

Exercice Budgétaire : 2016

**Thème : Finances**

**Objet : Adoption du Budget Primitif principal pour 2017**

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 25 novembre 2016, réuni les 13 et 14 décembre 2016, à 9 heures, salle de l'hémicycle – 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 (article 89),

Vu les dispositions légales relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 20160165 des 26 et 27 mai 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis émis par la Commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques lors de sa réunion du 5 décembre 2016,

Vu le projet de Budget Primitif principal pour 2017 présenté par Monsieur Xavier BERTRAND, Président, sur rapport de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE,

Vu l'avis émis par le CESER,

Après avoir délibéré,

**DECIDE**

Par 116 voix « Pour », 47 voix « Contre », 1 voix « Abstention »

- D'adopter le budget primitif principal pour 2017 ;
- De constituer une dotation à la provision à hauteur de 2 500 000 € afin de couvrir le risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité sur compte de tiers ;
- D'inscrire cette provision au budget primitif principal 2017 sur le chapitre 945, compte 6817 ;
- De reprendre, partiellement, au titre de l'exercice 2017, une provision pour risques et charges constituée pour la région Picardie afin de couvrir le risque d'irrecouvrabilité des créances sur compte de tiers et devenue sans objet pour un montant de 1 000 000 € ;
- D'inscrire cette reprise de provisions lors du vote du budget primitif principal 2017 sur le chapitre 945, compte 7817.

**Étaient présents (136) :** Mme Nathalie ACS, M. Emmanuel AGIUS, Mme Milouda ALA, Mme Sabine BANACH-FINEZ, M. Charles BAREGE, M. Jean-Pierre BATAILLE, M. Nicolas BERTIN, M. Xavier BERTRAND, M. Vincent BIRMANN, Mme Caroline BOISARD-VANNIER, Mme Chantal BOJANEK, Mme Natacha BOUCHART, Mme Elizabeth BOULET, Mme Marie-Christine BOURGEOIS, Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, M. Jean-Marc BRANCHE, M. Laurent BRICE, M. Yves BUTEL, M. Guislain CAMBIER, Mme Agnès CAUDRON, M. Jean CAUWEL, Mme Patricia CHAGNON, Mme Karine CHARBONNIER, M. Sébastien CHENU, Mme Mireille CHEVET, Mme Julie CODRON-RIQUIER, Mme Aurore COLSON, Mme Françoise COOLZAET, M. Christophe COULON, Mme Bénédicte CREPEL-TRASNEL, M. Jacques DANZIN, M. François DECOSTER, Mme Annie DÉFOSSÉ, M. Guillaume DELBAR, M. Olivier DELBÉ, Mme Hortense DE MEREUIL, M. Pierre DENIAU, Mme Corinne DEROO, Mme Marie DESMAZIERES, Mme Carole DEVILLE-CRISTANTE, M. Franck DHERSIN, M. Adrien DI PARDO, M. Eric DILLIES, M. Martin DOMISE, Mme Mady DORCHIES, Mme Nathalie DROBINOHA, M. Jean-Marc DUJARDIN, Mme Véronique DUMONT-DESEIGNE, Mme Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, M. Yves DUPILLE, M. Éric DURAND, M. Hakim ELAZOUZI, Mme Christine ENGRAND, M. Olivier ENGRAND, M. Philippe EYMERY, Mme Maryse FAGOT, M. André FIGOUREUX, Mme Anne-Sophie FONTAINE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Michel FOUBERT, Mme Catherine FOURNIER, M. Luc FOUTRY, Mme Amel GACQUERRE, Mme Nathalie GHEERBRANT, M. Antoine GOLLIOT, Mme Sophie GRANATO-BRICOUT, M. Paul-Henry HANSEN-CATTA, Mme Audrey HAVEZ, Mme Françoise HENNERON, Mme Chanez HERBANNE, Mme Samira HERIZI, Mme Monique HUON, M. Yvan HUTCHINSON, Mme Florence ITALIANI, Mme Isabelle ITTELET, Mme Nelly JANIER-DUBRY, M. Simon JOMBART, Mme Paulette JUILIEN-PEUVION, M. Guillaume KAZNOWSKI, Mme Béatrice LACROIX-DESESSART, M. Philippe LAMBILLIOTTE, Mme Nathalie LEBAS, M. Nicolas LEBAS, Mme Frédérique LEBLANC, M. Daniel LECA, M. André-Paul LECLERCQ, M. Grégory LELONG, Mme Chantal LEMAIRE, M. Sébastien LEPRETRE, Mme Brigitte LHERBIER, Mme Brigitte LHOMME, Mme Faustine MALIAR, M. Alexis MANCEL, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Christophe MARECAUX, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Fatima MASSAU, Mme Sophie MERLIER LEQUETTE, M. Dominique MOYSE, M. André MURAWSKI, M. Adrien NAVE, M. Frédéric NIHOUS, M. Olivier NORMAND, Mme Irène PEUCELLE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Isabelle PIÉRARD, Mme Anne PINON, Mme Patricia POUPART, M. Benjamin PRINCE, M. Denis PYPE, M. Nesrédine RAMDANI, M. Philippe RAPENEAU, M. Éric RICHERMOZ, Mme Sophie ROCHER, Mme Virginie ROSEZ, M. Jean-Louis ROUX, M. Didier RUMEAU, Mme Monique RYO, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jean-Michel SERRES, M. Serge SIMEON, Mme Valérie SIX, M. José SUEUR, M. Jean-Richard SULZER, M. Jean-Michel TACCOEN, Mme Anne-Sophie TASZAREK, M. Grégory TEMPREMANT, M. Ghislain TETARD, M. Jean-François THERET, Mme Valérie VANHERSEL LAPORTE, M. Christian VANNOBEL, Mme Édith VARET, M. Rudy VERCUCQUE, M. Denis VINCKIER, M. Benoit WASCAT, Mme Marie-Claude ZIEGLER.

### **Pouvoirs donnés (33) :**

#### **Groupe Les Républicains et apparentés (9) :**

Mme Florence BARISEAU donne pouvoir à M. Christophe COULON, Mme Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Céline-Marie CANARD donne pouvoir à M. Yves BUTEL, M. Gérald DARMANIN donne pouvoir à M. Guillaume DELBAR, M. Guy HARLE D'OPHOVE donne pouvoir à M. Jean-Michel TACCOEN, M. Sébastien HUYGHE donne pouvoir à M. Philippe RAPENEAU, Mme Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à M. Luc FOUTRY, M. Jacques PETIT donne pouvoir à Mme Irène PEUCELLE, M. Jean-François RAPIN donne pouvoir à M. Ghislain TETARD.

#### **Groupe UDI – Union Centriste (12) :**

M. Jean-Yves BOURGOIS donne pouvoir à M. Hakim ELAZOUZI, M. Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à M. Daniel LECA, Mme Christelle DELEBARRE Donne pouvoir à Mme Valérie SIX, Mme Marguerite DEPRES-AUDEBERT donne pouvoir à Mme Paulette JUILIEN-PEUVION, Mme Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Mme Maryse FAGOT, Mme Brigitte FOURÉ donne pouvoir à M. José SUEUR, M. Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Mme Sophie GRANATO-BRICOUT, Mme Mathilde JOUVENET donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Valérie LETARD donne pouvoir à M. Serge SIMEON, M. Frédéric LETURQUE donne pouvoir à M. François DECOSTER, Mme Brigitte MAUROY donne pouvoir à Mme Fatima MASSAU, Mme Rachida SAHRAOUI donne pouvoir à Mme Anne-Sophie TASZAREK.

#### **Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (12) :**

M. Bruno BILDE donne pouvoir à M. Guillaume KAZNOWSKI, Mme Odile CASIER donne pouvoir à Mme Audrey HAVEZ, Mme Véronique DESCAMPS donne pouvoir à M. Adrien NAVE, Mme Mélanie DISDIER donne pouvoir à Mme Chantal LEMAIRE, M. Michel GUINIOT donne pouvoir à M. Nicolas

*BERTIN, Mme Marine LE PEN donne pouvoir à Mme Mireille CHEVET, Mme Astrid LEPLAT donne pouvoir à Mme Sylvie SAILLARD, M. Ludovic PAJOT donne pouvoir à Mme Florence ITALIANI, M. Gérard PHILIPPE donne pouvoir à Mme Marie DESMAZIERES, M. Daniel PHILIPPOT donne pouvoir à Mme virginie ROSEZ, M. Alexis SALMON donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOURGEOIS, Mme Mylène TROSCZYNSKI donne pouvoir à M. Yves DUPILLE.*

**N'ont pas participé au vote (5) :** *Mme Odile CASIER, M. Pierre DENIAU, Mme Christine ENGRAND, Mme Audrey HAVEZ, M. Alexis SALMON.*

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

**ADOpte DANS SON INTEGRALITE**

**Xavier BERTRAND**

**Président du Conseil régional**

Contrôle de légalité en Préfecture de Région le : 23 décembre 2016

**RAPPORT DE PRESENTATION  
DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017**

**REGION HAUTS-DE-FRANCE**

**SEANCE PLENIERE DES 13 ET 14 DECEMBRE 2016**

# PREAMBULE

Après un budget 2016 voté en mai, le budget primitif 2017 représente le premier véritable budget de la mandature 2016-2021 :

- en ce qu'il permet la mise en œuvre du plan de redressement débattu le 24 novembre en vue d'un retour progressif à une situation financière saine ;
- en ce qu'il traduit, dans les budgets, le programme politique de l'Exécutif et les priorités qu'il comporte ;
- en ce qu'il résulte d'une nouvelle gouvernance budgétaire reposant sur l'optimisation de la dépense au service de l'atteinte de résultats concrets au bénéfice des habitants et entreprises des Hauts-de-France.

Il s'agit ainsi d'un budget au service d'une région au travail. Pour cela, il faut changer de trajectoire budgétaire, ce qui implique :

- d'analyser finement le stock des mesures antérieurement décidées en vue de le réduire ;
- de déterminer des cibles annuelles de dépenses ;
- de les ventiler entre secteurs ;
- de prioriser les actions sectorielles en fonction des moyens alloués.

Le budget est concret dans la mesure où il permet, dès 2017, une baisse de 5,3 % de la fiscalité régionale applicable aux cartes grises sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais dans le cadre du schéma de convergence adopté. Il est concret en finançant les actions au service de la redynamisation de l'économie régionale. Il est efficace car il assume des choix. La présentation des différents budgets sectoriels permet d'en attester.

Le budget 2017 est ensuite sincère. La sincérité du budget peut sembler une évidence, elle marque, en l'espèce, une rupture. L'exercice 2016 a permis d'honorer les différentes factures demeurées non payées au 31 décembre 2015, et notamment 48,6 M€ au titre du train express régional. Ainsi, le projet de budget soumis à l'assemblée régionale comprend bien toutes les charges et tous les produits de l'exercice 2017 en l'état des informations connues à la date de son élaboration.

Le Gouvernement a souhaité alourdir la fiscalité pesant sur les ménages et les entreprises en instaurant une taxe spéciale d'équipement régionale. Cette mesure était censée entrer en vigueur dès 2017. Clairement, elle aurait encore pesé sur le pouvoir d'achat des habitants et la compétitivité des entreprises.

C'est l'opposition déterminée des Hauts-de-France qui a permis de faire échec à ce projet. L'action de l'Exécutif a ainsi conduit à éviter une ponction de près de 20 M€ sur les contribuables de la région. Le budget 2017 est aussi la traduction de ce succès.

En parallèle, l'État poursuit et intensifie la baisse de ses dotations. À titre d'illustration, la nouvelle diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) excède le niveau de la dépense de fonctionnement consacrée à l'action économique par les deux anciennes régions en 2015. En cumulé, entre 2013 et 2017, la perte s'établit à 162 M€, soit quasiment l'équivalent du budget de fonctionnement des lycées ou de l'apprentissage.

En dépit à la fois de la nouvelle baisse de la DGF et de la nécessité d'honorer des engagements de la précédente mandature, le budget 2017 marque une première étape de redressement des comptes de la Région. Il démontre ainsi que la maîtrise des finances publiques est possible dès lors qu'il existe une volonté et une méthode.

La volonté est de tenir les engagements pris devant les citoyens. La méthode repose sur la pédagogie et la transparence. Voici ce que traduit le projet de budget primitif 2017.

## SOMMAIRE

<b>Partie 1 : Recettes .....</b>	<b>5</b>
<b>Partie 2 : Dépenses .....</b>	<b>20</b>
<b>Partie 3 : Fonds européens .....</b>	<b>91</b>
<b>Partie 4 : Provisions pour risques et charges .....</b>	<b>95</b>
<b>Partie 5 : Equilibre et emprunt .....</b>	<b>96</b>

## **PARTIE 1 : RECETTES**

## LES RECETTES INSTITUTIONNELLES

Fonction 0

Services généraux

---

### 01005206 – Reprise sur provision pour risques et charges

Par délibération en date du 20 décembre 2013, la région Picardie a constitué une provision pour risques et charges, d'un montant de 3 463 300 €, afin de couvrir le risque de non encaissement de recettes restant à recouvrer sur les comptes de tiers.

L'évaluation retenue correspondait aux montants restant à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Il est proposé aujourd'hui une reprise partielle de cette provision devenue sans objet pour un montant de **1 000 000 €**.

---

### 01005207 – Fiscalité directe

Conformément aux projections annoncées à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires, il est proposé d'estimer les recettes fiscales directes comme suit :

- La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), calculée sur la base des notifications reçues au titre des perceptions de recette 2016, augmentée ou diminuée du taux de croissance régionale 2015 et complétée des 25% de CVAE des départements au titre des transferts de compétences, est évaluée à **597 304 505 €** ;
- La péréquation de CVAE (péréquation horizontale sur le flux), créée par l'article 113 de la loi de finances pour 2013 et calculée en fonction du taux de croissance du panier de ressources de substitution taxe professionnelle de la région par rapport à l'évolution moyenne de l'ensemble des régions, est évaluée à **21 200 000 €**
- Les recettes d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux télécom et matériel roulant (IFER), calculées sur la base du montant de la recette notifié pour 2016, augmenté de la revalorisation annuelle des tarifs et du mécanisme de recette-plancher garantie (télécom), sont évaluées à **60 400 000 €**
- Le Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR / péréquation horizontale sur le stock en base 2010) issu des notifications définitives reçues en 2016, est estimé à **119 600 000 €**
- Les frais de gestion de fiscalité directe locale issus d'une fraction des produits des prélèvements résultant de la Cotisation foncière des entreprises (CFE), de la CVAE et de la taxe d'habitation (article 41, loi de finances initiale pour 2014) en substitution de la DGD Formation Professionnelle sont évalués à 78 295 085 €, soit 13,03375% de l'enveloppe destinée aux régions (600 710 353 €). A ce montant plancher garanti, il convient d'ajouter une part dynamique sur une base de 2% par rapport au montant collecté en 2015 portant ainsi la recette globale à **83 500 000 €**.

Il en résulte un montant de recettes fiscales directes évalué à **882 004 505 €**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
— Recettes de fiscalité directe		882 004 505,00 €

### 01005208 – Fiscalité indirecte

#### 2.1) Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

2.1.1) Les produits de TICPE au titre des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément à l'article 1 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe »), la fraction de TICPE qui est appliquée à la nouvelle région correspond à la somme des droits à compensation des régions auxquelles elle succède.

La TICPE attribuée aux régions se compose de 2 types de tarifs :

- Les tarifs *compensés* qui sont intégrés dans le tarif TICPE Etat et qui correspondent au financement des transferts de compétences de 2004,
- Les tarifs *complémentaires* : tarifs modulés à compter de 2007 et, les tarifs majorés à partir de 2011 issus de la loi « Grenelle » de 2009 destinée à financer l'investissement dédié à la modernisation des infrastructures de transport.

La part compensée correspond au produit des volumes de carburants (gazole, super sans plomb 95/98 et E10) consommés dans les stations-services de la région par les tarifs compensés définis en lois de finances, avec une garantie de montant-plancher égal au droit à compenser annuel. Les transferts de compétences au titre de la formation professionnelle dans le cadre des dispositions de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle à l'emploi et à la démocratie sociale (lutte contre l'illettrisme, l'aide apportée aux détenus et aux handicapés) intervenus en 2015 ont augmenté le droit initial. Ce dernier a été ajusté en 2016 au prorata des dépenses réalisées pour s'établir à 21 420 340 €.

Les parts modulée et majorée correspondent au produit des mêmes volumes de carburants par les tarifs votés par le Conseil régional. Par délibération en date du 13 octobre 2016, le montant de la réfaction de la taxe et celui de la majoration prévue aux articles 265 et 265 A bis du code des douanes s'établissent à +2,5 €/hl pour chacune des catégories de carburant.

Au total, la prévision de recette TICPE s'établit à : **364 985 535 €** (part régionale = part compensée initiale + modulée) + **54 500 000 €** (part majorée) + **21 420 340 €** (droit à compensation pour la formation professionnelle), soit **440 905 875 €**.

#### 2.1.2) Les produits de TICPE au titre du financement de la formation professionnelle

Depuis 2014, une fraction des produits de TICPE est versée aux régions en substitution de la Dotation globale de décentralisation Formation Professionnelle Continue (article 41, loi de finances pour 2014). Le montant de cette recette est fixé à **39 150 000 €**, soit 13,03375% de l'enveloppe destinée aux régions (300 355 176 €).

#### 2.1.3) Les produits de TICPE au titre du financement de l'apprentissage

D'autres fractions de TICPE issues de la réforme de l'apprentissage sont versées aux régions et sont destinées :

- à financer le nouveau dispositif des primes dévolues aux employeurs d'apprentis à hauteur de **17 900 000 €** ;
- à compléter les ressources régionales pour l'apprentissage. Le montant qui sera versé aux régions progresse de 148,2M€ à 150,5M€ selon le PLF 2017. La recette est estimée à **13 080 000 €** (part fixe + part dynamique) ;
- à améliorer le recrutement des apprentis (article L.6243-1-1 du code du travail). Le montant de cette recette est évalué à **6 500 000 €**.

#### 2.1.4) Le produit de TICPE au titre des compétences transférées par la loi MAPTAM et la loi NOTRe

L'article 38 – I de la loi de finances initiales pour 2016 avait déjà prévu une compensation financière pour le transfert aux régions des services de l'Etat chargés de la gestion des fonds européens et de la gestion des Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS). L'article 7 de la loi « NOTRe » a prévu également le transfert aux régions, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la compétence relative au nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE) institué par la loi de finances pour 2010 et sa compensation financière sous la forme d'une fraction supplémentaire de TICPE. Le montant global de la recette est estimé à **1 200 000 €**.

### **2.2) Ressources régionales pour l'apprentissage**

Cette recette a été créée par l'article 8 de la loi de finances rectificatives pour 2014 concrétisant ainsi les orientations prises dans le cadre de la réforme de l'apprentissage entamée par la loi de finances rectificatives pour 2013 et poursuivie par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Cette ressource intègre une part fixe et une part dynamique calculée à partir de l'évolution annuelle de la masse salariale des entreprises. La recette sera inscrite pour un montant de **133 490 000 €** (part fixe + part dynamique).

### **2.3) Taxe sur les cartes grises et sur les permis de conduire**

En application des dispositions de l'article 89 de la loi de finances initiales pour 2016, le Conseil régional, par délibération en date du 26-27 mai 2016 a voté la mise en place d'une procédure d'intégration progressive des taux (dans la limite de 5 ans) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et fixé un tarif cible de 33€ par cheval vapeur (CV) sur le territoire des Hauts-de-France.

En 2017, le tarif des cartes grises est donc maintenu à 33 €/CV sur le territoire de l'ancienne Région Picardie et diminue de 45 à 42,6 €/CV sur le territoire de l'ancienne Région Nord-Pas-de-Calais. L'exonération au titre des véhicules « propres » est maintenue pour le moment à hauteur de 50% en Picardie et à hauteur de 100% en Nord Pas-de-Calais dans la perspective d'une harmonisation sur l'ensemble du territoire.

Une baisse des recettes est attendue pour un montant de 10 400 000€ par rapport au BP 2016. Le montant des recettes liées à cette taxe est évalué à **189 600 000 €** sur la base des encaissements constatés en 2016.

La gratuité des permis de conduire est également maintenue. Il n'en résulte, par conséquent, aucune recette pour 2016.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>Recettes de fiscalité indirecte</b>		841 825 875,00

Depuis 2014, la DGF n'a cessé de diminuer au titre de la contribution au redressement des comptes publics respectant ainsi les orientations prises par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019.

### **3.1) Dotation Globale de Fonctionnement (forfaitaire)**

La dotation globale de fonctionnement a été instaurée au niveau régional par la loi de finances initiales pour 2004, à partir de 95% de la Dotation générale de décentralisation et d'allocations compensatrices relative à la taxe professionnelle et aux droits de mutation. Cette construction historique correspond à la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement de chaque Conseil régional. Depuis, cette part a évolué, chaque année, suivant un pourcentage du taux d'évolution de la DGF totale jusqu'en 2011, date à laquelle les concours financiers ont été gelés.

En 2017, comme le précise le rapport d'orientations budgétaires, une nouvelle baisse de 47,4 M€ est envisagée portant ainsi la recette à un montant de **419 700 000€**.

**NOTA** : La réfaction de cette recette a été répartie entre les régions au prorata de leurs recettes réelles (hors dette et hors prélèvement Fonds nationale de garantie individuelle de ressources).

### **3.2) Dotation Globale de Fonctionnement (péréquation)**

La DGF péréquation se présente comme le solde de l'enveloppe globale de la DGF des régions après déduction de la part correspondant à la dotation forfaitaire.

Il est à noter que, dans le cadre de la réforme territoriale, les régions ont souhaité un gel des montants perçus en 2015 pour 2016 et qu'en conséquence ce montant, non soumis à aucune forme d'indexation, est reconduit pour 2017.

Il est donc proposé d'inscrire un montant de **11 200 000 €** au titre du dispositif de péréquation horizontale.

### **3.3) Dotation Générale de Décentralisation (DGD résiduelle + ports)**

En application du gel des dotations, le montant a été reconduit de 2010 à 2013. En 2014, la DGD prend en compte la compensation consentie aux régions de métropole en contrepartie de la création de la redevance « quai » (décret n°2012-70 du 20 janvier 2012) ainsi que la compensation au titre de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 confiant aux régions la coordination des initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle exercée antérieurement par l'opérateur national Universcience. Un rajustement de compensation est également intervenu en cours d'année pour intégrer les coûts engendrés par la redevance « gares ». La DGD résiduelle représente un montant de 75 M€ auquel il convient de rajouter la dotation des ports à hauteur de 15,4 M€.

Pour 2017, un montant de **90 400 000 €** est inscrit au titre de la DGD.

### **3.4) Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)**

Le PLF 2017 envisage l'intégration de la DCRTP dans les variables d'ajustement soumettant ainsi cette recette à un taux de minoration de 22,1%. Des amendements déposés cumulativement par le Gouvernement et quelques parlementaires ont été adoptés par l'Assemblée Nationale. Actuellement, l'issue du débat parlementaire semble encore incertaine.

Il est donc proposé pour 2017 un maintien du produit qui s'élève à **119 500 000 €**.

### 3.5) Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)

La DTCE (ou allocations compensatrices) a pour but de compenser les exonérations d'impôts directs en garantissant l'équilibre du panier de ressources.

Le produit pour la Région a été calculé sur la base d'une diminution de 10% par rapport à l'année précédente. Il est rappelé par ailleurs que les Régions ne perçoivent plus la part relative aux allocations Zones franches urbaines (ZFU) de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> générations en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2013.

En conséquence, le produit 2017 devrait s'élever à **13 900 000 €**.

### 3.6) Fonds de soutien au développement économique

Cette nouvelle ressource a été annoncée par le Premier ministre le 29 septembre 2016 au titre de la reprise par les régions des compétences des départements dans l'action économique. Elle se substitue au projet de mise en œuvre de la taxe spéciale d'équipement régionale. Le montant à répartir entre les régions devraient atteindre 450 M€ soit 150 M€ de moins que l'enveloppe proposée au titre de l'ancien dispositif.

Le montant attendu pour la collectivité est estimé à **19 400 000€**.

### 3.7) Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)

En 2017, la collectivité récupérera la TVA payée sur les dépenses d'investissement éligibles, réalisées en 2016. La loi des finances pour 2015 a augmenté le taux de la compensation forfaitaire de 15,761% à 16,404%. Cette hausse impactera le niveau de remboursement prévu cette année.

Au regard des niveaux d'exécution sur les dépenses potentiellement éligibles, il est proposé d'inscrire pour 2016 un montant de recette de **44 000 000 €**.

### 3.8) Dotation Régionale d'Equipement Scolaire (DRES)

Cette dotation a été créée par l'article 16 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée. Elle correspond à la compensation financière liée au transfert de compétences en matière d'investissement pour les lycées, les établissements d'éducation spéciale, les écoles de formation maritime et aquacole et les établissements d'enseignement agricole.

En raison du gel des dotations, la recette prévue pour 2017 est de **93 600 000 €**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>Total des recettes de dotations</b>	137 600 000,00	674 100 000,00 €

**LES RECETTES FONCTIONNELLES (hors emprunts et hors subvention globale)**

<b>Fonction 0</b>
<b>Services généraux</b>

---

*Recettes opérations financières (01 – dont reprise/provision)*

<b>Total Fonctionnement</b>	<b>4 041 447,00</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>6 187,00</b>

---

*Recettes ressources humaines (0201)*

<b>Total Fonctionnement</b>	<b>3 498 902,00</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>0,00</b>

---

*Recettes moyens généraux (0202)*

<b>Total Fonctionnement</b>	<b>3 846 688,00</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>0,00</b>

---

*Recettes actions interrégionales, soutien projets européens et coopérations décentralisées (041/042/044/048)*

<b>Total Fonctionnement</b>	<b>3 557 937,70</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>0,00</b>

---

*Recettes subvention globale – PO 2007-2013 (043)*

<b>Total Fonctionnement</b>	<b>171 276,39</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>3 548 843,86</b>

*Cf. détails partie III du présent rapport*

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Total des recettes fonctionnelles</b>	3 555 030,86	15 116 251,09

**LES RECETTES OPERATIONNELLES (hors opérations financières et hors subvention globale)**

**Fonction 1**

**Formation professionnelle et apprentissage**

<b>Code Programme ou code enveloppe</b>	<b>Libellé Programme ou Enveloppe</b>	<b>CP 2017 totaux</b>
11XX01	Actions de qualification – convention IEJ	610 394,67
11XX02	Qualification (solde FPSPP 2015)	450 000,00
11XX02	Plan 500 000 – Participation Etat (2 <sup>ème</sup> acompte 2016 + solde 2017) –PICARDIE	15 181 500,10
11XX02	Plan 500 000 – FPSPP (2 <sup>ème</sup> acompte 2016 + solde 2017) –PICARDIE	4 045 804,19
11XX03	Plan 500 000 – Participation Etat (2 <sup>ème</sup> acompte 2016 + solde 2017) –PICARDIE	3 427 682,12
11XX03	Plan 500 000 – FPSPP (2 <sup>ème</sup> acompte 2016 + solde 2017) –PICARDIE	913 462,48
11XX02	Plan 500 000 – Pôle Emploi - HDF	310 552,00
11XX02	Dispositifs de qualification	800 000,00
11 / 0	AGEFIPH – POLE EMPLOI	1 451 250,00
11 / 0	Reversement marché rémunération 2010	7 000 000,00
11 / 1001	Plan 500 000 – FPSPP (2 <sup>ème</sup> acompte 2016 + solde 2017) - NPDC	9 918 533,33
11 / 1011	Plan 500 000 – Participation Etat (2 <sup>ème</sup> acompte 2016 + solde 2017) - NPDC	27 637 367,78
11 / 700	Remboursement FSE/IEJ – PRF 2014 2015	22 594 072,40
12 / 348	Loyers 2017	340 800,00
13XX01	Formations et bourses sociales	125 000,00
13XX02	Formations et bourses sanitaires	190 000,00
13XX01	Formations et bourses sociales	125 000,00
13XX02	Financement des écoles et des bourses sanitaires	190 000,00
<b>Total Fonctionnement – chapitre 931</b>		<b>95 311 419,07</b>
1xxxx		0,00
<b>Total Investissement – chapitre 901</b>		<b>0,00</b>

**Fonction 2**
**Enseignement**

<b>Code Programme ou code enveloppe</b>	<b>Libellé Programme ou Enveloppe</b>	<b>CP 2017 totaux</b>
222X05	Versement au titre du FPSHR	5 000 000,00
222X02	Maintenance immobilière lycées publics	10 000,00
222X02	Maintenance immobilière lycées publics	90 000,00
222	Ressources humaines	530 000,00
222	Loyer 2017 lycées	128 500,00
222 / 272	Reversement au titre du PREHF	8 000 000,00
222 / 100	Remboursement sur rémunération TOS	270 800,00
222 / 470	Remboursement cotisations salariales - emplois d'avenir	1 630 273,00
222 / 500	Financement FEDER FAB LAB des lycées	200 000,00
<b>Total Fonctionnement – chapitre 932</b>		<b>15 859 573,00</b>
222 / 500	Financement FEDER FAB LAB des lycées	100 000,00
224 / 0	PIA internats d'excellence – Lycée Carnot - Gambetta	740 000,00
224 / 0	PIA alternance – Lycée des TP Bruay	1 000 000,00
224 / 0	Travaux patrimoniaux cités scolaires mixtes	1 197 140,00
224 / 0	Rénovation demi-pension cité scolaire des Flandres Hazebrouck	550 300,00
224 / 0	Rénovation demi-pension cité scolaire Watteau Valenciennes	440 200,00
224 / 0	Rénovation demi-pension cité scolaire Chatelet Douai	693 000,00
23XX03	Investissement immobilier des établissements d'enseignement supérieur	210 000,00
23XX03	Investissement immobilier des établissements d'enseignement supérieur	302 846,26
23XX03	Investissement immobilier des établissements d'enseignement supérieur	4 326 700,50
23 / 330	Relogement IEP	570 000,00
23 / 429	Implantation bibliothèque IEP	500 000,00
28XX09	Constructions d'installations sportives à destination des lycées publics	216 430,00
<b>Total Investissement – chapitre 902</b>		<b>10 846 616,76</b>

**Fonction 3****Culture, Sport et Loisirs**

<b>Code Programme ou code enveloppe</b>	<b>Libellé Programme ou Enveloppe</b>	<b>CP 2017 totaux</b>
312X07	<i>Soutien aux artistes</i>	10 000,00
312X10	<i>Promotion évènements culturels</i>	70 000,00
33XX07	<i>Parc de matériels</i>	100 000,00
312 / 0	<i>Partenariat Musique Actuelle : Centre national de la variété (CNV)</i>	70 000,00
312 / 0	<i>Centre National du Livre (CNL)</i>	50 000,00
312 / 0	<i>Centre National du Cinéma (CNC)</i>	1 090 700,00
32 / 331	<i>Redevance forfaitaire d'utilisation des équipements et installations du vélodrome couvert régional à Roubaix (en HT)</i>	41 666,60
32 / 331	<i>Redevance d'occupation du domaine public (en HT)</i>	238 095,24
<b>Total Fonctionnement – chapitre 933</b>		<b>1 670 461,84</b>
313 / 466	<i>Pôle de conservation du Louvre Liévin</i>	20 000 000,00
32 / 430	<i>Rénovation Bollaert</i>	7 700 000,00
32 / 490	<i>Stade couvert Liévin</i>	1 400 000,00
32 / 0	<i>Subvention CNDS « équipements sportifs CREPS »</i>	500 000,00
<b>Total Investissement – chapitre 903</b>		<b>29 600 000,00</b>

**Fonction 4****Santé et Action Sociale**

<b>Code Programme ou code enveloppe</b>	<b>Libellé Programme ou Enveloppe</b>	<b>CP 2017 totaux</b>
41XX02	<i>Prévention et éducation à la santé</i>	30 000,00
<b>Total Fonctionnement – chapitre 934</b>		<b>30 000,00</b>
4xxxxx		0,00
<b>Total Investissement – chapitre 904</b>		<b>0,00</b>

**Fonction 5****Aménagement des territoires**

<b>Code Programme ou code enveloppe</b>	<b>Libellé Programme ou Enveloppe</b>	<b>CP 2017 totaux</b>
56XX01	<i>Réseau régional de télécommunications</i>	207 865,00
56XX08	<i>Soutien aux projets innovants expérimentaux et infrastructures</i>	6 222,00
<b>Total Fonctionnement – chapitre 935</b>		<b>214 087,00</b>
53 / 0	<i>Avance remboursable territoire 62</i>	4 000 000,00
<b>Total Investissement – chapitre 905</b>		<b>4 000 000,00</b>

**Fonction 6****Fonds européens – PO 2014-2020**

<b>Total Fonctionnement</b>	<b>78 960 032,20</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>109 831 596,37</b>

*Cf. partie III du présent rapport*

Code Programme ou code enveloppe	Libellé Programme ou Enveloppe	CP 2017 totaux
71XX01	Actions transversales de promotion du développement durables	107 260,00
71XX01	Actions transversales de promotion du développement durables	44 250,00
71XX01	Actions transversales de promotion du développement durables	42 750,00
71XX01	Actions transversales de promotion du développement durables	68 250,00
72XX01	Actions en matière de déchets	116 000,00
72XX01	Actions en matière de déchets	32 250,00
72XX01	Actions en matière de déchets	35 000,00
73XX01	Politique de l'air	30 000,00
73XX01	Politique de l'air	5 250,00
73XX01	Politique de l'air	12 250,00
75XX01	Maîtrise de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables	320 000,00
75XX01	Maîtrise de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables	82 500,00
75XX01	Maîtrise de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables	490 000,00
<b>Total Fonctionnement – chapitre 937</b>		<b>1 385 760,00</b>
71XX01	Actions transversales de promotion du développement durables	40 000,00
71XX01	Actions transversales de promotion du développement durables	90 920,00
71XX01	Actions transversales de promotion du développement durables	57 750,00
71XX01	Actions transversales de promotion du développement durables	54 750,00
71XX01	Actions transversales de promotion du développement durables	96 250,00
72XX01	Actions en matière de déchets	30 000,00
72XX01	Actions en matière de déchets	84 000,00
72XX01	Actions en matière de déchets	16 500,00
72XX01	Actions en matière de déchets	15 000,00
72XX01	Actions en matière de déchets	78 750,00
73XX01	Politique de l'air	5 000,00
73XX01	Politique de l'air	3 750,00

73XX01	<i>Politique de l'air</i>	<i>13 750,00</i>
73XX01	<i>Politique de l'air</i>	<i>3 000,00</i>
73XX01	<i>Politique de l'air</i>	<i>8 750,00</i>
75XX01	<i>Maîtrise de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables</i>	<i>245 000,00</i>
75XX01	<i>Maîtrise de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables</i>	<i>480 000,00</i>
75XX01	<i>Maîtrise de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables</i>	<i>230 250,00</i>
75XX01	<i>Maîtrise de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables</i>	<i>78 875,00</i>
75XX01	<i>Maîtrise de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables</i>	<i>421 750,00</i>
<b>Total Investissement – chapitre 907</b>		<b><i>2 054 045,00</i></b>

**Fonction 8****Transports**

<b>Code Programme ou code enveloppe</b>	<b>Libellé Programme ou Enveloppe</b>	<b>CP 2017 totaux</b>
80XX01	<i>Observation, analyse et prospective</i>	105 954,00
811X02	<i>Exploitation des services ferroviaires régionaux</i>	80 379,00
811X02	<i>Exploitation des services ferroviaires régionaux</i>	110 000,00
811 / 1004	<i>Subvention SNCF crédit bail</i>	3 600 000,00
812 / 0	<i>Pénalités REGIO2N</i>	223 468,65
818X01	<i>Liaison routière express</i>	451 417,00
818X01	<i>Liaison routière express</i>	424 938,00
818X01	<i>Liaison routière express</i>	365 678,00
886 / 0	<i>Revenus des immeubles à Calais</i>	17 000,00
886 / 340	<i>Redevances d'occupation domaniale – Port de Boulogne</i>	360 000,00
886 / 340	<i>Redevance d'occupation domaniale 2015- contrat DSP – Port de Calais</i>	40 000,00
886 / 0	<i>Exploitation des ouvrages Wateringues</i>	137 000,00
<b>Total Fonctionnement – chapitre 938</b>		<b>5 915 834,65</b>
886 / 0	<i>Participation Etat – travaux renforcement de la digue Carnot</i>	3 441 916,99
886 / 0	<i>Versement européen Calais Port 15</i>	12 261 210,00
886 / 0	<i>Versement européen Bridge II</i>	1 664 100,00
<b>Total Investissement – chapitre 908</b>		<b>17 367 226,99</b>

**Fonction 9****Action économique**

<b>Code Programme ou code enveloppe</b>	<b>Libellé Programme ou Enveloppe</b>	<b>CP 2017 totaux</b>
91XX02	<i>Investissement immatériel</i>	710 738,00
91XX05	<i>Structure financière</i>	600 600,00
91XX17	<i>PRAD artisanat commerce et tourisme</i>	2 370,31
91XX18	<i>PRAD à l'industrie et aux services</i>	81 587,09
93XX07	<i>PRAD AUX IAA</i>	10 000,00
94 / 500	<i>Financement FEDER fonds TRI priorité 4A</i>	416 668,00
94 / 500	<i>Financement FEDER fonds TRI priorité 4B</i>	1 041 666,00
<b>Total Fonctionnement – chapitre 939</b>		<b>2 863 629,40</b>
91XX05	<i>Structure financière</i>	366 889,16
91XX06	<i>Appui aux projets d'implantation</i>	305 635,09
91XX07	<i>Investissements immobiliers</i>	202 500,00
91XX17	<i>PRAD artisanat commerce et tourisme</i>	1 246 394,59
91XX18	<i>PRAD à l'industrie et aux services</i>	1 960 537,81
91 / 0	<i>Avances remboursables DAE</i>	435 459,00
92 / 0	<i>Avances remboursables IPL</i>	362 497,15
92XX01	<i>Innovation</i>	300 000,00
93 / 0	<i>Participation FEDER –Nouvelles Vagues</i>	1 538 461,54
93XX06	<i>Agro-industries et bois</i>	169 250,00
93XX07	<i>PRAD aux IAA</i>	682 200,00
94 / 0	<i>Financement FEDER Nord France Amorçage</i>	5 000 000,00
94 / 500	<i>Financement FEDER fonds TRI priorité 4A</i>	2 083 334,00
94 / 500	<i>Financement FEDER fonds TRI priorité 4B</i>	4 166 667,00
94 / 0	<i>Reversement sur subvention action éco</i>	600 451,90
<b>Total Investissement – chapitre 909</b>		<b>19 420 277,24</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Total des recettes opérationnelles</b>	193 119 762,36	202 210 797,16

## **PARTIE 2 : DEPENSES**

## BUDGET PRIMITIF 2017

### 1<sup>ère</sup> VICE-PRESIDENCE

#### SOLIDARITES AVEC LES TERRITOIRES, CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION, FONDS STRUCTURELS EUROPEENS, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Madame Valérie LETARD

INVESTISSEMENT (hors fonds européens)			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
59 000 000	47 300 000	17 700 000	65 000 000

  

FONCTIONNEMENT (hors fonds européens)			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
12 679 820	2 422 656	10 280 720	12 903 376

Il y a également **3 117 307 €** de crédits de fonctionnement gérés en annuel.

Le budget de la délégation « *Solidarités avec les territoires, contrat de plan Etat-Région, fonds structurels européens et aménagement du territoire* » s'élève :

- en investissement, à 59 M€ d'autorisations de programme et 65 M€ de crédits de paiement ;
- en fonctionnement, à 12,7 M€ d'autorisations d'engagement et 16 M€ de crédits de paiement.

La nouvelle région Hauts-de-France est aujourd'hui forte d'une métropole européenne, de pôles métropolitains, dont deux créés à ce stade, et de 5 Parcs naturels régionaux, dont l'un en cours de préfiguration. Sa carte intercommunale devrait passer de 137 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) actuellement à 90 en 2017, tout en conservant des spécificités héritées de l'histoire : une forte présence des agglomérations dans l'ancien Nord – Pas de Calais qui compte 14 des 22 communautés urbaines ou d'agglomérations des Hauts-de-France, et un caractère plus rural des intercommunalités en Picardie.

Les lois MAPTAM et NOTRe réaffirment le rôle de chef de file de l'échelon régional en matière d'aménagement du territoire et notamment avec l'élaboration du SRADDET, véritable document-pivot qui va devoir articuler les politiques publiques à dimension territoriale, coordonner et intégrer les schémas sectoriels ainsi que devenir prescriptif. Sa mise en œuvre suppose de faire vivre la transversalité, défi posé aux politiques régionales mais aussi aux politiques publiques menées par d'autres collectivités, en s'appuyant notamment sur le rôle de la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

Les visées prospectives du futur SRADDET impliquent le déploiement d'une large concertation qui est posée par la délibération du 24 octobre 2016 définissant la méthode d'élaboration engagée par la Région des Hauts-de-France. Les données à réunir, à analyser, les partenaires à mobiliser impliqueront l'administration et la participation de nombreux acteurs des milieux économiques, des collectivités locales particulièrement. Les habitants ne doivent pas passer à l'écart de ce large projet de développement qui touchera leur quotidien, une communication, des temps d'échange seront ménagés à cet effet.

Sans attendre l'aboutissement du SRADDET, une nouvelle politique d'aménagement équilibré des territoires a été arrêtée par deux délibérations cadre du 8 juillet 2016 une dédiée au soutien aux territoires et une complémentaire visant à appuyer leur ingénierie. C'est un nouveau dispositif opérationnel d'aménagement et d'équilibre des territoires, qui

considère à la fois les différences structurelles des deux anciennes régions et la nécessité de fonder une nouvelle culture de partenariat territorial.

Au regard des nouvelles priorités régionales que sont la création d'emplois et la compétitivité économique, ce dispositif affirme la triple ambition de :

- mettre l'aménagement durable du territoire au service d'un projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires,
- construire un dispositif opérationnel qui organise le dialogue et le soutien aux territoires régionaux,
- s'appuyer sur un pilotage suffisamment souple pour que les territoires intègrent progressivement les acquis des schémas stratégiques au fur et à mesure de leur validation, comme autant de cadres de référence partagés des politiques régionales.

Les moyens budgétaires de l'aménagement du territoire permettent la mise en œuvre de ces priorités.

Les réflexions jalonnant l'élaboration du SRADDET pourront nourrir le déploiement de la nouvelle politique d'aménagement équilibré des territoires. Les échanges pour déterminer les enjeux et projets prioritaires des territoires soumis à l'examen de la Région, en retour, alimenteront le SRADDET.

Cette synergie entre accompagnement des territoires et cadre stratégique du SRADDET est renforcée par deux outils majeurs d'aménagement du territoire : les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) 2014-2020 et les programmes Européens dont la Région a la responsabilité.

Pour la période 2014-2020, la Région est autorité de gestion, responsable de 8 programmes européens globalisant la gestion de 2,8 milliards de fonds européens (FEDER / FSE / FEADER) et gestionnaire d'une subvention globale au titre du FEAMP de 14 M€. La Région s'est engagée auprès des instances européennes, de l'Etat et de ses partenaires à assurer pilotage et suivi administratif et financier des fonds. Elle est responsable devant la Commission européenne de la bonne gestion de ces fonds européens depuis leur programmation jusqu'aux contrôles de leur utilisation. Aucune autre Région d'Europe ne gère une telle diversité de programmes ni de tels montants financiers.

Le budget primitif 2017 Europe s'inscrit donc dans le cadre des enjeux de programmation, de pilotage et de suivi administratif et financier de la programmation 2014-2020 des fonds européens, et d'autre part, l'accompagnement d'initiatives locales relevant de l'Europe au quotidien.

## **A) Aménagement du territoire**

Le budget en faveur de l'aménagement renvoie à trois grandes orientations guidant l'intervention régionale en faveur de l'aide aux projets d'aménagement des territoires, de soutien à des structures d'ingénierie territoriale et de politique des Parcs Naturels Régionaux.

L'appui aux projets d'aménagement des territoires est aujourd'hui organisé via la délibération-cadre relative à la nouvelle politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires définie pour la période 2016-2021. Cette délibération – cadre, validée par l'Assemblée Régionale le 8 juillet 2016, précise à la fois les objectifs, le cadrage financier pluriannuel, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette politique selon trois axes :

- les pôles métropolitains et grands projets ;
- l'aménagement régional ;
- la revitalisation rurale.

Les pôles métropolitains et grands projets représentent le premier étage de l'intervention régionale en matière d'aménagement du territoire. Au cœur de la stratégie régionale de renforcement de la compétitivité des territoires, ce nouveau dispositif a vocation à soutenir des démarches intégrées à l'échelle régionale ou infra-régionale. Deux cibles sont visées : les stratégies d'aménagement et de développement durable des pôles métropolitains ou grands territoires (structurés ou non) ainsi que la création d'équipements structurants à l'échelle des agglomérations.

L'aménagement régional constitue le deuxième étage de l'intervention régionale en matière d'aménagement du territoire. Ce nouveau dispositif, créé en soutien à l'aménagement et au développement durable des territoires périurbains et ruraux vise à accompagner des opérations d'aménagement dans une logique d'offre territoriale et/ou inter-territoriale organisée de services à la population, de développement d'activités sources d'emplois et de renforcement de l'attractivité.

La revitalisation rurale est le troisième étage de l'intervention régionale en matière d'aménagement du territoire. Ce dispositif répond à l'impératif de solidarité envers les territoires ruraux les plus fragiles. Il permettra de soutenir les projets de développement des EPCI identifiés comme nécessitant une intervention plus appuyée de la Région, dans le cadre d'une stratégie territoriale.

Les conditions du soutien régional aux structures d'ingénierie territoriale parties prenantes de l'aménagement du territoire sont également définies par une délibération – cadre validée par l'assemblée régionale le 8 juillet 2016.

Sont potentiellement bénéficiaires de cet appui financier régional des structures œuvrant à la mise en œuvre opérationnelle des stratégies énoncées dans le cadre du dispositif d'aménagement régional notamment à l'échelle de grands territoires infrarégionaux. Le soutien à ces structures sera étudié au regard des mutualisations pratiquées localement et de la plus-value effective apportée par leurs actions.

Il pourra s'agir soit d'organismes dont la Région est statutairement membre et/ou dont elle finance une partie du programme d'actions pluriannuel soit d'ingénierie à caractère plus ponctuel, experts thématiques ou fonctionnels...

Outre ces deux axes, le budget comprend le financement de la politique des Parcs Naturels Régionaux.

La région comprend 5 parcs naturels régionaux, dont 2 dans le Nord (Avesnois et Scarpe-Escaut), 1 dans le Pas-de-Calais (Caps et Marais d'Opale), 1 en cours de renouvellement de classement dans l'Oise (Parc interrégional Oise Pays de France) et 1 en cours de préfiguration (Baie de Somme Trois Vallées).

Les enveloppes budgétaires dédiées comprennent à la fois les cotisations statutaires aux Syndicats mixtes de gestion des parcs, la cotisation statutaire au Syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord – Pas de Calais (ENRx) ainsi que des subventions aux programmes d'actions de l'ensemble des syndicats mixtes de gestion ou de préfiguration des parcs naturels régionaux que compte la région.

## **B) Prospective**

La Région des Hauts-de-France a décidé le lancement de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) par une délibération lors de la séance plénière du 24 novembre 2016.

Aussi le budget proposé permet d'engager les démarches relatives à l'élaboration du SRADDET en y associant de nombreux acteurs régionaux à travers plusieurs dispositifs de concertation au plus près des acteurs territoriaux :

- des conférences territoriales : organisées au sein des territoires, elles réuniront les représentants des collectivités et viseront à évoquer les travaux menés au plan régional et dans le cadre de volets thématiques.
- des ateliers thématiques traitant de sujets et enjeux structurants en termes d'aménagement du territoire et/ou communs à différents volets du SRADDET
- un club des personnes publiques associées s'intéressant à la mise en œuvre future et aux effets potentiels du SRADDET sur les documents infra régionaux
- un débat public visant à partager la réflexion au-delà des partenaires institutionnels

Il permet ainsi d'initier les démarches d'observation et de connaissances territoriales nécessaires à l'élaboration du SRADDET et notamment dans sa phase de diagnostic partagé (expertises socio-économiques du territoire, notamment par la mobilisation d'un partenariat important avec l'Insee), à sa dimension prospective et à sa dynamique de concertation via notamment la mobilisation de l'Instance Régionale de Débat Public. Il servira aussi d'outillage de la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique) et de l'animation du Réseau Régional d'Aménagement

Ce budget verra la réalisation du Rapport Annuel de Développement Durable et de poursuite de l'activité liée à l'entretien et à la gestion de données géographiques de la région ainsi qu'à développer des applications liées à l'information géographique et l'analyse spatiale nécessaires notamment à l'accompagnement de la définition et la mise en œuvre des politiques territoriales.

Enfin, il permet le fonctionnement des plates-formes d'information géographique régionales, administrées et/ou animées par les services régionaux et dont l'objectif est la mutualisation avec les partenaires publics des données de référence essentielles. Pour 2017, la transition vers une plate-forme Hauts-de-France unique est au programme et donc financée sur ce budget, ainsi que l'acquisition de données variées en partenariat avec de nombreux acteurs publics.

## **C) Europe**

La Région souhaite créer les conditions d'une réelle ouverture sur l'Europe. **Elle cherche à renforcer la conscience d'une identité commune au-delà des particularismes régionaux, et à concrétiser la citoyenneté européenne par une sensibilisation aux enjeux européens, l'information générale ou technique sur l'Union européenne.** Dans cette perspective, elle soutient les structures qui diffusent cette information et sensibilisent les différents publics. Il s'agit de l'Info Point Europe Amiens Picardie (informer et orienter le grand public sur la construction européenne et les sujets liés à l'Europe, notamment auprès des lycéens (opération Jours d'Europe au lycée)) et de la Maison de l'Europe de la Grande Thiérache (informer et sensibiliser le grand public, plus particulièrement les jeunes, sur les thèmes liés à la coopération (transfrontalière notamment) et à l'Europe).

Les 2 structures sont labellisées relais Europe Direct par l'Union européenne.

Deux budgets « EUROPE » sont ici présentés :

- ✓ Le premier pour les opérations relevant des politiques régionales,
- ✓ Le second pour l'Assistance technique des programmes européens (FESI) Fonds Européens Structurels et d'Investissement

Ces budgets ont la particularité d'être géré en gestion de moyen et ne dispose de ce fait que de crédits de paiement.

## 1. Budget hors FESI

### a. Réseaux européens et représentation à Bruxelles

Ce segment comprend d'une part, les crédits réservés aux réseaux européens pour alimenter :

- ✓ un dispositif de subventionnement aux 3 Maisons de l'Europe (Douai, Dunkerque et Grande-Thiérache).
- ✓ un soutien d'initiatives locales : adhésion aux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai » et « West-Vlaanderen-Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale »

D'autre part, les crédits dédiés à la gestion du fonctionnement de la Régie d'Avance de Bruxelles et de l'accueil d'un V.I.E. (Volontariat International en Entreprise)

### b. Assistance technique des programmes de coopération territoriale européenne

Ce segment quant à lui est réservé aux crédits d'Assistance Technique des programmes de coopération INTERREG pour la période 2014-2020 en règlement de nos différentes participations en tant que partenaire de 5 programmes INTERREG : 2 mers, France-Wallonie-Flandre, Europe du Nord-Ouest, Europe et France-Manche-Angleterre.

Outre ses obligations de partenariat pour cette période, la Région Hauts-de-France incarne également l'Autorité de Gestion de 3 de ces programmes de coopération et l'Autorité Nationale pour 4 programmes.

### c. Nouveaux programmes et initiatives européennes

La dotation de ce segment permet d'assurer le financement du FRAPPE (Fonds Régional d'Aide aux Porteurs de Projets Européens) afin de mettre à disposition des journées de consultants auprès des porteurs de projets européens de notre région. Ceci afin de les inciter et de les aider dans le montage et le dépôt de projets européens complexes.

### d. Coopération-animation

L'animation et la communication sur les programmes dont la Région a la responsabilité conduira à **développer et animer un site Internet dédié**, mettre en œuvre des actions d'information ciblées à destination des bénéficiaires potentiels et des relais d'information, élaborer divers supports de sensibilisation, communication et valorisation des actions cofinancées.

- Réseaux d'information

La Région souhaite créer les conditions d'une réelle ouverture sur l'Europe. Elle cherche à renforcer la conscience d'une identité commune au-delà des particularismes régionaux, et à concrétiser la citoyenneté européenne par une sensibilisation aux enjeux européens, l'information générale ou technique sur l'Union européenne. Dans cette perspective, elle soutient les structures qui diffusent cette information et sensibilisent les différents publics.

Le budget est de 150 000 € en AE et même montant en CP (15 000 € en historiques et 135 000 € sur AE 2017).

- Programmes Interreg

En tant qu'Autorité partenaire de 3 programmes transfrontaliers, la Région contribue au financement du budget de l'assistance technique des programmes. Les missions remplies par les autorités de gestion à ce titre sont notamment la mise en œuvre, le suivi et l'animation du programme.

Le budget est de 60 820 € (en AE et CP).

- Projets européens

La Région souhaite créer un environnement facilitant la prise en compte par les acteurs régionaux d'une dimension européenne. Elle entend donc favoriser la participation des acteurs aux programmes européens. La Région met pour cela en place un dispositif qui a deux ambitions : l'appui à la préparation et le cofinancement de la réalisation de projets européens.

Le budget est de 100 000 € en AE et 83 590 € en CP (38 590 € en historiques et 45 000 € sur AE 2017).

Par ailleurs, la Région porte elle-même des projets européens de mobilité (stages en entreprise) de lycéens professionnels, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, financés par le programme Erasmus+.

Il convient de prévoir ici les frais de gestion et d'organisation, intégralement compensés par la recette européenne.

Le budget est de 50 000 € en AE et 25 000 € en CP.

- Animation

L'animation et la communication sur les programmes dont la Région a la responsabilité conduira à développer et animer un site Internet dédié, mettre en œuvre des actions d'information ciblées à destination des bénéficiaires potentiels et des relais d'information, élaborer divers supports de sensibilisation, communication et valorisation des actions cofinancées.

Le budget est de 100 000 € (en CP uniquement).

## 2. Budget FESI - PO Nord-Pas de Calais 2014-2020

Les crédits du budget FESI sont dédiés exclusivement aux dépenses d'assistance technique des 4 fonds européens répertoriés dans le tableau ci-dessus. Ils concernent les dépenses liées d'une part, à la mise en œuvre de la promotion et de l'organisation de la comitologie réglementées par la Commission Européenne pour ces différents programmes.

Fonctionnement CP 2017	
FEDER :	268 000
FSE :	70 000
FEADER :	31 400
FEAMP :	15 000

Le tableau ci-dessus reprend les crédits réservés pour les bénéficiaires extérieurs (hors Région) de l'Assistance Technique FEDER.

Des recettes sont également attendues par la Direction EUROPE dans le cadre de l'Assistance technique pour la période 2014-2020 :

- ✓ des programmes de coopération INTERREG à hauteur de 616 000 € correspondant aux déclarations de dépenses des années 2015 et 2016
- ✓ du PO Nord-Pas de Calais, à hauteur de 2 840 000 € pour les années 2014-2015-2016

## BUDGET PRIMITIF 2017

### 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENCE

Transports, infrastructures de transport, relations internationales, tourisme, communication.

#### Monsieur Gérald DARMANIN

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
345 049 545	124 299 142	46 565 534	170 864 676

FONCTIONNEMENT			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
790 001 677 €	8 779 144	777 830 104	786 609 248

Il y a également **100 000 €** de crédits d'investissement et **7 438 843 €** de crédits de fonctionnement gérés en annuel.

L'année 2017 verra l'engagement de plusieurs dossiers majeurs dans le domaine des Transports, qu'il s'agisse du financement d'infrastructures ou des services offerts aux usagers.

Les travaux du Canal Seine Nord seront engagés au deuxième semestre 2017, faisant ainsi de cette voie nouvelle une réalité. Les études du Réseau Express Hauts-de-France, qui permettra de créer un lien structurant pour les voyageurs de la Nouvelle Région en reliant la Métropole lilloise, la Picardie, la Belgique et le Bassin Minier, seront poursuivies. Ces études sur une infrastructure nouvelle vont de pair avec l'investissement sur le réseau ferroviaire existant, qu'il porte sur les nœuds ferroviaires pour en améliorer le fonctionnement et donc la ponctualité des trains, sur les lignes les plus dégradées afin de garantir l'accès au train au plus grand nombre d'usagers, ou sur l'accès aux ports, pour améliorer leur accès à l'hinterland et leur permettre ainsi de conquérir de nouveaux marchés.

L'année 2017 sera également celle de la reprise des compétences transports scolaires et interurbains. Celle-ci offre l'opportunité, dans le cadre de la renégociation des conventions TER, de proposer un service de transport aux plus près des habitants de la Région en développant la complémentarité entre cars et trains.

### **A) Infrastructures de transport et transports (hors lignes routières)**

#### **1) Transports ferroviaires régional de voyageurs**

##### Exploitation du TER

Les 2 ex-régions ont chacune signé avec SNCF une convention pluriannuelle pour l'exploitation du TER. Il est inscrit 444,8 M€ au titre du fonctionnement TER 2017 dont 1,4 M€ pour le renfort personnel SUGE. Le complément de 3,8 M€ correspond au solde du fonctionnement 2016 (décompte définitif).

La convention d'exploitation ex-Picardie comprend une contribution d'investissement pour laquelle est inscrit 12,8 M€ pour l'exercice 2017. Cette contribution comprend les charges de capital des travaux réalisés en gare par Gares et Connexions sur ses propres fonds, des matériels roulants achetés par SNCF avant 2002, ainsi que les grandes opérations de maintenance et les changements d'organes majeurs. Un complément est inscrit à hauteur de 791 000 € pour le solde de l'année 2016.

Cette contribution est votée chaque année en même temps que la contribution de fonctionnement puisque ces deux contributions constituent la contribution financière régionale pour l'exploitation du TER.

De plus, 0,9 M€ et 3 M€ en AP sont inscrits pour l'extension sur la partie picarde du réseau de la billettique PASS PASS et ainsi parvenir à une couverture totale du réseau TER Hauts-de-France.

#### Appui technique et Etudes

En complément de ses compétences d'organisation du service TER, la Région accompagne SNCF, SNCF Réseau et les collectivités locales dans l'amélioration des conditions d'accueil des voyageurs en gare. Les interventions visent à faire des quartiers de gares des lieux de vie aux accessibilités multiples (par train, bus, car, vélo, voiture..) s'articulant pour certains endroits à des problématiques de renouvellement urbain et de création de lien social.

Dans ce cadre, les travaux à programmer dans les gares, notamment dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite, peuvent nécessiter une expertise technique afin d'identifier précisément les aménagements à prévoir. La Région se doit de bénéficier d'un conseil vis-à-vis des propositions faites par la SNCF, SNCF Réseau et les collectivités locales afin de s'assurer de la qualité des projets et de garantir l'application des politiques régionales et faire émerger et accompagner les nouveaux projets. En 2017, 0,3 M€ sont inscrits et un marché intégrant le nouveau périmètre de la Région sera lancé.

#### Tarifification transports

Pour l'ex-Picardie, 0,45 M€ de CP sont inscrits et cela comprend les compensations tarifaires hors SNCF pour le financement du tarif « études » des 7 lignes routières régionales et l'étude des dossiers par un prestataire extérieur.

#### Matériel roulant

Les crédits inscrits, 14,54 M€ de CP, pour le matériel roulant permettront de verser les dernières mensualités concernant l'achat de 25 rames Régio 2N.

32,37 M€ en CP et 15,5M€ en AP sont prévus pour les travaux de maintenance sur le matériel roulant (changement d'organes majeurs, révision à mi vie du matériel TER 2N PG, remotorisation AGC, ...).

1,2 M€ sont inscrits en CP afin d'installer des compteurs de fréquentation dans les trains, et de pouvoir suivre avec précision l'occupation journalière. Une nouvelle convention sera proposée pour le matériel TER 2N NG.

2017 verra le début des phases réalisation de l'atelier de maintenance d'Amiens et d'un site de garage et de petite maintenance à Lens. 4,5 M€ CP sont inscrits.

10M€ d'AP sont prévus dont 3,3M€ en CP 2017 pour le pelliculage des trains régionaux. Ce pelliculage permettra d'identifier les TER aux couleurs de la Région Hauts-de-France (avec une qualité de pelliculage permettant une moindre adhérence des tags).

## 2) **Gares et autres infrastructures ferroviaires**

### Infrastructures

Pour 2017, il est inscrit 85,5 M€ d'AP dont les principales opérations, inscrites pour la plupart au CPER 2015-2020, sont :

- La voie mère du port de Calais
- La phase réalisation de régénération de l'axe Beauvais-Abancourt-Le Tréport
- La régénération de l'axe Fismes-La Ferté Milon pour le fret
- Les études pour la régénération et la modernisation de la ligne Ascq – Orchies
- Les études prévues au CPER (état du réseau phase 2, aménagement nœuds de Creil, ...)

18,8 M€ de CP sont inscrits pour les opérations antérieurement décidées dont les plus représentatives sont :

- Le dernier appel de fonds (avant le solde) pour les travaux de rehaussement des quais des gares situées sur les lignes K et H du Transilien dans le sud de l'Oise, dont les travaux sont achevés début décembre 2016 : 2,17 M€
- L'aménagement du plan de voie au sud de la gare de Creil, dont les travaux ont été lancés en 2016 : 1,8 M€
- La réalisation des travaux de la voie 4 nord en gare de Creil : 1,37 M€
- Le projet Roissy-Picardie : 1,65 M€
- L'AVP de la desserte du Bruaysis : 0,896 M€
- La desserte ferroviaire du Cambrésis et future plate-forme de Marquion : 1,024 M€
- La modernisation et la régénération des axes ferroviaires de l'Etoile de Saint-Pol : 1,8 M€

### Réseau Express Grand Lille

Il est inscrit 0,95 M€ de CP dont 51 000 € afin de solder le marché destiné aux études préliminaires du projet intégrant les objectifs et les différents scénarios d'amélioration des liaisons entre la métropole lilloise et le bassin minier, et permettant sa présentation au débat public.

4 M€ d'AP sont inscrits en mesures nouvelles pour réaliser des études complémentaires suite au débat public avant de lancer les études avant-projet; elles porteront sur les variantes de tracé pour traverser Lille (gare souterraine ou non) à l'extension du projet à l'ex-Picardie et à la Belgique.

### Pôles d'échanges et gares

La modernisation et la mise en accessibilité des bâtiments voyageurs et des quais des gares engagées antérieurement représentent 11,7 M€ de CP pour 2017.

Les opérations nouvelles sont prévues pour un montant de 42 M€ en AP et 6,2 M€ en CP. Elles sont, pour la plus grande partie, inscrites dans le schéma d'accessibilité programmée (Sd'AP) régional. Il est également proposé de participer aux études et/ou à la réalisation pour : le WIFI dans les gares, les caméras de vidéo-protection dans les gares et le centre régional de surveillance, les portiques en gares de Creil et Lille Flandres et l'installation d'abris vélos.

## 3) **Autres transports en commun** (hors lignes routières)

### Tarifification

Pour l'ex-Nord Pas de Calais, en fonctionnement, cela comprend les compensations tarifaires hors SNCF pour le financement des tarifications intermodales (0,8 M€).

### Transfert des départements des lignes péri urbaines au 1<sup>er</sup> janvier 2017

La loi NOTRe impose le transfert des compétences transports des Départements aux Régions :

- au 1er janvier 2017 pour les transports non urbains ;
- au 1er septembre 2017 pour les transports scolaires.

Le Code général des collectivités territoriales et la loi NOTRe prévoient la possibilité de déléguer ces compétences aux Départements. Pour permettre aux Régions de couvrir les compensations liées aux charges transférées et les dotations de délégation, la loi de finances pour 2016 a prévu le transfert de 25% de CVAE du Département à la Région à compter du 1/1/2017.

Les montants inscrits au BP 2017 s'élèvent à 298,6 M€.

#### 4) **Voirie nationale**

1,43 M€ est inscrit en 2017 pour les opérations routières conventionnées en 2016 dans le cadre du CPER 2015-2020.

0,8 M€ en AP et en CP sont prévus en opérations nouvelles pour la modification des panneaux autoroutiers aux couleurs de la Région des Hauts-de-France.

#### 5) **Autres liaisons**

Les mesures nouvelles des véloroutes voies vertes sont inscrites pour 3,2 M€ d'AP et 1,5 M€ de CP afin d'accompagner des opérations avec les départements, les communautés urbaines, les communautés de communes ou les syndicats mixtes.

#### 6) **Transports aériens**

En 2017, la participation régionale au Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM) s'élève à 0,25 M€ et à 0,13 M€ pour le Syndicat Mixte de l'Aéroport Beauvais-Tillé (SMABT).

#### 7) **Transports fluviaux**

30 M€ en CP sont inscrits pour 2017 pour le Canal Seine Nord et les opérations inscrites au CPER 2015-2020. Il est également prévu de participer aux études pouvant être lancées sur le report modal, l'organisation logistique ou les futures plates-formes liés au Canal Seine Nord Europe.

#### 8) **Liaisons multimodales**

En fonctionnement, la participation régionale au Syndicat Mixte pour la réalisation de la plateforme de Dourges s'élève à 1,5 M€ pour 2017.

En investissement, 1,7 M€ en CP sont inscrits notamment pour l'amélioration des installations de réparation navale avec le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) et il est prévu d'engager l'opération de la station GNL inscrite au CPER 2015-2020 pour une AP d'un montant de 2,49 M€ et 0,75 M€ en CP.

#### 9) **Infrastructures fluviales**

Pour l'ex-Picardie, 38 455 € sont inscrits pour l'opération relative à la réalisation d'une estacade à l'amont de l'écluse de Venette sur l'Oise. C'est la dernière opération inscrite sur cette ligne budgétaire. Depuis 2016, toutes les opérations fluviales sont regroupées sur la ligne budgétaire 883.

#### 10) **Autres transports**

La Loi NOTRe impose en 2017 le transfert des lignes fret d'intérêt local. Actuellement ces 3 lignes sont gérées par le Département de l'Aisne. 0,257 M€ sont donc inscrits en AE et en CP pour 2017.

### **Transports - Lignes routières**

#### Lignes routières

La Région est autorité organisatrice de 7 lignes routières régionales sur le territoire picard, dont 4 gérées en délégation de service public et 3 en marché public. Ces dernières font l'objet d'un budget annexe. Ces lignes sont utilisées par environ 3 000 usagers par jour. La contribution régionale correspondante est de 3,1 M€ par an en fonctionnement comprenant également des enquêtes de satisfaction et de comptage. De plus cette année, il est inscrit des crédits pour le pelliculage des autocars aux couleurs de la Région Hauts-de-France.

Feuille n° 32 de la Délibération n° 20161774

## **B) Relations Internationales et transfrontalières**

L'assemblée régionale sera invitée à adopter une nouvelle stratégie régionale en matière de relations internationales (2017-2022) au début de l'année prochaine. Cette stratégie s'articulera autour de grandes priorités, notamment :

- **La diplomatie économique** : en cohérence avec le SRDEII et en partenariat avec les acteurs économiques du territoire, il s'agira de créer l'écosystème favorable au développement des entreprises à l'international, faire rayonner les savoir-faire régionaux, nouer des partenariats avec des territoires étrangers ayant les mêmes problématiques – activité portuaire, mobilité notamment fluviale et ferroviaire, transition énergétique ;
- **Le soutien au Plan « Energie pour l'Afrique » porté par l'ancien Ministre d'Etat, Jean-Louis Borloo** ;
- **Le soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes** – information, sensibilisation, accompagnement, apprentissage de langues étrangères...-, dans une perspective de renforcement de l'employabilité des jeunes des Hauts-de-France.

Cette stratégie montera progressivement en puissance à partir de 2017, ce qui se traduit dans une programmation budgétaire quinquennale 2017-2021 des crédits de paiement : ceux-ci progresseront sur cette période de 1 160 000 € à 2 900 000 € en fonctionnement et de 275 924 € à 664 076 € en investissement, pour les volets « Energie pour l'Afrique » et « Mobilité ».

## **C) Tourisme**

Le tourisme en région Hauts-de-France représente 69 000 emplois soit plus de 3% de l'économie régionale. Avec 18 800 000 visiteurs et 45 600 000 nuitées touristiques, les enjeux sont fondamentaux pour l'attractivité de notre région.

Nous avons des atouts majeurs qu'il faudra valoriser pour renforcer l'attractivité de notre territoire : tourisme de mémoire, tourisme, tourisme patrimonial, tourisme d'affaire.

Par ailleurs, l'économie touristique est en pleine révolution : elle doit faire face à de nouveaux modes de consommations, de nouvelles tendances touristiques, marquées par le numérique et l'ubérisation de l'économie touristique.

Dans cette ère nouvelle, il faudra être attentif aux aspirations de la demande et mieux corrélérer notre offre touristique à cette demande en pleine mutation.

**La politique touristique s'articulera autour de 3 axes majeurs :**

### **1) Promotion**

Pour accroître sa puissance d'attractivité et valoriser son image en Europe et dans le monde, la Région Hauts-de-France doit construire une stratégie globale d'attractivité qui intègre toutes les forces, à la fois économiques, touristiques, culturelles, sportives, associatives et institutionnelles autour d'une marque de territoire dont il faudra assurer le déploiement et l'animation.

Dans cette perspective, la Région doit se doter d'une stratégie capable de créer une dynamique mutualisée, fédérant les compétences et savoir-faire des acteurs régionaux, terreau d'un écosystème régional performant.

Véritable outil de mise en œuvre de la politique globale d'attractivité et de rayonnement de la Région, une agence d'attractivité touristique verra le jour afin de participer au développement d'activités, de richesses et d'emplois en attirant à la fois des touristes, des investisseurs et des entrepreneurs.

En appui sur les filières d'excellence et les facteurs-clés d'attractivité régionale, cette agence d'attractivité touristique contribuera ainsi à améliorer l'image concurrentielle de la région en s'appuyant notamment sur une marque identitaire forte et mobilisatrice.

Pour préparer la création de cette agence, fruit de la fusion des deux Comités régionaux de tourisme, une AE de fonctionnement est proposée pour un montant de 8,5 M€ avec une enveloppe de CP 2017 de 5,25 M€ à laquelle s'ajoute les CP/MAD de 3.514.573 €.

Il y a également une AE de fonctionnement de 50 k€ pour déployer une promotion institutionnelle touristique complétée par une enveloppe de CP de même montant.

## **2) Territorialisation**

Le tourisme est également un vecteur de développement du territoire. Le dialogue avec les territoires jouera ici un rôle fondamental pour développer le potentiel touristique de notre grande région.

Cet axe concerne la territorialisation de la politique touristique devant aboutir à des partenariats contractuels Région/Territoires pour développer et stimuler l'offre au regard des potentialités du territoire et des attentes des clientèles.

Une AP de fonctionnement de 1 M€ est donc proposée pour engager ce nouveau dialogue avec les territoires en cohérence avec le dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires voté le 8 juillet 2016. Cette AP est complétée par des CP 2017 d'un montant de 200 427 € et des CP/MAD de 135 000 €.

## **3) Soutien à l'emploi et à l'économie touristique**

Il s'agira d'accompagner la filière touristique, l'aider à se structurer, se professionnaliser notamment en accompagnant les formations.

Cet axe concerne directement les professionnels et les acteurs du tourisme avec un objectif de développement d'une offre nouvelle et de renforcement de la performance économique de l'offre existante au regard des attentes des clientèles en lien avec le SRDEII et les aides économiques en cours de définition.

Une AP de fonctionnement de 450 000 € est donc proposée pour répondre à cet objectif, AP complétée par des CP 2017 d'un montant de 100 000 €.

Ce soutien sera également doté d'une AP d'investissement de 800 000 € pour accompagner des projets répondant aux priorités régionales d'investissement touristiques sur les territoires et les filières (mémoire, affaires, nature/bien être, patrimoine/culture). AP complétée par des CP nouveaux d'un montant de 200 000 € et de CP/MAD d'un montant de 649 601,11 €.

## **D) Communication et relations publiques**

Conformément aux engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire de novembre 2016, des économies sont mises en œuvre sur le budget de la communication et des relations publiques. C'est un budget en baisse de 14,67 % par rapport au budget primitif 2016 qui est proposé. L'effort est donc considérable et conforme à la volonté du Président du Conseil régional d'obtenir des économies significatives sur ce budget.

Entre le budget primitif 2016 et le budget primitif 2017, le fonctionnement passe de 7,5 M à 6,4 M. Cet effort est rendu possible par les économies d'échelle mais aussi par la prise en charge en interne d'un maximum d'actions de communications, qui contribuent efficacement au rayonnement des Hauts-de-France. A ce titre, les 100 000 euros d'investissement doivent permettre l'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation de supports d'information de qualité.

## BUDGET PRIMITIF 2017

### 3ème VICE-PRESIDENCE Fusion, administration générale, affaires juridiques, personnel, et relations avec les syndicats

Madame Brigitte FOURE

	Crédit de paiement 2017
<b>Fonctionnement</b>	<b>434 703 169</b>
<b>Investissement</b>	<b>13 048 619</b>

Le budget de la délégation « fusion, administration générale, affaires juridiques, personnel, dialogue avec les syndicats » s'élève :

- En investissement, à 3 M€ d'autorisations de programme et 13 M€ de crédits de paiements
- En fonctionnement, à 0,88 M€ d'autorisation d'engagement et 434,7M€.

Le budget est principalement en gestion annuelle. En investissement, parmi les 13M€ de crédits de paiement proposés, 10,1M€ relèvent de la gestion annuelle et 2,9M€ de la gestion pluriannuelle.

En fonctionnement, parmi les 434,7M€ de crédits de paiement proposés 0,88 M€ relèvent de la gestion pluriannuelle.

La délégation a pour objet la bonne marche et gestion de la Région Hauts de France. Le budget comparativement à 2016 présente une hausse de 1,36% du fait de l'augmentation du budget des ressources humaines, de la centralisation de la gestion des assurances par les affaires juridiques qui jusqu'à maintenant était intégrée à chaque politique publique.

### **A) Ressources humaines**

Le budget dédié aux ressources humaines s'établit à 388 237 178 €, soit une variation de +1,12% par rapport au BP 2016 (+4,3 M€).

En 2017, le budget va évoluer au regard du GVT (glissement-vieillesse-technicité) qui représente un taux moyen légèrement inférieur à 2% soit une somme de 6,4 M€. Il sera également impacté par des dépenses réglementaires (augmentations CNRA, IRCANTEC, SMIC, le transfert prime/point, l'évolution du point d'indice, l'évolution des grilles indiciaires des agents de catégorie C) pour un montant total de 7,7 M€.

En complément, la prise en charge des transferts de compétences (Fonds européens et OPA) représentent une dépense de 0,55 M€ pour 10 agents transférés.

Par ailleurs, la Région Hauts de France souhaite poursuivre la mise à disposition d'animateurs numériques dans les EPLE à travers soit l'apprentissage soit le recrutement d'emplois d'avenir cofinancés par l'Etat à hauteur de 75 % du salaire brut. Ainsi, ce sont près de 45 nouveaux jeunes qui pourront être recrutés dans le cadre du dispositif Emplois d'Avenir pour une durée de 3 ans en privilégiant leur mutualisation au niveau d'un territoire. Cette mesure redimensionnant le dispositif sur l'animation numérique sera concomitante à une sortie progressive du dispositif emplois d'avenir dans les autres domaines (services, métiers traditionnels des lycées) au terme des 3 années de contrats.

En outre, la naissance de la région Hauts de France se traduit par la mise en place d'une organisation privilégiant la mutualisation entre les services issus des deux anciennes collectivités.

Ainsi, en ce qui concerne l'évolution des effectifs de la Région Hauts de France, l'équilibre sera recherché dans les lycées et services afin de préserver un niveau de service de qualité, des conditions de travail optimum en ajustant selon les ressources budgétaires disponibles. Cette démarche se construira par métier dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en réinterrogeant notamment l'organisation lors de chaque départ (retraite, mutation, mobilité). Elle permettra la mise en place de nouvelles missions ou organisations par redéploiement (comme les antennes territoriales) ainsi que les ajustements liés à la rentrée scolaire ou la bourse de l'emploi dans les lycées.

L'évolution du budget RH se veut maîtrisée grâce à une optimisation des crédits alloués aux différents dispositifs, y compris lors de l'harmonisation des politiques RH, ainsi que par le processus de mutualisation des moyens et des effectifs liés à la fusion des services régionaux en cours de réalisation.

En investissement, le budget a deux objets :

- L'acquisition de matériel destiné à l'aménagement de postes de travail pour des agents en situation de handicap (140 000€),
- Des prêts sociaux accordés aux agents connaissant des difficultés financières occasionnelles (70 000€).

## **B) Systèmes d'information**

Le budget 2017 s'établit à 4 M€ en fonctionnement et 5,3M€ en investissement. Il relève exclusivement de la gestion annuelle.

Pour 2017, le budget des systèmes d'information assurent la continuité des projets de transition liés à la fusion, notamment l'harmonisation des différents logiciels nécessaires à l'élaboration et l'exécution des politiques publiques. Ce budget comporte les frais relatifs à la maintenance évolutive à l'ensemble des logiciels et bases données, de leurs acquisitions ou évolutions.

Mais aussi, ce budget prévoit la couverture des besoins des services en termes de matériels informatiques et de télécommunication et intègre également les frais inhérents de télécommunication, les dépenses de consommables informatiques, des frais de câblage et l'ensemble des prestations nécessaires à la bonne exécution des systèmes d'informations (exploitation de l'infrastructure, sécurité d'administration et de supervision technique des systèmes et des réseaux...).

## **C) Assemblées et CESER**

Le budget de 13,4 M€ consacré aux assemblées s'inscrit dans le prolongement des démarches de responsabilité initiées depuis le début de la mandature.

En particulier, la réévaluation des adhésions de la Collectivité à diverses associations (dont l'Association des Régions de France) permet une économie annuelle sur le budget de la fonction.

La démarche d'exemplarité des élus se traduit en outre non seulement par le maintien d'un montant minoré des indemnités (5% en deçà du plafond légal), mais aussi par une réfaction de 10% (soit 20 k€) de leurs frais de mission et de déplacement.

## **D) Affaires juridiques et contrôle de gestion**

Le budget 2017 de la direction des affaires juridique des Hauts de France s'élève à 2 363 800 €.

Ce budget intègre notamment l'ensemble des assurances souscrites au titre du patrimoine immobilier régional pour un montant de 1 856 000€.

Ce budget est en diminution de 141 000 € par rapport à 2016 sur le poste « honoraires et frais de contentieux » de la Région qui s'élève à 151 500 €.

Les budgets des affaires juridiques et du contrôle de gestion connaissent une augmentation sur le poste études qui s'élève à 200 000 €, du fait de l'intégration des études liées à la gestion du domaine portuaire et des contrats d'exploitation afférents et qui relevaient jusqu'alors de la Direction des Ports. Cette intégration des études permet de générer une économie de 220 000€.

Pour le contrôle de gestion, le budget s'élève à 0,3 M€ en fonctionnement.

## E) Administration générale

L'administration générale reprend les thématiques suivantes :

- Les insertions presse pour le lancement des marchés publics
- Les dépenses en faveur des moyens logistiques, de la maintenance et de la sécurité.

### 1. *Les insertions presse*

Le budget d'insertions Presse piloté par la Direction de l'Achat Public s'élève à 293 000 € en fonctionnement et 288 000€ en investissement.

Il concerne les publicités des avis d'appel public à la concurrence dans la presse telles que prévues par l'ordonnance et le décret relatifs aux marchés publics incluant les annonces strictement légales (BOAMP/JOUE) ainsi que les annonces destinées à la presse locale.

L'inscription des crédits en section de fonctionnement ou investissement dépend de l'objet du marché.

### 2. *Moyens logistique, maintenance et sécurité*

Le budget s'élève :

- en fonctionnement, à 23,13 M€ de crédits de paiement.

- en investissement, à 3 M€ d'autorisations de programme et 7,22 M€ de crédits de paiement ;

Le budget est principalement en gestion annuelle. En investissement, parmi les 7,22 M€ de crédits de paiement proposés, 4,28 M€ relèvent de la gestion annuelle et 2,94 M€ de la gestion pluriannuelle.

#### GESTION ANNUELLE

Dépenses	CP 2017
Fonctionnement	23 116 720,00
Investissement	4 278 900,00

Les dépenses en faveur de l'administration générale ont pour objet :

- la gestion immobilière (travaux, entretien, maintenance, taxes, charges locatives, ...) ;
- les déplacements (billetterie, gestion du parc automobile...)
- le service intérieur (restauration, nettoyage, gardiennage, documentation, équipements, fournitures ...)
- la communication interne (information des agents à travers des outils internes, création du lien entre les agents...)

Plusieurs pistes d'économies nouvelles ont été identifiées et aboutissent à des prévisions à la baisse par rapport à 2016, dont, à titre d'exemples :

- le marché de nettoyage (par une adaptation de la fréquence de nettoyage des bureaux)
- la diminution du parc de véhicules (impactant directement les dépenses en carburant et en assurance)
- les frais de restauration et d'alimentation
- les fournitures administratives et les dépenses de reprographie
- la révision du marché de gardiennage
- le lancement d'une seule consultation multitechnique et multisites pour l'exploitation maintenance des équipements complexes des bâtiments régionaux...

La vigilance est par ailleurs maintenue sur les coûts d'achat des énergies, l'objectif étant de ne pas augmenter les dépenses énergétiques malgré l'augmentation du coût de l'énergie.

La démarche de rationalisation du patrimoine immobilier va également produire ses effets avec la mise en vente par la Région des immeubles dont elle n'a plus l'utilité. Ces cessions généreront des économies de fonctionnement (chauffage, électricité, gardiennage, nettoyage...). A titre d'exemple 110 K€/an pour l'immeuble 185 bd de la Liberté à Lille.

#### GESTION PLURIANNUELLE

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
3 000 000,00	1 442 169,03	1 500 000,00	2 942 169,03

- Les crédits concernent notamment l'agenda d'accessibilité programmé des bâtiments hors communauté éducative. Les travaux sont estimés à 3 M€ et les besoins en CP 2017 pour cette opération s'élèvent à 1,5 M€. Ils concernent également les travaux patrimoniaux pour les sites Lillois et les sites portuaires.

### 3. *Courrier*

Le budget s'élève à 2 080 195 € en fonctionnement.

## F) Syndicats

Conformément à l'article L 4253-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) la Région attribue une subvention de fonctionnement aux structures locales des organisations représentatives syndicales.

Elle finance à ce titre les activités d'intérêt général, **en matière de formation et d'information des salariés**, mises en œuvre par les unions régionales des organisations syndicales.

Pour 2017, ce dispositif fera l'objet d'une profonde remise à plat.

Le budget 2017 s'élève à 879 K€.

## BUDGET PRIMITIF 2017

### 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENCE

#### DEVELOPPEMENT DURABLE, TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE, TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur Philippe RAPENEAU

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
9 795 000,00	6 996 430	1 383 570	8 380 000

  

FONCTIONNEMENT			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
13 200 000,00	9 254 249,00	3 745 751,00	13 000 000,00

La nouvelle région Hauts-de-France présente des spécificités tant du point de vue écologique que du point de vue énergétique. En effet, malgré la plus petite surface forestière nationale et le plus faible taux d'espaces naturels, elle présente une biodiversité exceptionnelle.

Sur le plan énergétique, la région Hauts-de-France représente 9 % de la population française et 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre et demeure particulièrement soumise aux dérèglements climatiques : risques de submersion marine notamment dans le secteur des waterings, érosion du trait de côte sur l'ensemble de son littoral et un risque fort d'inondations ou de coulées de boue puisqu'une commune sur deux y est soumise. Elle porte une filière économique forêt-bois riche de ses 100 000 propriétaires forestiers, 8 000 entreprises et presque 40 000 salariés.

Face à ce constat et à ces enjeux pour nos populations et notre économie, la Région souhaite poursuivre une politique ambitieuse en matière de Biodiversité d'une part et de Climat Air Energie d'autre part. La Région souhaite en faire un atout notamment économique par la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle.

La contribution de chacun sera nécessaire pour y parvenir, c'est pourquoi la Région développe une politique d'éducation et d'éco-citoyenneté sur ces deux champs.

## **A) Politique Biodiversité**

La nouvelle politique régionale en matière de biodiversité en cours d'élaboration constituera le nouveau cadre d'intervention de la Région dans ce domaine. Les dispositifs qui structurent encore en 2017 le budget voient leurs contenus évoluer au regard de ces orientations.

Conformément à la loi NOTRe qui confirme le rôle de planification de la Région, le SRADDET qui sera adopté dans les trois années suivant le renouvellement de l'assemblée régionale, intégrera et se substituera aux stratégies régionales Biodiversité et Patrimoine naturel préexistantes.

Dans l'attente, l'action régionale se traduira par différents plans d'actions correspondant aux segments budgétaires. Cette action régionale est contractualisée avec l'État dans le cadre des CPER 2015-2020 sur le territoire des Hauts-de France, dans un contexte où la loi MAPTAM donne aux Régions le rôle de chef de filât en matière de biodiversité pour le compte des collectivités.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, l'atteinte des objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau est un enjeu fort de responsabilité pour l'ensemble des collectivités territoriales. De plus, l'eau est un élément intégrateur au carrefour de l'environnement et de l'économie (agriculture, tourisme...), ainsi que facteur de solidarités territoriales entre villes et campagnes. Il s'agit de tenir compte de cette transversalité dans la mise en œuvre des projets.

Les différents dispositifs correspondant à la présentation budgétaire (fonctionnement et investissement) sont :

- le soutien à des acteurs de l'information naturaliste, le financement de l'observatoire régional de la biodiversité, l'accompagnement de projets de recherche et d'acquisition de connaissances sur la biodiversité ;
- le soutien d'acteurs territoriaux qui contribuent à préserver et restaurer le patrimoine naturel et en particulier la biodiversité ordinaire ;
- la préservation de la qualité des milieux aquatiques et humides ;
- l'éco-citoyenneté et l'éducation à l'environnement ;

Les questions de l'eau (ressource, qualité, inondations,...), du bois et de l'écocitoyenneté relèvent pour partie des orientations relatives à la biodiversité et pour partie des orientations relatives à la politique Climat, Air, Energie. Sur un plan général, dans le cadre de l'application de la direction cadre Inondations, la Région accompagne la mise en place des stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) ainsi qu'à l'échelle des Territoires à Risque Important.

## **B) Politique Climat Air Energie**

La dynamique « Troisième Révolution Industrielle » (TRI cf. infra point C), et la mobilisation des acteurs autour d'une vision partagée de l'avenir emmènent la Région sur le chemin de sa transition énergétique.

Cette politique est majoritairement conduite en collaboration avec l'ADEME (Agence de Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement), partenaire historique de la Région, collaboration qui se traduit notamment par la création en 2017 d'un seul fonds régional Hauts-de-France après un travail d'harmonisation et de fusion des deux fonds préexistants FRAMEE (Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement) et FREME (Fonds Régional Environnement et Maîtrise de l'Energie). Ce fonds désormais intitulé « Fonds d'Amplification de la Troisième révolution Industrielle » et les dispositifs qui le composent sont partie intégrante du volet Transition Energétique et Ecologique des CPER Nord-Pas de Calais et Picardie, dans un contexte où la loi Transition énergétique et croissance verte donne aux Régions le rôle de chef de filât sur les sujets de l'énergie, de l'air, du climat.

La confirmation et le renforcement au territoire des Hauts-de-France du projet « rev3 – Troisième Révolution Industrielle » conduisent à intégrer dans la politique Climat Air Energie d'une part le programme d'implantation de bornes électriques destiné à accompagner les territoires pour le déploiement d'infrastructures publiques, la promotion du véhicule électrique et la mise en place de services de mobilité, et d'autre part la totalité de la contribution de la Région au financement du CERDD, Centre ressource de développement durable, GIP qui porte notamment l'Observatoire régional Climat. Le travail d'harmonisation des outils dédiés à l'amélioration de la connaissance à l'échelle des Hauts-de-France se poursuit en 2017.

Pour le reste, le budget régional en faveur de la transition énergétique vise à soutenir les dynamiques territoriales « Energie Climat », la qualité énergétique et environnementale des bâtiments, les écofilères, la filière bois, la qualité de l'air, la qualité de l'eau et la prévention des inondations.

La Région nouera des partenariats avec les territoires autour de la TRI afin d'accentuer la territorialisation et la construction de stratégies climatiques et de transition énergétique globales. A titre d'illustration, des projets d'aménagement et d'urbanisme innovants et ambitieux au plan de la qualité énergétique et environnementale pourront être soutenus par la Région.

En matière de qualité énergétique et environnementale de l'habitat, la Région contribuera à l'objectif de réhabilitation massive des bâtiments (résidentiel et tertiaire) en accompagnant la mutation des filières et les territoires dans la mise en œuvre d'une stratégie de rénovation de leur patrimoine public.

La contribution des acteurs économiques au regard des enjeux climatiques est importante : l'offre de biens et de services conditionne pour une part les choix de consommation de chacun des acteurs du territoire, citoyens, entreprises, collectivités... L'écoconception, l'affichage environnemental, l'analyse du cycle de vie des produits, la valorisation matière, l'économie circulaire sont autant d'approches qui se développent dans les pôles de compétitivité et d'excellence régionale de la région. C'est pourquoi la Région poursuivra sa politique d'accompagnement de l'ensemble des acteurs économiques du territoire dans leurs stratégies de développement, dans le cadre la dynamique de la « Troisième Révolution Industrielle ». S'agissant de la filière bois, un master plan bois sera réalisé, sur la base du contrat de filière 2015-2017.

En matière de qualité de l'air, les deux Aasqa (Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air) régionales ont démarré les travaux préalables à leur fusion qui est programmée en janvier 2017.

Dans le cadre de la politique Climat air Energie, la Région accompagnera également des dispositifs de lutte et d'adaptation au changement climatique : prévention et limitation du risque de submersion marin par exemple.

Enfin, la loi NOTRe a transféré aux Régions l'ensemble de la compétence de planification en matière des déchets et impose l'élaboration d'un Plan régional de prévention et de gestion des déchets. La Région accompagnera des dispositifs spécifiques sur ce thème.

La loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte précise que les Régions doivent élaborer un plan régional biomasse dans les mêmes délais. Ce travail d'écriture est mené dans le cadre des travaux d'élaboration du SRADDET.

### **C) La Troisième Révolution Industrielle**

La Région Hauts-de-France s'est engagée dans une politique très ambitieuse et innovante : la Troisième Révolution Industrielle (TRI). Initiée en 2013, sur la base du modèle du prospectiviste américain Jeremy RIFKIN, cette politique se situe à la rencontre de la transition énergétique, la révolution numérique et les nouveaux modèles économiques. L'objectif de la TRI est double :

- Favoriser les activités nouvelles et la création d'emplois,
- Parvenir à une économie décarbonée à l'horizon 2050.

La TRI a suscité une dynamique de projets considérable. À ce jour, le nombre d'initiatives est estimé à 700 environ (octobre 2016). Sont concernées principalement des entreprises, mais aussi des collectivités territoriales, diverses structures publiques et parapubliques, des associations, des Universités... Co-pilotée par le Conseil régional et la CCI de Région Nord de France, la TRI a conduit, par ailleurs, à la mobilisation du contrat de plan État/Région et des fonds structurels, ainsi qu'à la mise en place d'un certain nombre d'outils d'accompagnement, techniques et surtout financiers.

Début 2016, la TRI, nommée « Rev3 » a été confirmée par le Président de Région, ce dernier ayant également défini cinq orientations qui guident désormais son développement pour les années à venir (votées en séance plénière du 13 Octobre 2016).

Il s'agit de :

- Faire de la TRI un des leviers de la création d'emplois, ambition générale de la Région ;
- Favoriser la territorialisation de la TRI, notamment étendre la TRI sur les territoires picards ;
- Assurer une meilleure appropriation de la TRI par les habitants de la Région et tout particulièrement les jeunes, notamment au travers d'actions de formation ;
- Favoriser la montée en qualité des projets ;

- Promouvoir un réseau des initiatives TRI dans l'Europe du Nord – Ouest.

Ainsi, le budget proposé pour 2017 permettra d'amplifier le mouvement déjà engagé en Hauts-de-France et de favoriser la mise en œuvre de nouveaux projets relevant de la Troisième Révolution industrielle notamment en ex-Picardie. Il est cependant important de préciser que cette proposition budgétaire s'entend « hors communication » puisque les nécessaires dépenses de communication TRI relèvent du budget général de la communication.

Plus précisément, ce montant global de 650 000 € permettra de :

- 1- Diffuser et promouvoir la TRI auprès des territoires, des entreprises et de la population régionale au travers de rencontres territoriales, de la mise en place d'une première « convention d'affaires » spéciale Rev3 avec la CCI, la mise en place et l'extension des antennes TRI dans les lycées et éventuellement d'autres initiatives de sensibilisation/formation à destination de tout public.
- 2- D'accompagner et qualifier les projets « TRI » grâce notamment à l'AMO amorcée en 2016 qui permet d'aider certains porteurs de projets à sa structuration et son élargissement sur un maximum de piliers ou axes de la TRI. Il sera également envisagé de concevoir et d'accompagner la mise en place de « l'Ecole des métiers de la TRI », concept à calibrer et décliner sur l'ensemble du territoire régional.
- 3- D'ouvrir la TRI à l'international, cette priorité sera en partie réalisée grâce à un nouveau contrat prévu avec Jeremy RIFKIN qui accentuera cette thématique et par le rapprochement à construire avec les initiatives européennes du Luxembourg et de Rotterdam-La Haye.

## BUDGET PRIMITIF 2017

### 5<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENCE

#### MER ET PORTS, POLITIQUE DU LITTORAL

Madame Natacha BOUCHART

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
21 962 334	74 500 000	4 400 000	78 900 000

  

FONCTIONNEMENT			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
11 213 935	1 400 000	8 570 000	9 970 000

L'action de la Région en direction de la mer, des ports et du littoral vise tout d'abord à maintenir en état le patrimoine constitué principalement des ouvrages (ponts, écluses, quais, ...) au travers d'un programme d'investissement élaboré sur la base d'un diagnostic permanent de l'état des structures (atlas portuaire).

Nous nous mobilisons aussi autour du développement de la plaisance sur tout le littoral des Hauts-de-France. Ce secteur est un véritable vecteur pour notre croissance touristique et notre rayonnement.

La Région a aussi pour mission de s'engager avec les autres partenaires locaux dans l'animation du littoral maritime (gestion des risques littoraux, énergies marines renouvelables, suivi du milieu marin, gestion et aménagement durable du littoral).

La Région continue de se mobiliser au côté des pêcheurs par la mise en place du FEAMP et surtout la mise en œuvre d'un fonds d'urgence pour les fileyeurs et les pêcheurs à pieds.

## **A) PORTS**

Depuis 2007, et la reprise de la compétence portuaire par la Région, des efforts importants sont nécessaires pour remettre en état les infrastructures portuaires dont l'état à la date de décentralisation était fortement dégradé. Le programme d'investissement 2017 s'inscrit dans la continuité de cette remise en état.

De plus, la Région en tant qu'autorité portuaire gère l'entretien du domaine portuaire et des accès, notamment au travers du dragage des bassins et chenaux ce qui constitue la majorité des frais de fonctionnement (hors impact DSP).

Par ailleurs, il est rappelé que la Région a également en charge la valorisation du patrimoine et le développement des infrastructures. Elle assure la coordination portuaire, la gestion des ouvrages non délégués, et le contrôle de concessions (DSP).

La construction du budget 2017 se base, pour les ports, sur l'analyse ouvrage par ouvrage de leur état technique, de la nécessité de conduire au juste moment des réparations, et avec un souci d'optimisation des finances publiques.

### **1) Ports hors DSP**

Les principaux travaux effectués depuis 2007 concernent : le quai de l'Europe, le bassin Loubet, le quai des Paquebots, le tunnel de l'Ave Maria, le barrage Marguet, l'écluse Sanson, le perré Risban, l'écluse de la Batellerie et le quai de la Loire.

Le programme d'investissement 2017 concerne principalement la rénovation du quai de Pilotage et de la jetée Nord-Est dans son ensemble, les travaux de renforcement de la digue Carnot, du site Loubet (portes de l'écluse, traverse et aménagements liés à l'exploitation de l'écluse), la rénovation du quai de la Colonne et du musoir de la jetée Sud-Ouest.

Conformément aux termes du contrat de DSP, le budget acte la participation régionale au programme de redynamisation du site portuaire de Boulogne sur Mer. La Région alloue ainsi une participation au concessionnaire, la Société d'exploitation du Port du Détroit (SEPD), finançant partiellement les 12 actions du plan d'investissement défini.

Il intègre par ailleurs le démarrage d'une nouvelle structure, opération connexe au projet d'extension du site portuaire de Calais, une nouvelle Capitainerie.

Il intègre aussi toutes les opérations nécessaires à l'exploitation et la maintenance des ouvrages portuaires comme les opérations de protection anticorrosion, la remise à niveau des infrastructures, l'enlèvement de macro déchets dans les bassins (bassin Napoléon, Loubet) et la rénovation de bureaux.

Détail des principales opérations ports investissements, crédits de paiement (CP) :

*Données en M€, crédits de paiement (CP) :*

Mesures antérieurement décidées :		
-	Réhabilitation de la jetée nord est et du quai de pilotage- complément	3,4
-	Réhabilitation du tillac de la jetée nord est	2,0
-	Travaux de renforcement de la digue Carnot	3,4
-	Participation Région au ppi 2015-2019 SEPD	2,8
-	Carénage des portes de l'écluse Loubet (travaux)	2,9
-	Carénage des portes de l'écluse Loubet (tx) - complément	0,3
-	Reconstruction site Loubet	0,3
-	Travaux de réparation de la traverse nord Loubet - complément	2,0
-	Réhabilitation du quai de la colonne	0,7
-	Rénovation et réaménagement de bureaux et ateliers	0,6
-	Enlèvement des macro-déchets au bassin napoléon - estimation	0,6
-	Protection anticorrosion des parties métalliques des ouvrages	1,0
-	Fourniture et pose d'équipement de géo positionnement et de sondage multifaisceaux pour les embarcations	0,3
-	Calais port 2015 capitainerie – phase projet	0,2
-	Musoir de la jetée sud-ouest	0,4
-	Autres opérations (CP < 250 k€ annuel)	3,0
Mesures nouvelles :		
-	Remise à niveau des infrastructures prog 2017	1,2
-	Enlèvement des macro-déchets Loubet phase 2	0,6
-	Reconstruction nouvelle capitainerie de Calais	0,2
-	Autres opérations (CP < 250 k€ annuel)	0,6

Le budget de fonctionnement est pour l'essentiel consacré aux opérations de dragage des sites portuaires, à la taxe foncière, aux fournitures diverses, ainsi qu'à la gestion de la plaisance à Calais.

Détail des principales opérations ports fonctionnement, crédits de paiement (CP) :

*Données en M€, crédits de paiement (CP) :*

Mesures antérieurement décidées :		
-	Exploitation des activités de plaisance du site portuaire de Calais avec régie de recettes	0,7
-	Autres opérations (CP < 250 K€ annuel)	0,0
Mesures nouvelles :		
-	Dragage d'entretien	4,6
-	Fonctionnement courant (équipements techniques, fournitures de construction,...)	1,2
-	Taxe foncière	1,6
-	Autres opérations (CP < 250 K€ annuel)	0,4

**DSP**

Les opérations sous cet intitulé concernent la délégation de service publique du port Calais-Boulogne-sur-Mer. En 2017, la seule opération est la subvention d'équipement pour Calais 2015, conformément au contrat.

*Investissement - Données en M€, crédits de paiement (CP) :*

Mesures antérieurement décidées :		
-	MOA concessionnaire Calais 2015 - subvention équipement	47,8

## **B) MER ET POLITIQUE DU LITTORAL**

La Région s'engage avec les autres partenaires locaux dans le développement de la filière halieutique (Capécure, gestion du FEAMP) et dans l'animation du littoral maritime (gestion des risques littoraux, énergies marines renouvelables, acquisition de connaissance scientifique, gestion et aménagement durable du littoral).

Détail des crédits de paiement (CP), Mer et Politique du Littoral, investissements et fonctionnement :

### *Investissement - Données en M€*

Mesures antérieurement décidées :

-	Contre partie régionale FEAMP	0,5
-	Protection et valorisation du littoral	0,3
-	Autres opérations	1,7

Mesures nouvelles :

-	Contre partie régionale FEAMP	1,2
-	Risques littoraux (autres)	0,5
-	Protection et valorisation du littoral	0,2
-	Autres opérations	0,1

### *Fonctionnement - Données en M€*

Mesures antérieurement décidées :

-	Autres opérations	0,8
---	-------------------	-----

Mesures nouvelles :

-	Plan d'urgence pêche & divers	0,3
-	Autres opérations	0,5

## BUDGET PRIMITIF 2017

### 6<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENCE

#### APPRENTISSAGE

Monsieur Sébastien HUYGHE

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
6 000 000	29 000 000	1 000 000	30 000 000

  

FONCTIONNEMENT			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
161 069 610	32 886 000	132 714 000	165 600 000

Ce budget 2017 traduit la volonté, inscrite au Plan Apprentissage voté en avril 2016, d'un développement significatif de l'apprentissage en Hauts-de-France. Les moyens en hausse consacrés aux employeurs d'apprentis, le soutien financier aux apprentis au travers de différentes aides, la contribution importante de la Région au financement des CFA, tant en fonctionnement qu'en investissement, montrent la priorité donnée à cette voie de formation qui insère mieux que les autres et qui s'adapte aux besoins des entreprises.

#### **A) Les aides aux employeurs d'apprentis**

Ce budget, en progression de 57% par rapport à 2016, intègre les mesures du nouveau règlement d'attribution des aides aux employeurs d'apprentis voté en séance plénière du 26 avril 2016, à savoir l'Aide au Recrutement d'Apprentis et le triplement de la Prime à l'Apprentissage par le complément d'une Aide d'Initiative Régionale pour certaines entreprises, dont les impacts interviendront à compter de cette année 2017, la prime étant versée à la fin de la première année de formation, et de manière progressive jusqu'en 2020.

## **B) Le financement des CFA**

La contribution obligatoire de la Région au financement du fonctionnement des CFA, en complément des autres ressources (taxe d'apprentissage, dotations des branches professionnelles et organismes gestionnaires) représentera un montant de 91 397 000 € en 2017.

Il s'agit d'une compétence obligatoire de la Région, garante de l'équilibre financier des CFA et de l'utilisation de la taxe d'apprentissage.

La réforme du financement de l'apprentissage renforce le rôle des Régions dans la régulation et la redistribution des ressources financières des CFA.

Ce poste de dépenses est également lié à une politique volontariste des recettes menée par les CFA et la Région pour faire progresser la collecte de taxe d'apprentissage en Région auprès du collecteur régional unique et des collecteurs nationaux. Cette dynamique positive s'est confirmée en 2015 et 2016 malgré les fluctuations possibles qu'aurait pu induire la réforme nationale du financement de l'apprentissage ; la taxe d'apprentissage ainsi collectée par les CFA a permis de maîtriser la contribution régionale pour 2017 tout en maintenant un objectif de développement de l'apprentissage.

A noter : La Région des Hauts de France s'est portée candidate auprès du gouvernement pour expérimenter dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la gestion directe de la part dite libre de la taxe, les fonds libres.

## **C) La politique d'initiative régionale**

21 458 590 € seront consacrés aux initiatives de la Région, au travers de la mise en œuvre du Plan apprentissage, pour accompagner le développement et la valorisation de l'apprentissage dans les Hauts-de-France.

### **1) Les aides aux apprentis**

Parmi ces crédits, 15 648 500 € concerneront les aides aux apprentis (aides au transport-hébergement-restauration, aide de rentrée- Fonds de solidarité des apprentis ou appui aux apprentis, dispositif de reprise de l'apprenti en cas de rupture).

Un important travail d'harmonisation des aides aux apprentis a été réalisé en 2016 et pourra se poursuivre en 2017 en fonction des orientations. Les apprentis des Hauts-de-France bénéficient désormais de conditions identiques et revalorisées pour une grande majorité d'entre eux : une aide de rentrée à 200 € pour les primo-entrants, un budget relatif aux aides au transport, à l'hébergement et à la restauration préservé et ouvert à tous les apprentis, un fonds de solidarité étendu à l'ensemble des apprentis du territoire. Les jeunes seront également sécurisés par un nouveau dispositif de reprise par la Région de la rémunération d'apprentis en rupture de contrat pendant une période minimale de trois mois, le temps de retrouver un contrat d'apprentissage.

### **2) Les politiques de développement et de valorisation de l'apprentissage**

Les autres crédits de ce poste, soit 5 810 000 €, permettront le déploiement de politiques liées au Plan Apprentissage : financement de développeurs de l'apprentissage, mobilité européenne des apprentis, valorisation des métiers auprès des jeunes et des familles, amont de l'apprentissage, création-reprise d'entreprise, etc.

Dès 2016, les politiques d'initiatives régionales ont fait l'objet d'harmonisations et de nouveaux cadres d'intervention ont été posés pour répondre aux objectifs du Plan Apprentissage.

### **A noter :**

Les Programmes Opérationnels Européens des ex territoires Nord-Pas de Calais et Picardie n'étant pas fusionnés, la mobilisation des fonds régionaux et des fonds européens pourra varier selon les territoires pour financer ces projets.

La poursuite envisagée par l'Union Européenne de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes devrait permettre de sécuriser la dynamique engagée pour accompagner de manière personnalisée vers l'apprentissage les jeunes sans solution. La réponse définitive de la Commission Européenne est attendue courant 2017.

#### **D) Le fonds de péréquation de l'apprentissage**

Conformément aux dispositions du Code du Travail, ce fonds de péréquation, d'un montant de 2,5 M€ complètement autofinancé par le trop perçu de taxe d'apprentissage de certains CFA, est destiné à soutenir financièrement, le cas échéant, les CFA en difficulté. Tous les employeurs d'apprentis n'étant pas assujettis à la taxe d'apprentissage, ce fonds permet de rééquilibrer des situations hétérogènes et de sécuriser l'équilibre financier des CFA.

#### **E) La politique d'investissement de l'apprentissage**

Le budget primitif 2017 consacrera 30 000 000 € au titre de l'investissement dans les CFA des Hauts-de-France afin de permettre aux apprentis de bénéficier de conditions d'accueil et d'équipements pédagogiques adaptés.

Cette intervention régionale dans le financement des investissements des CFA permet d'assurer l'adaptation aux besoins des publics et la modernisation de l'appareil de formation par des opérations immobilières et par le renouvellement ou l'achat d'équipements majoritairement pédagogiques.

La part des crédits historiques sur l'ex-territoire Nord-Pas de Calais relevant d'opérations immobilières d'envergure est prédominante : 23 700 000 €, soit 79% des crédits de paiement 2017, seront en effet consacrés à la poursuite des opérations décidées avant 2016 (constructions, réhabilitations, mises aux normes de sécurité).

Des mesures nouvelles à hauteur de 6 M € d'autorisations d'engagement et 1 M€ de crédits de paiements sur 2017, permettront de répondre aux demandes des CFA de cofinancement d'équipements pédagogiques nécessaires au bon déroulement des formations par apprentissage autorisées par la Région, voire de prendre en charge des mises aux normes de bâtiments.

Pour mémoire, en 2016, des appels à projets équipements avaient été lancés auprès des CFA selon les modalités respectives des ex-territoires régionaux, afin de permettre une continuité du financement de leurs acquisitions pédagogiques. Pour 2017, un cadre d'intervention, fixant les priorités régionales, sera construit pour l'ensemble du territoire des Hauts-de-France qui répondra aux objectifs du Plan Apprentissage.

## BUDGET PRIMITIF 2017

### 7<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENCE

#### Agriculture et Agro-Alimentaire

Madame Marie-Sophie LESNE

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
11 167 860	6 663 642	3 136 358	9 800 000

  

FONCTIONNEMENT			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
10 510 249	9 288 925	3 311 075	12 600 000

La Région Hauts-de-France, 3<sup>ème</sup> région économique et exportatrice de produits agricoles et agroalimentaires, présente un tissu agricole riche de 27 000 exploitations pour 45 000 actifs agricoles. Ainsi, la production régionale des cultures représente 27% de la production totale française, avec de grandes entreprises présentes : Bonduelle à Estrées-Mons et Renescure des légumes, Tereos à Origny-Sainte-Benoite, et la valeur ajoutée du secteur est de 7,592 milliards d'euros, soit 5,6% de la richesse régionale.

Il s'agit donc d'un secteur économique important, concentrant 10% des emplois du secteur en France avec 60 370 actifs pour l'industrie agroalimentaire et leader en région mais qui souffre (crise du lait, conditions climatiques, perte de compétitivité) et présente un manque de filières qualité et un nombre d'actifs agricoles en forte diminution.

Au vu de ces éléments de contexte, la Région Hauts-de-France présente les axes d'intervention suivants:

- accompagnement de la création et de la transmission des exploitations agricoles ;
- appui aux exploitations, en priorité petites et moyennes, pour favoriser leur adaptation au nouveau contexte (modernisation, diversification, démarches de qualité, agroenvironnement) ;
- mise en cohérence et création de synergies entre les initiatives régionales en matière d'approvisionnement local.

Ces axes se déclinent en fonctionnement et en investissement.

L'objectif est de mobiliser au mieux les fonds du 2<sup>ème</sup> Pilier de la PAC (FEADER) pour lesquels la Région est autorité de gestion.

2017 sera l'année de la redéfinition des dispositifs et de la convergence des programmes de développement ruraux.

#### 1- Investissement

##### Installation-transmission-maintien des exploitations

Cet axe est principalement dédié au renouvellement des générations vers une agriculture générant plus d'emplois et de valeur ajoutée via un dispositif d'aide (dotation, subvention d'investissements), voire un portage du foncier dans le cadre d'une convention partenariale avec les SAFER.

Feuille n° 50 de la Délibération n° 20161774

## **Soutien aux entreprises agroalimentaires**

Cet axe permet de soutenir les projets des entreprises agroalimentaires et du bois en contrepartie des fonds européens.

Un prêt (volet picard), outil d'ingénierie financière favorisant le développement économique et l'emploi, permet de répondre aux besoins en ressources stables de l'entreprise pour le financement de son projet global et peut venir en complément d'autres formes d'accompagnement de la Région, notamment pour les projets structurants, susceptibles de développer de nouveaux marchés plus rémunérateurs et d'accroître la valeur ajoutée globale et d'autre part pour encourager les initiatives d'utilisation du bois local dans la construction dans le cadre du contrat de filière Nord-Picardie.

## **Agroenvironnement**

L'objet de cet axe est de financer, en contrepartie du FEADER, des investissements agricoles et forestiers plus respectueux de la préservation de l'environnement : exploitation et desserte forestières, agroforesterie, haies, mares ...

## **Modernisation des exploitations**

Cet axe permet de financer des projets favorisant le développement et l'adaptation des exploitations agricoles permettant l'amélioration de leur compétitivité, l'amélioration de la qualité des produits et le développement d'ateliers agricoles créant de l'activité et de l'emploi, et contribuant au maintien de la diversité de l'agriculture régionale.

La modernisation des exploitations, notamment d'élevage, et de leurs CUMA, entre dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) cofinancé par le FEADER.

## **Diversification des exploitations**

Cet axe permet de financer des projets liés :

- à la préservation et la valorisation des savoir-faire régionaux,
- à la diversité des agricultures et des productions agricoles et du patrimoine bâti agricole ;
- au maintien, au développement et à la valorisation de filières régionales, et notamment des circuits de proximité, en particulier alimentaires ;
- à la consolidation d'exploitations agricoles de taille modeste et/ou en phase d'installation et l'emploi de main d'œuvre ;
- à la réponse de la demande urbaine, périurbaine ou rurale et plus globalement, au renforcement du lien entre l'agriculture et les habitants des Hauts de France

Ce dispositif entre dans le PDR Nord-Pas-de-Calais et bénéficie de contreparties européennes ce qui n'est le cas pour le PDR Picardie où les aides à diversification des activités n'entrent pas dans le PCEA.

## **2- Fonctionnement**

### **Installation-transmission-maintien des exploitations**

Cet axe apporte un soutien aux structures qui œuvrent pour l'accompagnement des candidats à l'installation en agriculture tout au long de leur parcours, y compris sur l'accès au foncier, mais également au moment où les agriculteurs sont confrontés à des difficultés de tous ordres sur leur exploitation.

C'est poursuivre la dynamique initiée dans le cadre des programmes précédents, en les améliorant et en stimulant l'émergence de nouveaux projets- la mise en réseau d'acteurs et les projets multi partenariaux qui constituent la force de programme.

Cet axe permet également l'accompagnement des agriculteurs en difficultés ; accompagnement humain des exploitants en situation de surendettement qui peuvent à leur demande bénéficier d'un accompagnement sur les questions financières, techniques, organisationnelles.

### **Animation filières agroalimentaires et bois**

Cet axe soutient l'animation des filières agricoles et l'accompagnement des projets des agriculteurs par des actions de diagnostic, de conseil et de formation, qu'il s'agisse de diversification (activités équestres, nouvelles productions, vente à la ferme, transformation des produits, ferme pédagogique ...), ou du maintien de l'élevage («Vivre l'Elevage en Picardie»).

Il permet un soutien aux formes collectives d'agriculture, au partage de travaux agricoles en investiguant les questions de sécurité, de gestion du travail, de transmission de structures de production ou d'intégration dans les territoires, aux projets des exploitations et des entreprises en encourageant leur insertion dans une démarche de projet collectif qui favorise le développement des synergies le partage des risques et l'optimisation des ressources.

Cet axe permet de soutenir l'animation de la filière bois et de la filière agroalimentaire, y compris la promotion des savoir-faire, des produits et des terroirs, et l'adhésion à l'association Agro-Sphères, membre de l'ANIA (Association Nationale des Industries Agroalimentaires).

En outre il regroupe plusieurs dispositifs visant à accompagner la montée en compétence des entreprises ainsi que leur développement à l'international dans le cadre du PRIE (Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises) :

- actions collectives, sur des thématiques variées (technologie, organisation, RH, environnement, hygiène-sécurité, missions de prospection internationale, journées d'information sur les pays, ...)
- renforcement des compétences, pour faciliter la création de fonctions nouvelles,
- accompagnement individuel sur de nouveaux marchés à l'export (études de marché, recrutement d'un cadre export ou d'un Volontaire International en Entreprise (VIE), première participation à un salon professionnel ...).

Enfin il permet le soutien à l'ingénierie locale d'accompagnement des entreprises, des diagnostics de conversion dans l'agriculture biologique, veille à la cohérence de la politique en faveur du développement du bio au travers du plan bio HDF qui sera construit de manière partenariale avec l'ETAT, les conseils départementaux, l'agence de l'eau et les professionnels

Il prend en charge une partie du coût de certification bio, ou autre signe officiel de qualité (en contrepartie du FEADER pour le PDR NPDC)

### **Agroenvironnement**

Cet axe permet d'accompagner l'agriculture régionale à faire face aux défis de l'agriculture notamment en matière d'environnement. L'objectif est de contribuer à l'évolution des exploitations vers la triple performance (économique, sociale et environnementale), il finance des actions agricoles et forestières favorisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement :

- contrats MAEC avec les agriculteurs et animation en amont, avec cofinancement FEADER,
- programmes agricoles de développement et de transfert sur les enjeux eau, biodiversité et paysage, et notamment sous l'angle agroéquipement,
- programmes d'actions des organismes forestiers
- aide à la réalisation de documents de gestion durable de la forêt

### **Projets territoriaux d'alimentation**

Il s'agira au travers de cet axe de mettre en œuvre la politique « aprolocal » qui sera proposée au vote en 2017, en complément de la délibération « lycées » du 13 octobre dernier

### **Diversification des exploitations**

Cet axe permet l'accompagnement et le suivi spécifique proposé par les réseaux, aux exploitants souhaitant s'engager dans des projets de diversification sources de valeur ajoutée sur l'exploitation. Ainsi se développent les circuits de proximité par la transformation à la ferme et au-delà du champ alimentaire des projets d'accueil pédagogique, touristique ou social

## BUDGET PRIMITIF 2017

### 8<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENCE

#### CULTURE

Monsieur François DECOSTER

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
16 047 250	44 012 609	5 548 500	49 561 109

  

FONCTIONNEMENT			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
69 522 407	16 719 526	51 492 989	68 212 515

Alors que la Concertation Culture initiée le 3 mai 2016, s'est achevée le 21 novembre 2016, la nouvelle politique culturelle est en cours d'élaboration pour être présentée début 2017.

Cette nouvelle politique culturelle a pour ambition :

- d'accompagner les acteurs culturels patrimoniaux et éducatifs en embrassant une vision élargie de la culture abordée comme un secteur d'activité stratégique à part entière.
- de favoriser la richesse artistique, patrimoniale et culturelle de la Région Hauts-de-France, en soutenant la création, l'innovation, la diffusion et l'action culturelle au plus près des habitants
- d'adopter une stratégie de développement culturel co-construite avec les acteurs artistiques, patrimoniaux, culturels et les territoires en répondant à l'intérêt régional. En ce sens, la contractualisation constitue l'une des réponses majeures pour atteindre l'objectif recherché.
- de générer des projets et la création d'évènements phare afin de favoriser l'identité culturelle de la Région Hauts-de-France

## **A) ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES**

### **1) Création et innovation**

Il convient de garantir la liberté de création artistique et de l'accompagner par un soutien aux artistes confirmés ou en devenir et aux acteurs culturels afin :

- D'expérimenter, de concevoir, de produire un objet artistique ou culturel de qualité destiné à rencontrer la population et les différents publics,
- D'accompagner une démarche artistique, de recherche ou d'expérimentation,
- De repérer les potentialités artistiques et culturelles.

Ces enjeux sont le moteur de la politique culturelle par le biais de soutien aux artistes, en reconnaissant leur rôle en matière d'innovation.

### **2) Accompagnement des structures d'intérêt régional**

Afin de permettre une offre culturelle équilibrée, accessible et diversifiée dans tous les territoires des Hauts-de-France, la Région sera partenaire des structures culturelles. Ce partenariat sera régi par des conventions d'objectifs qui permettront d'affirmer l'intérêt régional et les conditions du soutien financier de la Région.

Parallèlement, la structuration des filières du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et de la variété sera organisée par des conventions partenariales avec l'Etat et les opérateurs concernés.

### **3) Dialogue et partenariat avec les territoires**

Il est envisagé de co-construire un projet de développement artistique et culturel pour chaque territoire, afin d'établir avec l'habitant un dialogue renouvelé, qu'il vive en milieu rural ou dans des zones en déficit d'équipements culturels. Une attention particulière permettra de veiller à la résorption des « zones blanches ».

### **4) Education artistique et culturelle tout au long de la vie**

Afin de permettre le parcours artistique et culturel de chacun et sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France, des parcours d'éducation, de pratique et de sensibilisation seront créés, en particulier, en direction des jeunes dans les établissements d'enseignement (lycées, Centre de formation des apprentis et universités,...).

### **5) Impulsion et soutien d'évènements phares, de grands rendez-vous culturels et de festivals structurants**

Il s'agit à la fois de donner une nouvelle dimension aux grands évènements existants tant sur le versant sud que sur le versant nord, que de créer de nouvelles opérations pour accroître l'attractivité de la Région Hauts-de-France.

### **6) Culture Scientifique et Technique**

La culture scientifique et technique favorise un dialogue entre sciences et pratiques artistiques et culturelles. Elle se situe au croisement des enjeux sociétaux où chacun pourra trouver des repères et s'interroger sur un monde en mutation permanente.

## **B) FORMATION, ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL**

La pratique artistique est une donnée essentielle de l'élargissement des publics pour former des amateurs éclairés ou des professionnels. Avec le soutien historique et exceptionnel des écoles supérieures d'art, du Fresnoy et des conservatoires pour le cycle d'enseignement professionnel initial, la Région contribue à l'accompagnement des parcours pré-professionnels, professionnels et supérieurs des futurs artistes.

Ainsi, miser sur la formation des acteurs et leur professionnalisation est un atout pour soutenir la créativité et accompagner la structuration du secteur culturel. Il conviendra également de veiller à la structuration de la formation et du parcours des artistes et des acteurs culturels en Région Hauts-de-France.

## **C) VALORISATION DU PATRIMOINE**

La valorisation du Patrimoine matériel et immatériel est un élément fondamental de l'identité de la Région Hauts-de-France avec en particulier le patrimoine industriel et technique (écomusées), celui dédié à l'innovation sociale (familistère de Guise) ainsi que le soutien aux équipements et projets relatifs à la mémoire de la guerre.

La connaissance du patrimoine, sa préservation et sa valorisation font partie intégrante des compétences de la Région, dans le cadre de la mission de l'Inventaire Général du Patrimoine.

## **1. Accompagnement des structures ou projets de rayonnement régional voire national.**

Trois musées illustrent particulièrement l'ambition de la Région Hauts-de-France qui souhaite faire de la culture un levier d'attractivité et de rayonnement.

Il s'agit du Louvre-Lens (près de 10 millions d'euros en fonctionnement soit 80% des financements publics), de l'antenne de l'Institut du Monde Arabe à Tourcoing (500 000 euros inscrits au fonctionnement du GIP) et de l'EPCC du Centre Historique Minier de Lewarde (1,7 millions d'euros en fonctionnement).

## **2. Fondation du Patrimoine**

Le partenariat entre la Région et la Fondation du Patrimoine a pour objectif d'encourager la restauration du patrimoine bâti régional pour les communes rurales de moins de 2000 habitants, de préserver l'identité des villages en améliorant le cadre de vie des habitants. De plus, ce partenariat maintient les savoir-faire artisanaux et contribue au soutien de l'emploi dans le secteur du bâtiment.

Les dossiers de demande de restauration ont représenté, entre 2003 et 2015, 680 opérations et plus de 20 millions d'euros investis par la Région.

Les projets de restauration des communes (soit 90% des demandes) concernent près de 90% des édifices religieux, représentant souvent le principal monument architectural des communes rurales.

Les réhabilitations d'anciennes gares, écoles ou presbytères (soit 10% des demandes) ont pour finalité d'accueillir des services à la population contribuant, ainsi, à l'amélioration du cadre de vie.

Les dossiers des demandeurs privés (soit 10%) concernent une grande variété de bâtiments représentatifs de l'habitat rural : fermes, maisons, moulins, châteaux, granges et pigeonniers.

La prochaine convention devrait permettre une valorisation du patrimoine dans le cadre de projets de développement des territoires sur le plan culturel, touristique et économique, il s'agit d'une préoccupation signalée par la Région auprès de la Fondation du Patrimoine

## GRANDS PROJETS CULTURELS

### A) Grands projets dans le domaine de la culture

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
0,00	34 891 696,00	0,00	34 891 696,00

#### 1) LOUVRE LENS

Reste à mandater au 01/01/2017	CP 2017	CP Ultérieurs
2 450 000,00	500 000,00	1 950 000,00

L'opération de construction du musée du LOUVRE-LENS a été payée en 2015. Une inscription budgétaire de 0,5 M€ en CP 2017 est toutefois prévue pour permettre le règlement des derniers travaux de confortement sur le bâtiment et le parc de musée (1,2 M€). Les crédits budgétés en phasage ultérieur (1,95 M€), constituent une réserve destinée au règlement des litiges et contentieux en cours avec les entreprises et la maîtrise d'œuvre.

#### 2) MEMORIAL NOTRE DAME DE LORETTE

Reste à mandater au 01/01/2017	CP 2017	CP Ultérieurs
200 000,00	200 000,00	0,00

L'inscription budgétaire proposée de 0,2 M€ en CP 2017 permettra de solder financièrement l'opération.

#### 3) POLE DE CONSERVATION DU LOUVRE LENS

Reste à mandater au 01/01/2017	CP 2017	CP Ultérieurs	
55 723 292,64	20 000 000,00	35 723 292,64	Travaux
27 991 811,00	14 191 696,00	13 800 115,00	Subvention

Le montant global de l'opération est de 60 M€.

Les CP 2017 sont prévus à hauteur de 20 M€ au titre des travaux (couverts par les avances du Mandant « Etablissements du musée du Louvre ») et de 14,19 M€ au titre de la subvention Régionale, conformément à la convention financière en cours.

Le plan de financement initial va toutefois être revu pour limiter la participation de la Région à 5 M€.

Le phasage financier est par ailleurs susceptible d'être revu en fonction de l'avancement de l'opération

## B) Gestion du patrimoine culturel

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
0,00	1 791 661	0,00	1 791 661

### 1) STUDIO NATIONAL DES ARTS CONTEMPORAINS – LE FRESNOY TOURCOING

Reste à mandater au 01/01/2017	CP 2017	CP Ultérieurs
291 660,86	291 660,86	0,00

Par délibération en 2011, il a été affecté une autorisation de programme de 1,57 M€ pour permettre la réalisation de travaux au Studio National des Arts Contemporains Le Fresnoy à Tourcoing. Les travaux portent sur la sécurité (gardes corps, ascenseurs), l'accessibilité et la maintenance.

Les CP 2017 s'élèvent pour cette opération à 0,291 M€.

### 2) CENTRE HISTORIQUE MINIER - LEWARDE

Reste à mandater au 01/01/2017	CP 2017	CP Ultérieurs
2 970 263,30	1 500 000,00	1 470 263,30

Par délibérations en 2011 et 2015, il a été affecté une autorisation de programme de 5,95 M€ pour permettre la réalisation de travaux de grosses réparations au centre historique minier LEWARDE.

Les CP 2017 s'élèvent pour cette opération à 1,5 M€.

## BUDGET PRIMITIF 2017

### 9<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENCE

#### FORMATION ET RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES ENTREPRENEURS

Madame Karine CHARBONNIER

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
44 600 000	28 692 253	22 950 000	51 642 253

  

FONCTIONNEMENT			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
329 847 690	196 819 847	134 245 087	331 064 934

#### Formation professionnelle

Malgré une mobilisation exceptionnelle au titre du Plan 500 000 formations en 2016, la situation socio-économique de la région Hauts-de-France appelle toujours une forte mobilisation de la collectivité et de ses principaux partenaires pour contrecarrer les effets d'un taux de qualification inférieur à la moyenne nationale et d'un chômage largement supérieur aux autres régions.

Ainsi, sur le territoire des Hauts-de-France, malgré la mobilisation de tous en faveur de l'emploi, on compte 380 808 demandeurs d'emploi de catégorie A, alors qu'en 2016, tous financeurs confondus, la région approchera les 88 000 entrées en formation.

Dans ce contexte, la politique de formation professionnelle revêt une importance particulière et doit, à l'occasion des travaux actuellement pilotés par la Région dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement de l'Orientatation et de la Formation Professionnelle (CPRDOFP) finaliser le processus de rénovation et de réorientation des objectifs et des moyens engagé en 2016.

Le budget 2017 continue d'affirmer ces évolutions autour d'un objectif unique : former plus de personnes, former mieux et dans une seule perspective, l'accès à l'emploi.

Dans le cadre de cette compétence majeure, la Région réinterroge un certain nombre de dispositifs de formation déployés sur le nouveau territoire de la Région, afin de répondre de manière plus efficace aux besoins structurels de l'économie régionale et aux besoins en compétences des entreprises.

Le CPRDOFP deviendra un réel Contrat de Plan mobilisant les autres financeurs de formation pour accompagner ces évolutions majeures.

La formation, qu'elle soit organisée par la Région, les partenaires sociaux ou par Pôle Emploi, doit donc améliorer de manière significative l'employabilité des personnes et répondre aux besoins des entreprises. L'ensemble des interventions formation sera par ailleurs organisé de manière complémentaire et régulé de manière permanente.

De même, la politique d'orientation sera complètement repensée dans le cadre d'un Service Public Régional de l'Orientatation, afin de favoriser des choix personnels tournés vers les métiers qui demain constitueront le socle de l'économie régionale, tout en permettant à chacun de poursuivre sa qualification tout au long de sa vie.

L'enjeu sera donc d'augmenter de manière significative le nombre de personnes accédant à la formation et de faire évoluer pour cela les grands programmes structurants qu'elle organise.

## **Développement économique**

Selon la Loi du 7 Août 2015, dite NOTRe, un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation(SRDEII) doit être élaboré. Il définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.

Il définit également les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire.

Le schéma organise par ailleurs, sur la région Hauts-de-France, la complémentarité des actions menées par le Conseil régional en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements.

L'élaboration de ce schéma a fait l'objet d'une intense concertation organisée autour de 7 grands thèmes :

- La région de la troisième révolution industrielle et agricole
- Un hub logistique et commercial à ambition européenne
- Santé et services à la personne, pour un modèle régional innovant
- Les Hauts de France, pour une économie de l'attractivité,
- L'emploi, priorité régionale
- Les Hauts de France, la région « pro-entreprises »
- Un SRDEII construit avec les territoires pour un développement économique harmonieux

Le budget 2017 de la politique de développement économique de la Région Hauts de France sera donc celui du grand tournant : celui du nouveau Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et de son adoption, de la mise en œuvre de la nouvelle doctrine économique qui en découle, sur l'ensemble de la région Hauts de France.

Sur la base de ce schéma s'inscriront en effet les nouveaux dispositifs qui seront soumis à adoption dans le courant de l'année 2017.

Ces nouveaux dispositifs répondront à plusieurs impératifs :

- Privilégier les créations d'emplois, dont notre région a un besoin vital, tout en préparant l'économie régionale de demain ; c'est le cœur, la raison d'être de notre action,
- Mettre les crédits régionaux là où ils sont le plus utiles et efficaces, et en étroite articulation avec les autres dispositifs régionaux, les autres collectivités ou les autres organismes, dans le cadre d'objectifs mesurés,
- Mettre en place une offre compétitive, complète, globale, avec un spectre d'actions le plus large possible. Cette offre sera complémentaire et coordonnée avec les divers organismes de financement régionaux,
- Simplifier les dispositifs et les mesures, pour arriver à une lisibilité parfaite, tant quant aux buts recherchés que vis-à-vis des bénéficiaires et des citoyens de notre région,

## **A) Formation professionnelle**

Depuis mars 2014, la Région est pleinement compétente sur le champ de la formation professionnelle.

Cette compétence est organisée autour du triptyque information-orientation-formation. La Région a, avec d'autres partenaires, la mission d'animer un certain nombre de fonctions (orientation professionnelle) et dispositifs (validation des acquis de l'expérience) permettant à tout citoyen, jeune ou adulte, demandeur d'emploi, de bénéficier de mesures permettant de construire son parcours professionnel tout au long de sa vie.

En plus des publics dont elle a la charge, l'intervention de la Région et sa mobilisation sur certains sujets ou problématiques doit permettre de fluidifier, simplifier le champ de la formation professionnelle et l'accès à l'emploi. La politique de formation professionnelle se situe donc à la croisée de plusieurs politiques : développement économique, développement équilibré des territoires et développement de l'emploi.

### **1) Orientation et choix professionnels**

Il est prévu de refonder certaines interventions, permettant de passer d'une logique de contribution au fonctionnement de certaines structures au profit d'une logique de projets permettant d'inscrire une dynamique nouvelle au service de l'emploi des habitants de la région des Hauts-de-France (création d'un fonds territorial pour l'emploi) .

Les acteurs de l'accueil, de l'information et de l'orientation mais aussi d'autres structures pourront ainsi proposer de nouvelles manières d'accompagner les personnes vers l'emploi. C'est dans cette perspective que le partenariat avec les outils territoriaux (Missions locales, MEF, ME) sera refondé, permettant la sécurisation d'une partie du fonctionnement (financement socle de 30 %) et la possibilité pour les structures qui souhaitent innover et expérimenter de le faire dans le cadre de projets déterminés (temps et financièrement).

L'année 2017 consolide les Ecoles de la deuxième chance et propose l'ouverture d'une antenne en avril 2017 sur la zone de Fourmies. Le partenariat avec les Ecoles de la région et l'Etat devrait permettre d'identifier les axes de progrès et de fixer des objectifs de résultats.

### **2) Accès aux compétences de bases**

La Région maintient un engagement fort sur l'accès aux compétences de base. Celle-ci s'organise dans le cadre des dispositifs organisés sur les deux sites (DSP ARob@se 3C, OCC et PAL). La mise en convergence devrait permettre d'aboutir à un dispositif unique Hauts de France à terme. A noter la volonté de la région d'inscrire cette intervention essentielle pour les habitants dans le cadre de CLEA (certification interprofessionnelle) et de permettre aux personnes d'accéder à une première certification reconnue par les entreprises et les partenaires économiques.

### **3) Formations prioritaires pour l'emploi des demandeurs d'emploi**

Les programmes de formation, qu'ils concernent les personnes plus éloignées de l'emploi comme les personnes ayant besoin d'une adaptation de leur compétence, font l'objet actuellement d'une évolution. L'objectif affiché est de renforcer l'accès à la formation des demandeurs d'emploi et de former plus de personnes à iso périmètre budgétaire. L'enjeu est donc d'optimiser la formation et de faire en sorte que celle-ci soit organisée en modules et permette aux personnes de se former sur les compétences manquantes ou nécessaires à leur accès à l'emploi. Les procédures d'accès et de mobilisation de ces actions sont également repensées pour placer la personne au centre de la mise en œuvre de son projet professionnel.

Ainsi, au vu des travaux et des réflexions engagés, la Région propose dans le cadre de son budget 2017 de maintenir le cap engagé dès 2016 dans le cadre du Plan 500 000 formations : il s'agit de transférer progressivement et dans la durée (échéance 2020) la proportion des actions collectives (marchés de formation, PRF, essentiellement) auprès des actions individuelles (Chèque Pass Formation) ou vers des actions engagées préalablement à un recrutement au sein d'une entreprise (Pass Emploi).

#### ***Distinguer deux temps***

Un premier temps de mise en convergence du PRF à l'échelle du territoire des Hauts-de-France dans le cadre de dispositifs uniques recomposés autour de nouvelles logiques d'intervention, ceux-ci devant être opérationnels en septembre 2017.

Un second temps inscrit dans la durée, où les actions de formation du programme régional de formation laisseront progressivement une plus large place aux initiatives liées à des secteurs et des entreprises qui s'engagent à recruter.

Les réseaux d'accueil et les organismes de formation seront ainsi invités à faire évoluer leur pratique. Pour accompagner ces évolutions, un fonds régional pour l'innovation sera créé et le CRRP sera mobilisé pour permettre d'accompagner ces profondes mutations.

### **4) Formations prioritaires pour l'emploi des salariés**

Il s'agit là d'un axe majeur de l'intervention Régionale au croisement des politiques de développement économique et d'appui aux entreprises. Il permettra d'accompagner en complémentarité et articulation avec les partenaires sociaux (et leurs outils OPCA) des plans de formation permettant d'accompagner les mutations économiques, le développement de l'entreprise et le renforcement des compétences des salariés.

### **5) Aides directes aux stagiaires**

Les mesures destinées à accompagner les publics et à sécuriser leur parcours, notamment les aides à la mobilité et la rémunération, sont confortées pour permettre à celles et ceux qui en ont le plus besoin de poursuivre leur projet de formation dans les meilleures conditions. Ces mesures sont suivies et font l'objet d'une analyse quant à leur mobilisation dans le cadre des programmes de formation. Le rôle réaffirmé de la Région, partant de sa compétence formation, sera donc de donner le maximum de moyens aux personnes pour accéder à l'emploi et d'accompagner les entreprises dans leur développement.

Ces évolutions s'inscrivent aussi dans la recherche de convergence systématique à l'échelle des Hauts-de-France et de développement d'une politique équilibrée sur l'ensemble du territoire et dans l'étude systématique de solutions d'internalisation.

### **6) Validation et reconnaissance des acquis**

La validation des acquis de l'expérience récemment rénovée dans le cadre de la loi Travail offre au territoire la possibilité de permettre à un nombre important de personnes d'accéder à une certification sur la base de l'expérience acquise. La Région propose une politique offensive en matière de VAE et d'inscrire de manière plus systématique la possibilité de la VAE en démarrage de processus de formation. Cette réforme constitue une opportunité pour les personnes d'obtenir une certification reconnue sur le marché du travail basé sur l'expérientiel et sans forcément passer par l'étape formation.

### **7) Innovation et expérimentation**

Le numérique mais aussi les changements importants dans le champ de la formation professionnelle donne la possibilité de tester de nouvelles approches pédagogiques, de nouvelles manières de former ou de transmettre le savoir. La Région souvent à l'avant-garde souhaite créer les conditions d'un véritable laboratoire de recherche et développement au service de la formation. Un fonds est donc créé et permettra dans le cadre d'un appel à manifestations d'intérêt d'accompagner des projets portés par des opérateurs de formation, ou des structures désireuses de proposer des nouvelles manières de faire.

A l'instar du soutien qu'elle apporte aux filières économiques et aux entreprises de son territoire, la Région souhaite accompagner le développement des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, encourager la coopération entre organismes en soutenant des projets novateurs, ingénieries innovantes susceptibles de renforcer la qualité des prestations proposées et de renforcer l'accès à l'emploi des personnes. Les conditions d'éligibilité et les critères seront proposés dans un cadre d'intervention régional.

### **8) Accompagnement des politiques**

La volonté de former plus de demandeurs d'emploi avec des moyens optimisés nécessite de définir des priorités. Les dispositifs inscrits au budget doivent permettre de financer en priorité des actions de formation prioritaires pour l'emploi des demandeurs d'emploi.

## **B) Développement économique et relations avec les entreprises**

### **Un Plan d'action Emplois mis en oeuvre dès 2016:**

- **L'aide régionale aux transports** : aide de 20 euros par mois aux actifs, qui perçoivent un salaire net inférieur ou égal à deux fois le SMIC et qui sont obligés de couvrir une distance supérieure ou égale à 30 kms en voiture (soit 60 kms aller-retour).
- **L'aide régionale aux entreprises qui recrutent** : Il s'agit d'une aide versée aux entreprises de moins de 250 salariés pour l'embauche d'une personne à temps plein en CDI ou CDD d'un an minimum ne gagnant pas plus de 1,6 fois le Smic. La Région verse aux entreprises une subvention équivalente à 25% des charges patronales.
- **Le chèque Pass Formation** ,

La Région Hauts-de-France a souhaité accompagner les projets individuels de formation des demandeurs d'emploi, notamment dans le cadre de la démarche Proch'emploi. Il s'agit de permettre au bénéficiaire de l'aide d'accéder à une formation qualifiante (formation professionnelle non sanctionnée par un diplôme ou un titre) ou certifiante (formation professionnelle sanctionnée par un diplôme, un titre, un CQP, ...) en lien direct avec son projet professionnel.

Le Chèque PASS FORMATION vise à apporter une réponse simple et lisible pour les publics afin de proposer une réponse adaptée aux demandeurs d'emploi souhaitant se qualifier aux métiers recherchés par les entreprises.

#### - **Le dispositif Pass Emploi,**

Le dispositif Pass Emploi a pour objectif de permettre à des demandeurs d'emploi d'acquérir des connaissances et compétences nécessaires aux postes de travail proposés par une entreprise, contribuant ainsi à une adaptation « en juste à temps et sur mesure ».

Le dispositif intervient également en co-financement de formations mises en oeuvre dans le cadre des Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) initiées et portées par les partenaires sociaux et Pôle Emploi.

#### - **Le dispositif « Proch'emploi » qui mérite un coup de projecteur particulier**

La Région a souhaité agir de manière volontariste à la lutte contre le chômage, c'est pourquoi le dispositif Proch'emploi mis en place dès le 5 janvier 2016 a été créé. Le dispositif Proch'emploi se fixe plusieurs objectifs :

- Accompagner les demandeurs d'emplois dans leur parcours vers l'emploi, au besoin par la formation,
- Accompagner les entreprises dans le recrutement et la formation (alternance – apprentissage) de leurs futurs collaborateurs.

Il s'agit donc de construire de la convergence et de créer les conditions de la lisibilité et de l'accès au marché du travail pour tous les demandeurs d'emploi quels que soient leur statut, origine ou territoire d'appartenance.

Le dispositif Proch'emploi au travers de la mission Proch'Emploi se définit par deux axes :

- L'un visant l'accueil et le suivi des demandeurs d'emploi via une équipe dédiée, agents de la Région, en lien avec les différents acteurs et ressources présents sur les territoires et les directions internes de la formation, de l'apprentissage et l'action économique,
- L'autre visant l'accompagnement des entreprises via les plateformes territoriales Proch'emploi auxquelles par ailleurs elles proposent des candidats sélectionnés pour les offres repérées.

L'objectif de Proch'emploi est de créer une nouvelle synergie qui vise :

- La mise à jour, l'identification et la qualification des offres d'emploi non pourvues ou en tension sur chaque territoire et pour lesquelles une recherche de compétences nécessite le déploiement d'une action volontariste.
- La mobilisation des offreurs potentiels de compétences à travers des campagnes de promotion des emplois non pourvus. Cette mobilisation est soutenue par la Région à travers la mise à disposition d'outils de recueil d'offres (communication, numéro vert Région et/ou site web dédié)
- Le diagnostic des compétences, expérience et qualification des demandeurs d'emploi, organisé en proximité (entretiens individuels, bilans professionnels)
- Le déploiement d'une offre d'accompagnement vers l'emploi direct à travers la mise à disposition de services de mise en adéquation entre des compétences et des besoins de compétences
- Le déploiement d'un accompagnement formation à travers la mobilisation à bon escient de l'offre de formation régionale, en réponse aux besoins de qualification identifiées pour des demandeurs d'emploi souhaitant se qualifier en vue d'accéder à des emplois non pourvus ou en tension.

## **Une action de fond en faveur de l'économie régionale et des entreprises qui la composent**

Au côté de ces nouveaux dispositifs, aujourd'hui pleinement opérationnels, il est également impératif de ne pas négliger les fondamentaux de l'économie régionale, ce qui fait qu'un tissu économique est dynamique, évolutif, conquérant, « dans le mouvement », et qui constitueront également le sens de l'action de la Région, autour des 5 axes stratégiques suivants :

- Santé et services à la personne : construire un modèle régional innovant et développer l'emploi,
- Un hub logistique et commercial - une ambition européenne ; la région leader de la logistique intelligente,
- Troisième révolution industrielle et agricole : une région innovante et leader,
- L'économie de l'attractivité : une région « business friendly »,
- Tertiaire supérieur pour une région pro-entreprises.

La Région assurera l'animation de ces 5 dynamiques en favorisant et animant 5 éco-systèmes, articulant la recherche, l'action des universités, les pôles de compétitivité au service des entreprises, les parcs d'activité-incubateurs-accelérateurs-démonstrateurs, et la vie des filières, dans une gouvernance déclinée avec les branches.

La Région développera une force de contact auprès des entreprises pour que l'ensemble de ses politiques soient diffusées le plus en profondeur et le plus largement possible dans les entreprises régionales.

Pour développer ses 5 axes stratégiques, la Région mettra en place, outre le plan Emplois déjà commencé, 3 autres plans d'actions :

**- un plan d'actions ambitieux "Starter" sera mis en œuvre pour dynamiser la création et la reprise d'entreprises dans la région.**

Dans une région historiquement faible en termes de création d'entreprises, la politique menée vise à accroître le dynamisme de la création, intervention couronnée en 2013 par l'octroi du label européen EER, Région Européenne Entreprenante.

Les actions en faveur de la création transmission d'entreprises ont pour objectif de maintenir la création d'entreprises en développant la qualité des actions menées, leur territorialisation, et garantir ainsi la pérennité de la dynamique qui est enclenchée. Un accent particulier sera mis sur l'accompagnement à la création d'entreprises par les demandeurs d'emplois.

La sensibilisation à la prise d'initiative économique, à destination notamment des publics jeunes, scolaires et étudiants, connaît, depuis 2012, une montée en puissance. Cette dynamique sera poursuivie.

Les actions en faveur de l'artisanat, du commerce et des services ont des objectifs renforcés en matière d'offre de services auprès de ces entreprises, de territorialisation des politiques et des actions en direction de filières spécifiques.

**- un plan d'actions volontaire "Booster" sera mis en œuvre pour accompagner les entreprises dans leur croissance et développer le nombre d'entreprises de taille moyenne et intermédiaire dans la région.** Ce plan Booster, simple et accessible, à destination des entreprises à chaque étape de leur cycle de vie, comportera plusieurs volets d'aides aux entreprises; Booster-TPE, Booster-Internationalisation, Booster-Innovation, Booster-Financements, Booster-Filières.

A cet effet, la Région entend proposer un accompagnement performant des entreprises régionales autour d'une nouvelle organisation, de procédures dédiées et d'une nouvelle offre de service.

### **De manière directe :**

Les nouvelles aides économiques régionales permettront d'appuyer tout type d'entreprise à chaque étape de son cycle de vie.

Au-delà de cet aspect financier, la Région accompagnera les entreprises pour diagnostiquer, identifier les problématiques et apporter des conseils idoines et orienter vers les bons partenaires.

L'ambition générale est d'apporter une solution globale pour l'entreprise.

### **De manière indirecte :**

Il s'agit du développement d'une offre de financement à destination des entreprises, coordonnée avec l'offre directe qui complète la palette d'intervention régionale.

A cet égard, la Région met en place, renforce et coordonne des outils de financement réactifs et lisibles. Elle structure une offre de financement régionale en capital, en prêt, en avance remboursable, en garantie, en prêts d'honneurs sur l'ensemble du territoire qui permette de répondre aux besoins des entreprises à toutes les étapes de la vie de celles-ci (amorçage, création, développement, transmission, consolidation...).

#### **- un plan d'actions "Territoires" pour s'assurer du développement économique harmonieux sur tout le territoire**

La création des antennes régionales participe pleinement à l'ancrage de la Région dans les territoires, au développement des synergies locales, et à son action au plus proche du terrain. Les procédures seront également revisitées dans le sens d'une logique d'instruction territoriale ventilée entre les antennes et le siège, avec une prise en charge différenciée en fonction de la complexité des dossiers

Enfin, la Région se tiendra toujours au côté des entreprises qui connaissent des « trous d'air », temporaires, afin de les aider à passer un cap difficile.

La politique de développement économique de la Région entre également en parfaite résonance avec les programmes FEDER et INTERREG. De ce fait, le budget développement économique est crucial pour l'effet levier qu'il apporte ; il permet, notamment, de mobiliser pleinement les Fonds FEDER, sur la période 2014-2020, en constituant l'une des pièces maîtresses des contreparties régionales.

## BUDGET PRIMITIF 2017

### 10<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENCE

#### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, UNIVERSITES

Monsieur Nicolas LEBAS

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
44 772 000	37 170 715	5 436 600	42 607 315

  

FONCTIONNEMENT			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
33 476 000	27 253 700	7 047 400	34 301 100

Il y a également **1 300 000 €** de crédits annuels d'investissement et **665 334 €** de crédits annuel de fonctionnement.

L'article 3 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi « MAPTAM ») a consacré la Région comme chef de file du soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La Région Hauts-de-France dispose de nombreux atouts dans le domaine :

- De nombreux pôles universitaires
- Des laboratoires de recherche reconnus
- Des pôles de compétitivité qui rapprochent la recherche fondamentale de la sphère économique
- Une position de carrefour européen, engendrant de nombreux échanges et stimulant l'innovation des acteurs.

L'Exécutif régional entend conforter ces atouts, en fixant trois impératifs :

- Favoriser la complémentarité de l'offre de formation sur le territoire, par des synergies et des spécialisations entre acteurs ;
- Faciliter l'accès des jeunes de notre région à l'enseignement supérieur, afin d'accroître leur niveau de formation et leur insertion professionnelle ;
- Rapprocher davantage la recherche, l'enseignement supérieur et les entreprises de l'écosystème régional.

L'année 2017 amorcera les travaux relatifs à l'élaboration d'un nouveau schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) à l'échelle du territoire des Hauts de France.

### **A) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

La Région Hauts de France compte 207 662 étudiants (chiffres STRATER 2016), répartis sur plusieurs pôles universitaires reconnus, associés à de nombreux établissements, écoles d'ingénieurs ou de commerce.

Cet atout formidable pour l'avenir de la région doit s'appréhender au regard de difficultés structurelles comme un taux d'accès aux études longues inférieur à la moyenne nationale et un taux de boursiers supérieur à la moyenne française.

Les choix budgétaires proposés dans le Budget Primitif 2017 doivent répondre à des enjeux cruciaux pour les établissements et pour nos étudiants :

- Favoriser la poursuite d'études supérieures, la mobilité internationale et l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Conforter l'attractivité et le rayonnement des établissements d'enseignement supérieur ;
- Rapprocher davantage l'enseignement supérieur de l'entreprise ;
- Soutenir une présence de proximité pour nos universités en favorisant notamment leur complémentarité et en encourageant les synergies fédératrices entre elles.

#### **A. Partenariat et soutien aux établissements d'enseignement supérieur**

Cette action concerne le soutien aux universités et écoles d'enseignement supérieur, versant Picard, pour favoriser leur développement et leur attractivité. Ce programme vise en outre à développer l'entrepreneuriat étudiant, avec le pôle PEPITE (Pôle Etudiant Picard pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat). Sont ainsi financés de l'équipement pédagogique, scientifique et informatique, ainsi que le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

La Région apportera également son soutien à la ComUE Lille Nord de France et à l'association Picardie Université en veillant à ce que ces ressources soient mobilisées en faveur d'objectifs prioritaires et contractualisés.

#### **B. Investissements immobiliers des établissements d'enseignement supérieur**

Sur le versant Picard et dans le cadre du CPER 2015-2020, ce programme vise à soutenir les opérations immobilières suivantes : le plateau technique santé - UPJV à Amiens et la réhabilitation du bâtiment Dalton - UTC à Compiègne.

Concernant le versant Nord-Pas de Calais, sont ciblées les constructions immobilières : Maison de l'étudiants et bibliothèque de Calais, l'IUT de Roubaix et un soutien dans le cadre du Plan Campus Innovant.

#### **C. Accompagnement des étudiants**

##### **• Accès et réussite dans l'enseignement supérieur**

La Région encourage les lycéens à oser intégrer l'enseignement supérieur. Elle accompagne les étudiants dans leur parcours de formation en études longues, en luttant contre le décrochage. Pour ce faire, les Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) et Programme d'Etudes Intégré (PEI) reposent sur un partenariat étroit avec les établissements universitaires et les grandes écoles, ainsi que sur l'implication des pairs (étudiants tuteurs).

##### **• Aides aux étudiants**

Ce programme a pour objectif la mise en œuvre de dispositifs permettant de favoriser l'accès et la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur et d'intervenir sur les conditions de vie des étudiants.

##### **• Vie étudiante**

Ce programme a pour objectif de soutenir le développement de la vie étudiante. Il permet d'aider aux projets étudiants dont l'objectif est de valoriser l'engagement social, professionnel et culturel des étudiants.

##### **• Mobilité internationale**

Afin d'aider les étudiants à se préparer au contexte international de leur future activité professionnelle, de répondre aux exigences de l'organisation des études dans le continuum « L.M.D » et de favoriser leur insertion, la Région soutient la mobilité internationale des jeunes, via les bourses Mermoz dont le bénéficiaire sera étendu aux étudiants en BTS et aux apprentis du supérieur pour l'ensemble du territoire régional.

## **B) RECHERCHE**

Le budget 2017 dédié à la Recherche vise à favoriser le continuum Enseignement supérieur-Recherche-Développement économique du territoire.

Pour favoriser le rayonnement scientifique des Hauts de France tout en préparant l'avenir de son économie, la Région joue un rôle moteur dans l'accompagnement de la recherche académique. Ainsi, les aides à la Recherche et à l'Innovation contribuent au déploiement de l'excellence scientifique en région, via l'accompagnement des projets, de la recherche fondamentale jusqu'à la création d'activités.

Trois approches sont privilégiées dans ce BP 2017 :

- le renforcement des ressources humaines, permettant notamment de former les meilleurs étudiants par et pour la recherche, et d'attirer des chercheurs de haut niveau ;
- le soutien aux projets qui structurent le potentiel de recherche, encouragent l'innovation et renforcent le transfert de technologie, stimulant réseaux et partenariats ;
- le soutien aux activités issues de la recherche, qui s'illustre par des actions de maturation de projets innovants

La création d'un écosystème régional de la recherche et de l'innovation sera un des enjeux du futur Schéma régional d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI). Les politiques régionales en faveur de la recherche et de l'innovation s'inscrivent dans la Stratégie de spécialisation intelligence (Smart Specialisation Strategy ou S3) en faveur de la recherche et de l'innovation, portée par l'Union Européenne.

### **1) Contrat de Plan Etat Région 2015-2020**

L'objectif est de favoriser l'acquisition par les établissements de technologies de pointe, qui permettront aux établissements de rayonner au niveau international, et de devenir plus attractifs pour les étudiants et des chercheurs hautement qualifiés. Il s'agit aussi de soutenir des projets de recherche structurants et des opérations immobilières tels que CLIMIBIO : Changement Climatique – Dynamique de l'atmosphère et impacts sur la biodiversité et la santé humaine, MAUVE : MédiACTIONS VisuElles : culture numérique et création et la construction de l'Institut de recherche interdisciplinaire sur le cancer de Lille.

### **2) Actions d'initiatives régionales pour la recherche**

Le soutien à des projets collaboratifs et à des stages de longue durée dans le cadre d'un projet de recherche permet un rapprochement du secteur de la formation/recherche avec le monde de l'entreprise.

### **3) Partenariats, contractualisation, soutien au transfert de technologie**

En matière de recherche, d'innovation et de transfert de technologie, la région bénéficie d'un réseau de centres et de plateformes bien structuré. L'intervention de la Région peut se traduire par le soutien aux plans d'actions et/ou programme de R&D pluriannuels de ces structures, à l'acquisition d'équipements scientifiques, bancs d'essais et lignes pilotes, aménagement de zones/espaces d'expérimentation ouverte d'outils et services innovants.

Le soutien à la valorisation de la recherche facilite le passage de l'échelle du laboratoire à celui de la commercialisation de produits, procédés ou services dans les meilleures conditions. Cette « maturation » est nécessaire avant d'enclencher le processus d'incubation proprement dit qui vise exclusivement la création d'entreprises innovantes.

Enfin, afin de développer une politique partenariale forte au service de la recherche, la Région a conclu plusieurs protocoles de partenariats, notamment avec des organismes de recherche, des universités et la ComUE Lille Nord de France.

### **4) Appels à projets thématiques**

Il s'agit ici de financer les dépenses liées à la réalisation de projets de recherche et de développer des appels à projets autour de domaines stratégiques à savoir les thématiques inscrites dans la Stratégie de spécialisation intelligence (Smart Specialisation Strategy ou S3).

### **5) Attractivité, formation et accueil de chercheurs**

La Région travaille à structurer, valoriser et renforcer la lisibilité et l'excellence de la recherche, sur l'intégralité de son territoire, en renforçant le capital humain dans les laboratoires régionaux, en favorisant la montée en compétences des meilleurs étudiants et en facilitant l'installation de chercheurs de haut niveau. Ces actions permettent de renforcer l'attractivité de la région, mais également de fédérer pour tous les acteurs de la RDI autour des projets développés.

### **6) Projets européens et internationaux**

Pour augmenter les taux de dépôts et de succès des projets de recherche aux dispositifs européens (H2020, European Research Council, ...), la Région Hauts de France développe un accompagnement des acteurs notamment via un financement FEDER (animation du Réseau Europe Recherche Animation, soutien à l'écriture des dossiers européens).

## **C) Grands projets dans le domaine de la recherche et de l'innovation**

Le budget correspond aux opérations suivantes :

### **INSTITUT EUROPEEN DE GENOMIQUE DU DIABETE**

<b>Reste à mandater au 01/01/2017</b>	<b>CP 2017</b>	<b>CP Ultérieurs</b>
1 043 400,29	50 000,00	993 400,29

L'opération s'achève et les bâtiments ont été livrés à l'Etat en février 2016.  
Les CP inscrits en 2017 s'élèvent à 50 000 € et permettront de clôturer l'opération.  
Il ne sera pas demandé de crédits de paiement ultérieurs. Ceux-ci feront l'objet d'une désaffectation.

### **RELOGEMENT IEP LILLE**

<b>Reste à mandater au 01/01/2017</b>	<b>CP 2017</b>	<b>CP Ultérieurs</b>
1 760 360,17	1 760 360,17	0,00

Les CP inscrits en 2017 s'élèvent à 1,76 M€ et permettront de clôturer l'opération.

### **IMPLANTATION BIBLIOTHEQUE IEP LOCAUX MEP**

<b>Reste à mandater au 01/01/2017</b>	<b>CP 2017</b>	<b>CP Ultérieurs</b>
276 954,43	276 954,43	0,00

Les CP inscrits en 2017 s'élèvent à 0,28 M€ et permettront de clôturer l'opération.

### **LEARNING CENTER INNOVATION POLE COMPETITIVITE**

<b>Reste à mandater au 01/01/2017</b>	<b>CP 2017</b>	<b>CP Ultérieurs</b>
2 462 086,13	320 000,00	2 142 086,13

L'opération s'achève. Les CP inscrits en 2017 à hauteur de 0,32 M€, permettront de finaliser le paiement des dépenses et des travaux.

Il ne sera pas demandé de crédits de paiement ultérieurs. Ceux-ci seront l'objet d'une désaffectation.

## BUDGET PRIMITIF 2017

### 11<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENCE

#### LYCEES

Madame Manoëlle MARTIN

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
191 683 680 €	140 041 273 €	Soit 48 958 727 €	188 930 000 €

  

FONCTIONNEMENT			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
173 565 709 €	13 688 012 €	160 311 988 €	172 400 000 €

Il y a également **70 000 €** de crédits d'investissement et **1 600 000 €** de crédits de fonctionnement gérés en annuel.

Le projet de budget 2017 s'inscrit dans le cadre du projet régional pour les Lycées, qui a été présenté lors de la séance plénière du 13 octobre :

- Créer les dynamiques entre formation, emploi et innovation,
- les lycées agricoles et de l'approvisionnement local,
- Faire le lien entre lycées, entreprises et territoires au travers du réseau des FabLabs,
- Faire des lycées des lieux de vie sécurisés, modernes et connectés,
- Donner aux lycées les moyens de leur autonomie,
- Etre aux côtés des familles,
- Faire baisser le chômage des jeunes en endiguant le décrochage,
- Miser sur l'ouverture culturelle et citoyenne pour la « génération Lycée ».

### **A) Financement des lycées publics**

La Région intervient aux côtés des lycées publics, dans le respect de leur autonomie, par plusieurs biais :

#### **1) La contribution au fonctionnement des lycées publics**

La Région assure le fonctionnement des lycées publics par une participation dite « dotation globale de fonctionnement » qui vise, aux termes de l'article L214-6 du code de l'éducation, à assurer le fonctionnement des lycées, à l'exception des dépenses pédagogiques restant à la charge de l'Etat. Elle permet de garantir l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des bâtiments de premier niveau par l'établissement.

L'enveloppe consacrée à cette dotation globale est stable entre 2016 et 2017. Elle se décompose en une dotation initiale, versée à tous les établissements et d'une enveloppe complémentaire, qui peut être mobilisée en cas de difficultés financières ou de projet emblématique, dans le cadre du dialogue que la Région a souhaité mettre en place avec chaque établissement.

Par ailleurs, il faut y ajouter:

- Diverses contributions versées à l'Etablissement (par exemple pour la prise en charge des transports d'élèves ou au titre du fonctionnement des unités locales d'inclusion scolaire - ULIS),
- Des dépenses de fonctionnement, qui relevaient autrefois du budget des établissements mais qui ont été reprises par les anciennes Régions (par exemple, pour la prise en charge des dépenses de chauffage pour 10 établissements picards ou encore pour la prise en charge des abonnements internet et téléphoniques sur le territoire de l'ancienne Région Nord-Pas-de-Calais).

Ces dispositifs doivent encore faire l'objet d'une harmonisation à l'échelle des Hauts de France.

Ces enveloppes portent le périmètre des dotations de fonctionnement « lato sensu » à 87,5 M€.

## **2) La maintenance en fonctionnement**

En qualité de propriétaire, la Région prend les mesures nécessaires à garantir la sécurité des lycées publics. Elle veille notamment à ce que les bâtiments soient sûrs pour leurs usagers en réalisant des contrôles techniques et en assurant l'entretien des ascenseurs.

Cette ligne, d'un montant de 7,2 M€, comprend également les enveloppes destinées à l'acquisition de matière d'œuvre pour la réalisation de travaux en régie par les équipes mobiles régionales ou par les agents techniques des lycées dans le cadre de chantiers programmés avec la collectivité.

Il faut par ailleurs y ajouter la maintenance des équipements pédagogiques et de restauration, pour un montant de 0,5 M€.

## **3) La restauration scolaire**

La Région détient une compétence majeure en matière de restauration scolaire dans les lycées publics. Ce sont, à ce titre 18 millions de repas qui sont pris chaque année dans les 159 restaurants scolaires des Hauts de France.

Au-delà de la masse salariale des agents de restauration et des investissements dans les restaurants scolaires, deux projets principaux sont financés par la Collectivité en fonctionnement :

- La mise en place d'un outil informatique de gestion de production assistée par ordinateur (GPAO), visant à faciliter le travail au quotidien des équipes de restauration et de direction des lycées pour la gestion des approvisionnements ou encore la maîtrise sanitaire,
- Le soutien à la mise en place de l'approvisionnement local : d'ores et déjà plusieurs dizaines de lycées des Hauts-de-France sont engagés dans une démarche partenariale avec les producteurs locaux dans le cadre du plan régional pour la restauration scolaire. Il s'agit dorénavant d'aller plus loin en accompagnant les lycées financièrement et de façon logistique, en travaillant aussi en parallèle avec la filière agricole pour structurer les approvisionnements.

## **4) Le développement du numérique**

La collectivité intervient principalement pour :

- Le déploiement du haut débit dans les lycées, au travers de la prise en charge des abonnements internet et téléphonie (déjà citée plus haut)
- La mise en place d'espaces numériques de travail pour les lycéens, les équipes éducatives et les familles,
- Le fonctionnement du réseau de FabLabs ouverts dans les lycées.

Au-delà des abonnements, ce sont 2,8 M€ qui sont mobilisés à ce titre.

## **5) Le financement des contrats aidés intervenant dans les lycées**

Pour un montant de 4,5 M€, la collectivité :

- contribue au financement de près de 1300 emplois aidés intervenant recrutés par les Lycées sur les missions d'entretien ou de restauration,
- déploie un dispositif d'accompagnement visant au retour à l'emploi pérenne de ces personnes, qui sera étendu à l'ensemble du territoire régional au cours de l'exercice 2017.

## **6) Autres**

1,4 M€ d'autres dépenses concourent également au bon fonctionnement des lycées. Il s'agit principalement des frais d'assurance et de la réimputation des indemnités perçues à ce titre.

Une réflexion est engagée afin d'harmoniser cette politique à l'échelle des Hauts de France pour 2018.

## **B) Investissements dans les lycées publics**

### **1) Les travaux dans les lycées publics**

La Région a la responsabilité de 4,2 millions de mètres carrés construits. Elle doit assurer la reconstruction, l'extension, la mise aux normes et la maintenance de ce patrimoine très important.

179 M€ seront consacrés à cette politique en 2017.

Le dialogue individualisé engagé avec chacun des 265 établissements publics de la Région doit permettre de faire le point sur les besoins et :

- d'élaborer et d'engager le programme prévisionnel des investissements des Hauts de France pour la mandature, comme le prévoit l'article L214-5 du Code de l'Education,
- de programmer les interventions légères en matière de maintenance ou d'adaptation des locaux qui seront réalisées en 2017.

Ces engagements traduiront la volonté de la Région :

- d'être au rendez-vous de ses responsabilités, notamment en matière de sécurité et de sûreté, aux côtés des chefs d'établissements mais aussi des forces de l'ordre,
- de favoriser les conditions de vie et de travail des élèves, des enseignants et des personnels techniques, par des locaux adaptés,
- de développer le numérique,
- de porter une attention spécifique sur les lycées agricoles.

### **2) La politique d'équipements**

Le projet de budget intègre une politique volontariste d'acquisition d'équipements au profit des lycées de la Région. Cette politique couvre l'ensemble des besoins des établissements, qu'il s'agisse :

- De matériels numériques ou scientifiques,
- De machines-outils destinées aux sections professionnelles,
- De mobiliers,
- De matériels de restauration,
- De matériels de sport,
- De véhicules,
- Ou encore des équipements de travail des personnels techniques de la Région (matériel d'entretien ou de maintenance).

Ces programmes répondent à plusieurs objectifs :

- Le respect des normes de sécurité des équipements,
- Le soutien aux côtés de l'Etat des évolutions pédagogiques, gages d'une formation de qualité et de l'employabilité des jeunes de la Région,
- La mise en place de conditions de travail et d'études agréables pour les communautés éducatives.

Ils mettent tout particulièrement l'accent sur le numérique, désormais omniprésent et indispensable pour tous les enseignements (généraux, technologiques comme professionnels) et dans tous les établissements.

### **3) Le soutien aux projets en maîtrise d'ouvrage de tiers**

Ce segment permet le cofinancement d'opérations de mise en sécurité des abords des Lycées, de construction ou de rénovation d'équipements sportifs bénéficiant aux lycées, sous maîtrise d'ouvrage d'autres collectivités publiques.

Pour mémoire, le cofinancement d'opérations communales ou intercommunales permet à chaque établissement de bénéficier de solutions pour la pratique de l'EPS, même lorsqu'il ne dispose pas d'équipements intra-muros.

Les inscriptions budgétaires de ce segment sont limitées, pour 2017, au paiement des mesures antérieurement décidées, dans l'attente d'une harmonisation des modalités d'intervention des deux anciennes collectivités.

## **C) Financements des lycées privés**

L'intervention du Conseil régional, juridiquement plus encadrée, vise les mêmes objectifs que le financement des lycées publics.

Elle donnera lieu à la négociation avec nos partenaires et de protocoles d'accord, valables pour la durée du mandat, au cours de l'exercice 2017.

Feuille n° 73 de la Délibération n° 20161774

### **1) Les forfaits régionaux d'externat**

La Région finance le fonctionnement des lycées privés par le biais de « forfaits régionaux d'externat » prévus à l'article L442-9 du Code de l'Éducation.

Ces forfaits sont calculés sur la base des dépenses supportées par la collectivité pour l'externat des lycées publics au cours de l'année n-2 (2015 pour 2017), les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration étant exclues :

- Dépenses liées au fonctionnement matériel et
- Dépenses de rémunération des personnels techniques qui interviennent dans les lycées.

Ces dépenses sont ramenées à l'élève de l'enseignement public et multipliées par le nombre d'élèves accueillis dans l'enseignement privé.

Du fait des évolutions divergentes des effectifs entre enseignement public et privé et de la baisse d'une partie des charges à la base du calcul, les forfaits sont en légère baisse pour 2017, avec un montant de 47 M€.

### **2) Le soutien aux investissements des lycées privés**

La Région attribue des subventions versées aux établissements privés, relevant du Comité Régional de l'Enseignement Catholique (CREC), du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP), des Maisons Familiales et Rurales (MFR) et le lycée Averroès de Lille, pour la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements.

Cette intervention est complétée par l'apport par la collectivité de garanties d'emprunt pour le financement de projets d'investissement des lycées privés.

## **D) La Région aux côtés des jeunes et des familles**

La Région est aux côtés des familles et des jeunes des Hauts de France, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé.

Elle vise :

### **1) A aider financièrement les familles pour faire face aux frais liés à la scolarité**

La carte Génération #HDF a été généralisée dès la rentrée 2016. Elle a permis d'apporter une aide universelle à cette rentrée qui a permis à des dizaines de milliers de jeunes de percevoir 100 euros pour ceux qui entraient dans un cycle d'études et 55 euros pour ceux qui abordaient les années suivantes.

Par ailleurs, bon nombre d'habitants de notre Région rencontrent des difficultés qui ne doivent pas être des obstacles au déroulement de la scolarité au lycée. Pour éviter cela, le budget 2017 prévoit la mobilisation d'un million d'euros, afin d'aider individuellement les familles qui n'arriveraient pas à financer l'équipement professionnel de leurs enfants, le restaurant scolaire ou encore l'internat, via la carte Génération #HDF.

Ce sont ainsi 18 M€ qui seront consacrés aux aides individuelles en 2017.

### **2) A favoriser l'ouverture culturelle, sportive, citoyenne**

La Région intervient pour aider les établissements publics comme privés à monter des projets éducatifs au profit des jeunes. 3,4 M€ sont prévus pour 2017.

### **3) A soutenir l'emploi des jeunes**

Dans chaque lycée, les équipes de direction et les équipes éducatives se mobilisent pour raccrocher les élèves tentés de ne pas terminer leurs parcours.

En dépit de leurs efforts, chaque année, dans notre région, plus de 15 000 jeunes arrêtent leurs études avant l'obtention de leur diplôme : c'est la première marche vers le chômage des jeunes.

À l'origine du décrochage, plusieurs facteurs se conjuguent, allant des difficultés sociales de la famille jusqu'à l'orientation subie par le jeune au lieu d'être choisie par lui.

La mobilisation en faveur de l'emploi se traduira opérationnellement par :

- La mise en place d'outils plus performants d'information sur les formations et sur leurs débouchés,
- Un travail en commun avec l'Education nationale sur le raccrochage scolaire.

## BUDGET PRIMITIF 2017

### 12<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENCE

#### RENOVATION URBAINE, LOGEMENT, INNOVATION NUMERIQUE ET SOCIALE

Monsieur Guillaume DELBAR

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
28 408 200 €	22 400 500 €	4 068 200 €	26 468 700 €

  

FONCTIONNEMENT			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
10 411 100 €	2 963 713 €	4 282 287 €	7 246 000 €

Dans la bataille pour l'emploi en Région, l'innovation technologique et sociale constitue un puissant levier de développement et d'attractivité pour les entreprises et habitants des Hauts de France.

En premier lieu dans les quartiers les plus en difficulté, ceux concernés par la politique de la ville.

Ainsi, la Région Hauts-de-France souhaite jouer pleinement le rôle qui est le sien dans l'accompagnement des dynamiques urbaines et économiques des 199 quartiers prioritaires des Hauts de France. Elle sera partenaire des 43 contrats de ville, en se positionnant comme acteur majeur de la rénovation urbaine, du développement économique et du logement.

A cet effet, le budget 2017, même s'il présente l'exécution des mesures antérieurement décidées héritées de l'ancienne région Nord – Pas de Calais (Programme National de Rénovation Urbaine, Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés...) et les mesures antérieurement décidées héritées de l'ancienne région Picardie (Contrats Régionaux d'Agglomération, politique logement...), propose des mesures nouvelles construites à l'échelle de la Région Hauts-de-France déclinées autour de 3 axes identifiés à savoir : le Nouveau programme de Renouvellement Urbain, la politique de la Ville et la Politique Logement.

De même, le budget 2017 met en avant l'ambition régionale relative à l'innovation numérique et prend corps autour de trois axes garantissant l'approche globale de l'écosystème numérique :

- **réussir le pari du développement des usages et stimuler l'innovation numérique et sociale**, dans toutes les politiques régionales, sur tous les territoires et dans les pratiques de notre institution, via notamment une politique d'animation ouverte mais également un réseau dense de Tiers Lieux (Hauts Lieux du Numérique).
- **relever le défi de l'emploi** en s'appuyant sur la filière numérique et en aider les entreprises dans leur transition numérique la transition numérique des entreprises. Cela passe également par un engagement de la Région dans les nouveaux modèles de formation type Grande Ecole du Numérique
- **fédérer les acteurs de la transition numérique** pour garantir une approche globale et transversale du numérique, intégrée et appropriée dans tous les schémas et stratégies du territoire régional.

En matière **d'économie sociale et solidaire et d'innovation sociale**, riche des bilans des deux plans régionaux de développement de cette politique publique (PRDESS) initiés en Nord – Pas de Calais et en Picardie, la Région Hauts-de-France s'est fixée des priorités en matière de développement économique.

Ainsi, en 2017, l'objectif sera d'inscrire l'économie sociale et solidaire comme secteur d'activités pourvoyeur d'emplois, de services de proximité répondant aux attentes des habitants, comme secteur contributeur à l'innovation sociale et à la structuration de filières (silver economy, économie circulaire..) et comme secteur acteur du développement de l'économie de proximité dans une dialectique nouvelle avec les Départements (insertion) et les intercommunalités (développement économique).

Cela passera par la définition, dans le cadre du SRDEII et de la Conférence régionale de l'économie sociale et solidaire qui a lieu tous les deux ans, d'une stratégie régionale affirmant les priorités de la Région Hauts-de-France concertées avec les acteurs et les collectivités.

Celle-ci se basera sur 3 objectifs : décroïsonner pour multiplier le nombre de projets ESS dotés d'un modèles économique viable, partir des dynamises locales et s'engager dans la promotion de l'innovation sociale à tous les niveaux.

## **A) Rénovation Urbaine, politique de la ville, logement**

### **1) Nouveau Programme de renouvellement Urbain (Hauts-de-France)**

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) vise en priorité les quartiers de la politique de la ville qui présentent les dysfonctionnements les plus importants. Au total, au niveau national, ce sont 5 milliards d'Euros qui seront mobilisés par l'ANRU pendant 10 ans sur 200 Quartiers d'Intérêt National (QIN) et 250 Quartiers d'Intérêt Régional (QIR).

En Hauts-de-France, l'ANRU a retenu 25 quartiers d'intérêt national, en plus des 29 quartiers d'intérêt régional sélectionnés avec les régions Nord - Pas de Calais et Picardie dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région.

Les principes fondateurs de ce nouveau programme s'articulent autour des objectifs suivants : augmenter la diversité de l'habitat, adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées, favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique, renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants, viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers et réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté et anticipant les évolutions et mutations futures.

Au regard des enjeux de ce programme, la Région Hauts-de-France se positionne comme un partenaire majeur actant le principe de soutenir les 54 quartiers d'intérêt national et régional identifiés sur son territoire et de mobiliser à cet effet un budget spécifique calculé sur la base d'un euro Région pour trois euros ANRU, dans la limite d'un plafond de 240 M€ pour les 10 prochaines années.

Pour engager un dialogue constructif et transparent avec les territoires, la Région proposera courant 2017 des enveloppes prévisionnelles par EPCI ; elles devront être confirmées suite aux différentes études lancées dans le cadre des protocoles de préfiguration et lors de l'établissement des conventions pluriannuelles.

En termes de priorités d'intervention les crédits « renouvellement urbain » pourront être mobilisés sur les priorités régionales suivantes :

- Le développement économique et l'accès à la formation, à l'apprentissage et à l'emploi des habitants des quartiers
- La mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3
- Le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat

### **2) Politique de la Ville (Hauts-de-France)**

La même loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui a revu en profondeur les instruments de la politique de la ville a instauré un contrat de ville unique porté par l'Agglomération, dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble des politiques publiques concernées dans les quartiers prioritaires. La Région qui en est obligatoirement signataire a par délibération cadre fixé les modalités de son engagement en matière de politique de la ville sur les 43 contrats de ville élaborés en Hauts-de-France et qui concernent 199 quartiers prioritaires.

Outre les politiques de droit commun, l'engagement régional s'appuiera sur des crédits spécifiques adossés à 3 priorités :

- Renforcer le développement économique et l'accès à l'emploi des habitants des quartiers
- Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3
- Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat

Et trois leviers d'actions : le numérique, l'innovation sociale et la participation des habitants

Trois dispositifs sont mis en place :

1. Le dispositif « Nos Quartiers d'Été »,
2. Le soutien régional à l'innovation dans les quartiers,
3. Le soutien régional aux quartiers des contrats de ville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain évoqués précédemment.

### **3) Politique Habitat / Logement (Hauts-de-France)**

Le Conseil régional Hauts-de-France porte une politique logement répondant au cadre législatif posé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui confère aux Régions la compétence « soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat ».

Au-delà de ce cadre, la Région Hauts-de-France ambitionne une politique transversale et partagée au travers des différentes compétences régionales tout en ciblant son intervention en faveur de l'habitat et du logement sur :

- Le soutien à la réhabilitation du parc existant,
- L'expérimentation, l'innovation et la contribution à la TRI,
- Le soutien à l'emploi par le renforcement des filières,
- L'accompagnement des publics et des territoires.

Pour mettre en œuvre cette politique globale, la Région Hauts-de-France portera notamment un budget dédié au logement dont les priorités seront les suivantes :

1. la réhabilitation du parc privé
  - Appuis techniques et/ou financiers, le cas échéant, à l'opérateur de tiers-financement
  - Audits énergétiques (déploiement, formation, réseau)
  - Soutien aux ménages modestes et très modestes
  - Intervention en faveur des copropriétés fragiles ou dégradées
2. Soutien aux démarches innovantes et expérimentales dans le parc privé et public
  - Modes opératoires ou techniques innovants, cibles thématiques, hébergements spécifiques
  - Partenariats à différentes échelles.

## **B) PROMOTION DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES**

La feuille de route inscrit le numérique au service du projet régional pour plus d'innovation, plus d'équité territoriale, plus d'emplois.

Pour répondre à ces enjeux, 3 thématiques ont été retenues dans le budget 2017 :

- stimuler l'innovation numérique et sociale sur le territoire comme dans les politiques régionales
- développer les usages au sein des territoires et accompagner quelques manifestations
- accompagner la transition numérique des entreprises

### **1- FONCTIONNEMENT**

**Stimuler l'innovation numérique et sociale sur le territoire et dans les politiques régionales : 440 000 € en 2017**

*Le dispositif INS'pir d'un montant de 270 000 € pour 2017*

L'innovation numérique rejoint l'innovation sociale dans ses finalités et ses méthodes : partir des besoins exprimés par les usagers finaux, les croiser avec le potentiel du numérique exprimé par ses « experts », pour trouver des solutions nouvelles, génératrices d'activités, et largement diffusables dans une logique d'innovation ouverte et collaborative. Cette politique repose sur la mise en œuvre du dispositif INS'pir qui permet de développer :

- Le soutien à l'émergence d'idées, de manifestations de type Hackathon ou start up week end ou encore de week end récréatifs.
- L'accompagnement des projets par du coaching

Feuille n° 78 de la Délibération n° 20161774

- Le premier développement du projet par l'expérimentation
- Le développement d'une plateforme pour mettre en partage l'expérience accumulée par les différents porteurs de projet.

*Stimuler l'innovation numérique dans les politiques régionales* par le développement de plans d'actions numérique opérationnels dans chaque pôle de l'institution régionale avec 170 000€ pour 2017

### **Développer les usages dans les territoires 1 810 000 € en 2017**

Une harmonisation de la politique régionale d'accompagnement des lieux dédiés au numérique est aujourd'hui nécessaire pour permettre une meilleure lisibilité en tirant parti des retours d'expérience des dispositifs déjà expérimentés.

Au regard du nombre de nos communes, des évolutions législatives et de nos relations avec les territoires, la Région souhaite poursuivre l'accompagnement des intercommunalités pour une appropriation durable du numérique de manière pleinement intégrée et au service du projet de territoire avec l'intégration du numérique au sein des stratégies et projets de territoire et le développement de lieux dédiés au numérique. :

- Le développement de lieux dédiés au numérique passe par la création en 2017 d'un dispositif unique pour l'ensemble de la région hauts de France "les Hauts lieux du numérique" L'année 2017 est une année de transition avec la reconduite à l'identique du dispositif « point Picardie en ligne » (150 points) sur le versant picard et « Ecrins et CRNT » sur le versant Nord Pas de Calais afin de pouvoir élaborer le dispositif HAUTS LIEUX DU NUMERIQUE 1 690 000 €
- L'accompagnement des territoires avec l'organisation de séminaires et rencontres pour les correspondants numériques de chacun des ETPCI des Hauts de France et le soutien à quelques manifestations : 120 000 €

### **La transition numérique des entreprises 150 000 € en 2017**

Les outils numériques sont devenus un enjeu essentiel de la compétitivité des entreprises. Aujourd'hui, les entreprises traditionnelles françaises tardent à considérer leur retard (14% des entreprises françaises ont reçu une commande par internet contre 26% en Allemagne et seuls 65% des entreprises françaises ont un site internet contre 89% en Suède.). De plus, les entreprises localisées en zones rurales ont plus de difficultés à accéder aux bonnes pratiques du numérique.

## **2- INVESTISSEMENT**

### **Stimuler l'innovation numérique et sociale sur le territoire et dans les politiques régionales : 500 000€ en 2017**

*Le dispositif INS'pir d'un montant de 111 000€ pour 2017*

### **Développer les usages dans les territoires**

349 500 € pour 2017 pour accompagner les usages dans les territoires

### **La transition numérique des entreprises**

39 500 € pour 2017 pour accompagner l'investissement des entreprises

## **C) Economie Sociale et Solidaire / Innovation sociale**

Le budget Economie sociale et solidaire en fonctionnement s'articule autour de 3 axes essentiels :

- **Axe 1 : Animation régionale de l'ESS**

Afin de favoriser la structuration du secteur en région, d'assurer la promotion et la sensibilisation à l'ESS, il s'agit de soutenir principalement les actions de la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS), et l'association Acteurs pour une Economie Solidaire (APES) mais également des têtes de réseau de l'Insertion par l'Activité Economique (GRIEP et URIAE) et des sociétés coopératives (URSCOP). L'enjeu est également de soutenir la reconnaissance des démarches d'innovation sociale et donc le centre de transfert sur l'innovation sociale (Institut Godin).

- **Axe 2 : Le soutien à la création et au développement d'activités économiques et l'innovation sociale dans le champ de l'ESS**

L'objectif est de développer des outils adaptés pour répondre aux besoins des porteurs de projets et des structures innovantes quel que soit leurs situations : de l'idée, à la création en passant par le développement mais également la consolidation.

L'ensemble des dispositifs financés dans cet axe impactent directement les porteurs de projets. Ces dispositifs prennent notamment la forme de :

En fonctionnement :

- Le soutien à France Active (Nord Actif, Pas-de-Calais Actif, Picardie Active) pour la gestion des outils dont l'accompagnement par des consultants des entreprises et structures de l'ESS.
- Le soutien aux réseaux de l'insertion par l'activité économique et des sociétés coopératives pour l'accompagnement des structures.

En investissement :

- Aides directes régionales : notamment l'aide à l'émergence, aide à la création, aide au développement et à l'innovation sociale.
- D'outils financiers : prêts, garanties bancaires, capital-risque ou encore d'accompagnement technique cofinancés avec d'autres partenaires et externalisés par souci de réactivité pour les entreprises (France Active, Cigales).

- **Axe 3 : Le développement de l'ESS sur les territoires**

En fonctionnement :

- Accompagnement à la création d'activité ESS au travers des structures d'accompagnement et de conseil territorialisées
- Appel à projet en direction des territoires en vue d'accompagner des dynamiques qui ont pour objectif la création d'activités et d'emploi.

## **D) Numérique dans les entreprises**

L'intégration du digital dans des projets portés par ou pour des entreprises concernent de nombreux domaines d'activités. Les crédits de cette enveloppe permettent d'appuyer le développement de projets utilisant intensivement des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les enjeux sont considérables, tant pour les activités du futur que pour la digitalisation de ce que l'on appelle l'économie classique.

Cette politique se traduit également par des participations actives à l'organisation d'évènements à fort rayonnement, tel que le Forum International de la Cybersécurité (FIC).

**BUDGET PRIMITIF 2017**  
**13<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENCE**  
**JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**  
**Madame Florence BARISEAU**

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
6 567 637 €	3 119 362 €	3 342 638 €	6 462 000 €

FONCTIONNEMENT			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
22 729 950 €	8 469 900 €	16 561 664 €	24 931 475 €

La Région Hauts-de-France présente trois caractéristiques fondamentales :

- Elle est une région jeune, puisqu'un habitant sur trois a moins de 25 ans,
- Elle est une région sportive aux multiples visages, que ce soit en termes de disciplines pratiquées qu'en termes de cadres de pratiques,
- Elle est une région irriguée par un fort tissu associatif, source de développement économique et d'emploi des jeunes.

La Région Hauts-de-France entend donc définir et mener des politiques ambitieuses dans ces trois domaines d'intervention.

## **A) Vie Associative**

La Région Hauts-de-France se caractérise par un tissu associatif dynamique. Quelque 122 000 associations actives sont référencées sur le territoire. Elles sont composées de plus de 169 000 salariés (soit 11,5% du total de l'emploi privé de la région) et près d'1 million de bénévoles y sont engagés.

Depuis 2000, le secteur associatif a créé près de 33 600 emplois de proximité, fortement ancrés dans le territoire et ne pouvant être délocalisés. Les associations sont donc des acteurs et employeurs de l'économie sociale et solidaire. Ce sont par ailleurs des acteurs incontournables de l'animation de la vie locale, levier de l'engagement bénévole. L'intervention de la collectivité en vue de l'accompagnement du développement de la vie associative en région, s'orientera autour de trois axes, constitutifs de la nouvelle politique régionale. La Région assurera la mise en œuvre de cette politique en assurant le dialogue et la concertation permanente avec Le Mouvement Associatif et les acteurs associatifs du territoire (à travers la co-présidence de la Commission Régionale Consultative de la Vie Associative notamment).

### **1) *Soutien à l'emploi associatif et accompagnement des employeurs associatifs***

La Région confirmera en 2017 sa volonté d'agir en faveur de la structuration de l'emploi associatif. Elle mettra en place un nouveau dispositif d'aide directe à l'emploi, favorisant la pérennisation des postes au sein des structures associatives. Elle continuera par ailleurs à soutenir les groupements d'employeurs et encouragera le développement de l'apprentissage au sein des associations.

Une attention particulière sera apportée par la Région à l'accompagnement des employeurs associatifs. La collectivité continuera donc d'intervenir dans le cadre des dispositifs d'accompagnement existants.

Elle renforcera par ailleurs son intervention en vue d'accompagner les acteurs vers de nouvelles formes de partenariats (mécénat de compétences, financement participatif,...).

## **2) Soutien à la structuration du mouvement associatif, accompagnement et valorisation**

Dans le cadre de sa future politique de soutien à la vie associative régionale, la Région confortera en 2017 son soutien aux têtes de réseau et coordinations associatives régionales via des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs de 4 ans. Ces conventions, s'appuieront sur des objectifs clairs et précis impliquant une forte présence sur les territoires à l'échelle régionale et une valorisation du soutien de la Région auprès du réseau. La Région maintiendra par ailleurs les modalités de concertation permanente avec le Mouvement Associatif et les têtes de réseaux régionales.

La Région engagera par ailleurs une démarche visant à renforcer l'accompagnement des bénévoles associatifs et à favoriser l'engagement au sein des associations. Elle travaillera donc à simplifier les démarches administratives pour les acteurs associatifs. Elle agira par ailleurs en faveur de la valorisation des bénévoles (aide à la formation, valorisation d'acquis d'expérience,...).

## **3) Animation territoriale et soutien aux projets**

En 2017, la Région entend étendre ses modalités de soutien aux manifestations organisées sur le territoire régional. Elle développera donc, à l'échelle de la Région, le « Hauts-de-France en Fête ». Elle soutiendra par ailleurs les projets associatifs innovants et favorisera le repérage des bonnes pratiques portées par des acteurs sur le territoire régional.

# **B) Jeunesse**

Avec près de 1,2 million de jeunes âgés de 15 à 29 ans, notre région compte la population de moins de trente ans la plus importante de France métropolitaine (40% de ses habitants). Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 19,5% de la population résidant en Hauts-de-France, contre 18,3% en moyenne nationale. Mais ces jeunes ont un bas niveau de qualification et connaissent des conditions de vie précaires : plus de 30% des actifs de moins de 25 ans y sont au chômage, ce chiffre peut atteindre jusqu'à 35% dans certains territoires ruraux et s'accroît encore dans le cadre de situations d'extrême pauvreté urbaine.

Sur le plan national, près d'un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté; ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale dans notre région. Les jeunes sont également fortement impactés par la crise du logement : en 2012, les 18 – 30 ans représentaient un quart des personnes sans domicile fixe. 55% des jeunes hommes et 36% des jeunes femmes, sortis du système éducatif, vivaient toujours chez leurs parents, cette situation tend à se dégrader.

Enfin, la mobilité interne à la région (a minima), principal facteur d'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire, n'est pas acquise. Limitée, d'une part, par le déficit d'autonomie, elle est remise en cause, d'autre part, par la grande précarité des jeunes.

Soucieuse de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses jeunes, la Région agira donc en faveur de leur accès au Travail, au Transport et à un Toit. Elle soutiendra par ailleurs les acteurs qui contribuent à l'acquisition, par les jeunes, des aptitudes (savoirs, savoir-faire et savoir être) qui constituent un Tremplin vers cette insertion sociale et professionnelle en faisant de chaque jeune un citoyen autonome et ayant accès à une information de qualité sur les opportunités qui lui sont ouvertes.

## **1) Accès au Travail pour les jeunes**

Il s'agira, pour la Région, d'encourager les jeunes à multiplier les expériences de « travail », en vue in fine, de favoriser leur insertion professionnelle mais aussi de développer d'avantage le Service civique sur l'ensemble du territoire régional, de manière coordonnée avec l'intervention de l'Etat.

La Région soutiendra par ailleurs l'envie d'entreprendre des jeunes (en soutenant les projets des jeunes, le développement des Junior associations, le développement des Coopératives Jeunesses de Services...).

Enfin, la Région continuera à l'échelle du territoire régional, de favoriser la création de temps, favorisant l'engagement des jeunes et la découverte des pratiques et métiers, au service du rayonnement du territoire régional (dispositif de soutien aux chantiers de jeunes bénévoles...).

## **2) Accès au Transport pour les jeunes**

La Région interviendra en faveur du développement, sur le territoire régional, de l'accès à un mode de transport pour chaque jeune. Elle favorisera le développement, sur le territoire régional, de dispositifs d'aide à l'acquisition du permis de conduire (création d'un dispositif de soutien au permis de conduire). Elle valorisera par ailleurs davantage les aides régionales en matière de transports publics. Enfin, une réflexion sera engagée concernant la prise en compte, par la Région, des frais de transport des jeunes, selon leur situation géographique et leur parcours d'engagement ou d'insertion professionnelle.

## **3) Accès à Toit pour les jeunes**

Compte tenu de la place du logement dans le processus d'accès à l'autonomie et au travail pour les jeunes et considérant par ailleurs la situation de précarité d'une part conséquente de cette population, il s'agira, pour la Région, de soutenir les projets innovants des acteurs, notamment les acteurs associatifs, du territoire dans ce domaine (appel à projets innovants).

## **4) Tremplin vers l'insertion professionnelle et sociale des jeunes**

Afin d'accompagner leur insertion sociale et professionnelle, il est proposé d'accompagner chaque jeune du territoire à devenir un citoyen actif et autonome, disposant d'une information de qualité sur tous les aspects relatifs à son parcours (santé, engagement, citoyenneté, travail, mobilité, transport, logement, droits...).

Il s'agira donc d'agir en faveur de l'autonomie des jeunes, en proposant des expériences de vie en autonomie pour les jeunes, et en favorisant par ailleurs la découverte des sports, des loisirs, de la culture à l'échelle du territoire régional (Bons plans Génération Hauts de France, Stages de découverte...).

La Région interviendra par ailleurs en vue du développement de la citoyenneté active des jeunes. Elle soutiendra les projets des acteurs agissant dans ce domaine (dispositif unique et critérisé de soutien aux projets des acteurs dans ce domaine).

Elle agira en faveur de l'information des jeunes et de leur entourage en co-pilotant avec l'Etat (DRJSCS), l'élaboration d'une stratégie régionale de l'information des jeunes. Il s'agira par ailleurs d'intervenir aux côtés de l'Etat en faveur de la reconfiguration d'un CRIJ régional (convention d'objectifs tripartite).

Enfin, la Région privilégiera en 2017 un soutien pérenne aux acteurs impliqués dans la mise œuvre de la politique jeunesse régionale via des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs de 4 ans. Ces conventions, s'appuieront sur des objectifs clairs et précis en adéquation avec les axes présentés ci-dessus. Elle engagera par ailleurs des travaux visant à simplifier les démarches administratives pour les jeunes et pour les acteurs associatifs impliqués.

## **C) Sports**

En 2017, la Région entend maintenir son effort budgétaire pour couvrir ses engagements, poursuivre la mise en œuvre de ses nouvelles orientations et assurer ses nouvelles compétences issues de la loi Notré qui fait du sport une compétence partagée. Cette volonté en direction de l'ensemble des acteurs sportifs participe également à l'attractivité et au développement économique du territoire régional et à la reconnaissance d'un savoir-faire du monde associatif, majoritairement bénévole.

Cette ambition s'inscrit au service de :

- L'Excellence de nos clubs, des événements de haut niveau et de nos athlètes,
- l'Emploi afin de renforcer et créer de nouveaux postes au sein des 13 000 associations sportives,
- l'Emergence pour accompagner nos structures de formation et les sportifs susceptibles d'accéder au haut niveau,
- l'Equité pour l'ensemble de nos territoires régionaux.

L'exercice budgétaire 2017 s'inscrit non seulement dans un processus de fusion, mais aussi dans un contexte post-olympique, pour lequel les acteurs du mouvement sportif sont d'ores et déjà engagés. Les programmes et dispositifs sont en cours d'adaptation dans le souci d'une harmonisation progressive, conformément aux dispositions de convergence prévues par la loi, au bénéfice de la population des Hauts de France.

Cette nouvelle olympiade qui s'ouvre vers Tokyo 2020 doit ancrer notre participation à l'élan de la candidature de Paris 2024, pour laquelle notre région peut devenir une base avant au cœur de l'Europe.

### **1) Rayonnement du sport**

La Région soutiendra l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale sur l'ensemble du territoire afin de participer au développement économique des territoires et à leur animation. Une priorité sera donnée aux disciplines olympiques et/ou reconnues de haut niveau, en associant la jeunesse.

Elle confortera également les partenariats engagés avec les clubs des Hauts-de-France de niveau national. Elle les accompagnera dans leur parcours européens et soutiendra les clubs formateurs.

### **2) Développement du sport**

La Région accompagnera les projets portés par les instances régionales représentatives de la vie associative sportive sur l'ensemble du territoire régional. Elle réaffirmera et confortera son partenariat pour accompagner le mouvement sportif dans sa mutation vers un nouveau modèle économique lui permettant d'être plus autonome, dans un contexte de fusion des ligues et comités régionaux. Son action permettra d'assurer les moyens d'une pratique du sport scolaire, au-delà de l'éducation physique et sportive, en lien avec le sport fédéral.

Elle œuvrera à la création d'un outil de promotion des activités physiques et sportives et des services proposés par les clubs sportifs des Hauts de France, à destination du tout public et des entreprises. Elle soutiendra l'ouverture et l'intégration d'une pratique sportive quel que soit le handicap ou la localisation géographique des pratiquants au service d'une offre de pratique adaptée et diversifiée.

Enfin, les initiatives collectives transversales seront favorisées entre les acteurs du sport et d'autres secteurs d'activités comme la recherche, l'enseignement supérieur, le développement économique... Ainsi, « l'incubateur du sport » cherchera la création de nouvelles ressources, de nouveaux projets au service de sport, de son innovation et de son développement.

### **3) Sport santé**

Politique transversale, l'ensemble des moyens consacrés doivent permettre de :

- participer à la prévention, engager des actions de sensibilisation dans le domaine du sport santé,
- mettre en place une initiative régionale de sport santé en rassemblant l'ensemble des acteurs publics et privés qui œuvrent dans le domaine,
- créer un module itinérant de promotion du sport santé et développer les outils d'usage et de service numérique de cette thématique.

### **4) Formation et emploi**

L'intervention régionale s'articule à plusieurs niveaux :

- Par l'accompagnement des sportifs régionaux dans leur projet de formation sportive, scolaire et professionnelle à travers les structures s'inscrivant dans les projets fédéraux et la participation à la qualification de nos jeunes athlètes. Il s'agit de soutenir nos athlètes régionaux en formation dans les pôles sportifs au-delà du territoire régional,
- Par le soutien des structures de formation d'accès au haut niveau, en lien avec les clubs sportifs régionaux,
- Par le maintien de l'aide aux bénévoles et encadrants sportifs, par la formation,
- Par la poursuite du soutien à l'emploi sportif à travers les dispositifs existants notamment dans le cadre de la politique sportive,
- Par le soutien des athlètes régionaux (ambassadeurs du sport) dans le cadre d'un partenariat entre la Région, les entreprises et le mouvement sportif.

### **5) Fonctionnement des structures sportives**

La Région est engagée vis-à-vis du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix, du Stade Couvert Régional à Liévin et de la Maison Régionale des Sports à Villeneuve d'Ascq.

En outre, en vertu de l'article 28 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRÉ »), la Région, propriétaire du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies, mobilisera le droit à compensation financière de l'Etat pour assurer le financement de l'exploitation de la structure.

## **6) Communication sportive**

La Communication sportive relève aussi de l'activité économique. Il s'agit donc d'assurer la continuité des actions auprès d'opérateurs sportifs qui génèrent d'importantes retombées médiatiques en faveur des Hauts-de-France mais aussi au service de son attractivité, de sa notoriété et de la construction de sa nouvelle identité territoriale.

## **7) Investissement**

Ce budget permettra d'honorer les partenariats engagés pour la création d'équipements sportifs de territoires. Au-delà, la Région entend maintenir son soutien afin :

- d'engager la réflexion et les études pour la création d'équipements multifonctions (sport, culture, événements d'entreprises) et modulaires en partenariat avec les territoires régionaux et en lien avec le mouvement sportif, les acteurs économiques et les acteurs du développement culturel,
- d'accompagner les territoires ruraux et/ou carencés dans la création et la rénovation des équipements d'intérêt intercommunal, notamment en matière d'apprentissage de la natation,
- de poursuivre l'accompagnement des associations sportives pour l'acquisition d'outils et de matériels indispensables à la pratique,
- d'engager les travaux nécessaires au fonctionnement du CREPS et poursuivre les études afin de conforter son rayonnement et renforcer son attractivité.

## **Grands projets dans le domaine des sports**

### **9) RENOVATION ET MODERNISATION DU STADE BOLLAERT-DELELIS A LENS**

<b>Reste à mandater au 01/01/2017</b>	<b>CP 2017</b>	<b>CP Ultérieurs</b>
2 049 002,28	300 000,00	1 749 002,28

L'inscription budgétaire de 0,3 M€ en CP 2017, permettra de solder financièrement l'opération. Il ne sera pas demandé de crédits de paiement ultérieurs. Ceux-ci feront l'objet d'une désaffectation.

### **10) TRAVAUX DE REHABILITATION DU STADE COUVERT LIEVIN**

<b>Reste à mandater au 01/01/2017</b>	<b>CP 2017</b>	<b>CP Ultérieurs</b>
2 000 000,00	1 400 000,00	600 000,00

Suite à la découverte en 2016 d'un second sinistre en phase travaux, il a été affecté en 2016 une AP complémentaire de 2 M€ pour permettre la réalisation des études et travaux de réparations des dommages consécutifs à ce second sinistre.

L'opération étant réalisée en mandat pour le compte du syndicat mixte, toutes les dépenses réalisées seront couvertes par les avances du Maître d'ouvrage (Dépenses = Recettes).

Les CP au titre de l'année 2017 s'élèvent à 1,4 M€.

## BUDGET PRIMITIF 2017

### 14<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENCE

#### RURALITE, DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE, FAMILLE ET ACTION SOCIALE

Monsieur Christophe COULON

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
3 250 000	160 000	2 650 000	2 810 000

  

FONCTIONNEMENT			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
3 967 488	461 262	3 538 738	4 000 000

Le budget de la délégation « *Ruralité, développement du numérique, famille et action sociale* » s'élève:

- en investissement, à 3,2 M€ d'autorisations de programme et 2,8 M€ de crédits de paiement
- en fonctionnement, à 4 M€ d'autorisations d'engagement et 4 M€ de crédits de paiement

Il s'articule autour de deux axes principaux autour de la proximité envers les territoires mais également envers les ménages :

- Le développement du numérique et la couverture du numérique sur le territoire
- La famille et l'action sociale, dans le cadre de la volonté régionale de soutenir le pouvoir d'achat des ménages

### **A) DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE**

Les infrastructures numériques constituent le socle indispensable au développement de l'ensemble de la stratégie numérique. Elles visent à garantir une équité territoriale dans l'accès aux réseaux pour les habitants et les entreprises. La lutte contre les zones blanches (téléphonie) et le désenclavement numérique territorial (réseaux Haut Débit puis Très Haut Débit) sont encore aujourd'hui des enjeux majeurs dans l'attractivité et le développement des territoires. La Région entend notamment accompagner et soutenir les initiatives permettant la couverture en Très Haut Débit des zones non prises en charge par les opérateurs privés.

#### **Le Très Haut Débit et l'accès à Internet**

Le déploiement du Très Haut Débit s'inscrit dans un cadre législatif qui partage les rôles entre les opérateurs privés et la puissance publique. Les opérateurs se sont engagés à déployer des infrastructures à très haut débit sur leurs fonds propres dans les zones les plus urbanisées (zones dites « AMII », Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement étant essentiellement les grandes agglomérations régionales), la puissance publique assurant le déploiement des infrastructures sur le reste du territoire afin de garantir l'équité territoriale. Ces investissements en faveur du THD sont indispensables pour ne pas enclaver les territoires ruraux ni freiner leurs développements économique et démographique.

Concernant la zone publique, 4 projets ont été lancés à ce jour : 1 projet bi-départemental dans le Nord-Pas de Calais et 3 projets départementaux en Picardie.

Chaque projet est confié à un syndicat mixte :

- le syndicat mixte "La Fibre Numérique 5962" (Nord-Pas de Calais) dont la Région finance 40% de la subvention publique nécessaire à la réalisation du projet (la région préside le syndicat aux côtés des départements du Nord et du Pas-de-Calais et des intercommunalités) ;
- Somme Numérique, Oise THD et l'USEDA pour l'Aisne avec un financement régional et une participation à la gouvernance (en cours de mise en œuvre depuis 2016).

Chacun de ces projets possède son modèle économique et son calendrier (délégation de service publique totale, marché de travaux et gestion en affermage.) Depuis le début de l'année 2016, des opérations de Montée en Débit (MeD) sont en cours de réalisation dans l'Aisne et dans le Nord-Pas-de-Calais afin de permettre aux communes disposant du moins bon débit de disposer du triple-play (Internet, téléphone, télévision). Les premiers accès à Internet à haut-débit grâce à la MeD seront effectifs au premier trimestre de l'année 2017 pour de très nombreuses communes de la région.

### **La téléphonie mobile**

A l'heure où plus de 50% des internautes utilisent leur téléphone pour se connecter à internet, l'accès à une couverture en téléphonie et internet mobile devient un enjeu de plus en plus prégnant pour le développement des territoires. La résorption des zones blanches (aucun service) et des zones grises (mauvais service ou pas de concurrence) devient ainsi une nécessité d'aménagement du territoire au même titre que le développement de l'internet fixe.

Bien que l'extension et l'amélioration de la couverture en matière de téléphonie mobile ne soit pas de la compétence du Conseil régional, quelques actions ont été entreprises à l'initiative de la région avec la réalisation en 2014 d'une étude portée par le syndicat mixte la Fibre 5962 sur la couverture en téléphonie et internet mobile sur le Nord-Pas de Calais (relevé de terrain sur l'ensemble du territoire) et l'inscription d'une trentaine de zones blanches dans le cadre du Contrat de Plan État Région (Nord-Pas de Calais et Picardie) ;

Pour l'année 2017, il est proposé d'étendre l'étude sur la couverture en téléphonie et internet mobile à la Picardie en réfléchissant aux possibilités d'actions régionales pour améliorer la couverture des Hauts-de-France.

S'appuyant sur les opérations lancées par l'Etat en matière d'amélioration de la couverture de la téléphonie mobile (appel à projet « 1300 sites stratégiques », guichet unique « France Mobile » -lancé fin novembre et consistant en un signalement en ligne par les collectivités publiques les problèmes relevés-, programme zones blanches et centres-bourgs), le Conseil régional mènera un dialogue constant et exigeant afin de suivre la mise en œuvre des obligations de couverture des opérateurs.

Cette amélioration de la couverture est essentielle pour les territoires ruraux.

## **B) FAMILLE ET ACTION SOCIALE**

La Région souhaite mettre en place en 2017 une nouvelle aide destinée aux familles. Elle s'inscrit dans la volonté régionale de soutenir le pouvoir d'achat des ménages au travers notamment d'une aide qui favorise le retour à l'emploi, entraînant un rattachement des crédits de paiement au développement économique.

Il s'agira d'une aide à la garde d'enfant destinée aux familles qui travaillent ou qui sont en recherche d'emploi. Son objectif est de :

- soutenir le pouvoir d'achat des habitants des hauts-de-France
- diminuer l'impact du coût de la garde d'enfants dans l'arbitrage travail/garde d'enfants
- lever les freins du retour au travail.

## BUDGET PRIMITIF 2017

### 15<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENCE

#### Sante

#### Madame Monique RYO

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
7 300 000	3 825 271	2 374 729	6 200 000

  

FONCTIONNEMENT			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
127 798 455	46 925 862	69 959 138	116 885 000

La situation socio-sanitaire en Hauts-de-France demeure fragile avec une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale d'environ 2 ans, un taux de maladies cardiovasculaires et de diabète supérieurs à la moyenne nationale et une disparité de répartition territoriale des professionnels de santé parmi les plus fortes. De plus, Les Hauts-de-France reste la région de France la plus touchée par les cancers.

Forte de ce constat, la Région souhaite agir dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les grands acteurs de la santé publique que sont l'État, l'Agence régionale de santé et les Conseils départementaux. Ce partenariat doit permettre une rationalisation de l'action publique, en concentration ou en complémentarité, pour répondre aux mieux aux besoins récurrents et émergents en matière de santé

De même, la politique menée souhaite garantir des formations de qualité dans ce secteur qui offre des perspectives importantes d'embauche pour des métiers à forte utilité sociale.

### A) Sanitaire et Sociale

Le secteur Sanitaire et Social représente plus de 13% de l'emploi régional, 320 000 actifs, et la qualification de ces personnels, au-delà des enjeux de santé et de cohésion sociale, participe à la performance des structures publiques, associatives et privées, comme au développement économique régional.

Ces formations comptent plus de 23 000 étudiants, très souvent en promotion sociale, dont de très nombreux salariés en reprises d'études. 59% de ces apprenants se préparent aux métiers du soin, 17% aux professions de la filière éducative. L'accompagnement social vient, avec 10% des effectifs, en 3<sup>e</sup> position.

Ces futurs professionnels sont au cœur des enjeux de santé publique et des défis de notre société : vieillissement, maladies chroniques, numérique, soin, handicap...Et les formations se conçoivent en articulation avec les orientations régionales en matière de santé publique et avec la démographie des professionnels de santé.

Le budget primitif 2017 vise, en lien avec les grandes orientations régionales en matière de santé publique et de démographie médicale, à permettre l'accès à des formations de qualité, sur l'ensemble du territoire, dans un secteur professionnel

1. Soutien au fonctionnement et à l'investissement des instituts et écoles de formation aux métiers du sanitaire et social

La loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a confié aux Régions des compétences nouvelles en matière de formations sociales, paramédicales et de sages-femmes. Compétences réaffirmées dans la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 avec notamment l'inscription de ces formations dans le Service Public Régional de Formation (SPRF).

Le budget proposé finance les 58 établissements supports des formations sanitaires et sociales pour l'organisation des études et de l'alternance des 23 000 étudiants, avec des partenariats très forts entre les milieux professionnels et les instituts de formation.

### **Pour les formations Sanitaires :**

La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L.4383-3 de la loi du 13 août 2004, lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés.

C'est dans ce cadre que la participation financière de la Région s'inscrit, et permet de :

- contribuer aux charges d'exploitation relatives au personnel,
- couvrir les indemnités de stages et frais de déplacement,
- contribuer aux autres charges d'exploitations courantes,
- contribuer aux charges financières relatives aux emprunts contractés pour les investissements et les charges exceptionnelles,

et, le cas échéant, de contribuer aux dotations des comptes d'amortissements des meubles ou immeubles nécessaires à la réalisation de ces activités, et aux dotations des comptes de provisions.

Le budget d'investissement permet de contribuer aux dépenses d'équipement pédagogiques et numériques.

Les formations sanitaires représentent plus de 60 % du budget de la politique des formations sanitaires et sociales.

### **Pour les formations sociales :**

La Région définit et met en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux. Elle agréé les établissements dispensant des formations initiales et assure leur financement. L'aide financière de la Région à ces établissements est constituée par une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leur activité pédagogique.

Les formations sociales représentent moins de 20% du budget de la politique des formations sanitaires et sociales.

Dans ce cadre, la participation financière de la Région permet notamment de :

- contribuer au financement du fonctionnement des Etablissements de Formation en Travail Social ;
- accompagner leurs projets ;
- prendre compte les évolutions réglementaires des diplômés du travail social.

Le budget d'investissement permet de contribuer aux dépenses d'équipement pédagogiques et numériques.

### **2. Le soutien aux étudiants dans leur parcours de formation par l'attribution de bourses sur critères sociaux**

Le dispositif des bourses régionales des formations sanitaires et sociales a été décentralisé simultanément aux formations. La principale aide versée aux étudiants de ce secteur est constituée par la bourse attribuée sur critères sociaux en fonction de barèmes et de taux minimaux fixés par différents décrets.

Ce budget porte l'ambition de faciliter l'accès des publics à ces formations de proximité, qui conduisent elles-mêmes à des embauches de proximité fidélisant ainsi les professionnels dans les territoires.

## **B) Santé**

La Santé est facteur de cohésion sociale, d'insertion ou de réinsertion professionnelle, d'amélioration des conditions et de qualité de la vie, de développement économique, d'éducation et de réduction des inégalités d'accès à la prévention et aux soins.

Ainsi, les deux axes d'intervention régionale «qualité et conditions de vie : facteur d'insertion » et «offre de soins attractive, de proximité et d'excellence» ont vocation à se réaliser au plus près des territoires, par le soutien d'actions portées par les acteurs locaux, dans l'objectif de lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la prévention et aux soins. C'est pourquoi, la Région souhaite inscrire plus largement son action dans un dialogue permanent avec les territoires dont les priorités et les interventions rejoindraient les axes de la politique régionale de santé.

## 1. Qualité et conditions de vie : facteur d'insertion

Une politique de prévention et d'éducation pour la santé efficace, conduisant à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des habitants des Hauts de France doit s'appuyer sur :

- **la mise en œuvre d'actions de soutien aux projets d'accompagnement des personnes dépendantes et de leurs familles**, notamment aux malades d'Alzheimer et personnes handicapées,—ainsi qu'aux projets d'accompagnement des patients atteints de cancers et de leurs proches via les Espaces Ressources Cancers dont l'accès pourrait être également ouvert aux personnes souffrant d'autres maladies. Ces lieux, uniques en France, permettent aux patients atteints de cancer, de se ressourcer et d'avoir les moyens de reprendre une vie sociale et professionnelle. Plus globalement, il s'agira de soutenir l'accompagnement des malades et de leurs proches.

- **la mise en œuvre d'actions de prévention visant notamment à diminuer le risque de maladies cardiovasculaires et de cancers :**

Les actions doivent cibler les publics les plus exposés tels que les lycéens, les apprentis et les jeunes des Missions Locales, les publics en situation précaire, les seniors et les salariés. Elles doivent être adaptées à leurs situations spécifiques (pour salariés par exemple, prévention des troubles musculo-squelettiques, des troubles du système ostéo-articulaire et des troubles mentaux qui sont les risques majeurs les plus fréquemment en cause dans les inaptitudes au travail, ou prise en compte des risques sanitaires dans le cadre du nouveau Plan régional santé environnement à venir) et prendre en compte leur environnement social et culturel avec pour objectif de lutter contre les comportements à risque et de favoriser le sport/santé.

- la lutte contre les comportements à risque :

La volonté de réduire les comportements à risques en vue du développement psychosocial et de l'insertion professionnelle, doit amener à agir sur les addictions au tabac, à la drogue, à l'alcool, et sur l'alimentation et la vie affective.

- le développement du sport santé

Le sport/santé doit permettre de réduire les risques liés au surpoids et à l'obésité, et par voie de conséquence les maladies cardiovasculaires et le diabète.

- **le soutien à des actions permettant une meilleure connaissance du territoire et de ses acteurs en matière de Santé** par l'observation et l'information (indicateurs, documents, manifestations, diagnostic, évaluation), afin de permettre aux collectivités locales, aux diverses structures de la santé et aux patients et leurs familles de disposer des informations nécessaires en vue d'une meilleure transversalité et qualité des actions menées par les différents acteurs locaux.

## 2. offre de soins attractive, de proximité et d'excellence

La répartition sur le territoire régional des médecins libéraux et mixtes, notamment, est très inégale au niveau des cinq départements. Face à cette inégalité d'accès aux soins, des interventions doivent porter sur :

- **l'amélioration de l'attractivité des territoires ruraux notamment et de leur connaissance par les professionnels de santé** avec la poursuite et l'extension à l'ensemble du territoire régional des aides aux Assistants à Temps Partagé (ATP) ainsi que des indemnités de déplacement aux étudiants en médecine de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle, afin d'inciter les étudiants à découvrir l'exercice libéral, comme l'exercice hospitalier au sein des territoires les plus déficitaires.

- **la facilitation de l'installation de jeunes professionnels de santé, notamment dans les zones déficitaires** avec une aide régionale à l'investissement (équipements, travaux d'installation) à destination des jeunes professionnels de santé pour leur 1<sup>ère</sup> installation en zone déficitaire d'offre de santé (praticiens de 1<sup>er</sup> recours : médecins généralistes ou spécialistes (ophtalmologie, gynécologie, dentisterie) et sages-femmes, ainsi que les orthophonistes), s'engageant à exercer durant une période minimale de 3 ans leur activité en secteur 1 en libéral. Cette procédure permettant aux établissements d'être plus attractifs vis-à-vis des professions de rééducation (orthophonistes, masseurs kinésithérapeutes, orthoptistes, ergothérapeutes, psychomotriciens) secteur fortement déficitaire en structures hospitalières.

- **la transformation des conditions d'exercice des professionnels de santé** en soutenant, en complémentarité avec les politiques publiques nationales ou locales et dans le cadre d'une coordination de suivi des projets avec les partenaires et animée par l'ARS, les projets de Maison de santé pluri-professionnelles (MSP) qui répondront aux critères régionaux, et en développant l'usage de la télémédecine dans un objectif de maintien des professionnels sur les territoires notamment par le renforcement des liens ville-hôpital.

- **le maintien d'une offre hospitalière de proximité et de qualité**, par un soutien, après l'effort de densification et de modernisation des équipements sanitaires en région, à l'acquisition de petits matériels facilitant l'accès aux soins pour des personnes handicapées ou souffrant d'obésité par exemple.

### **C) Recherche et innovation en santé publique**

En partenariat étroit avec la délégation de la recherche, les actions financées viseront à la mise en place d'un partenariat Lille – Amiens en matière de recherche clinique et d'animation territoriale de celle-ci. Une priorité sera mise sur la recherche sur les maladies neurodégénératives avec un objectif régional d'excellence dans ce domaine, résultat de la collaboration entre les centres hospitaliers universitaires de la région.

La politique régionale de santé publique et les priorités en termes de démographie médicale constitueront un cadre de référence pour les formations sanitaires et sociales.

## **PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Région Hauts-de-France est autorité de gestion de deux Programmes Opérationnels FEDER/FSE/IEJ représentant, à eux deux, un peu plus de 1,14 Md€ sur la période 2014-2020. Ces fonds soutiennent les actions en matière d'innovation, de recherche et de développement économique, de transition énergétique, de numérique ou encore d'éducation et de formation.

La Région assure également la gestion du FEADER (Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural) et du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). A travers deux Programmes de Développement Rural (PDR), le FEADER est mis en œuvre à l'échelle de chaque versant et représente 257,4 M€ de crédits pour le territoire des Hauts de France. L'enveloppe FEAMP de 15,9 M€ fait, pour sa part, l'objet d'une délégation de gestion de la part de l'Etat.

A la différence du FEDER et du FSE/IEJ, le paiement final des aides du FEADER et du FEAMP relève de la compétence exclusive de l'État, via l'Agence de Services et de Paiements (ASP). La Région garde néanmoins l'obligation de retracer dans ses comptes les dépenses liées à ces deux fonds.

## A) FEDER – FSE – IEJ

Les programmes opérationnels FEDER/FSE/IEJ ont été élaborés et approuvés à l'échelle de chaque versant et font donc l'objet d'un suivi distinct. Pour 2017, 30,9 M€ de crédits FEDER / FSE sont proposés pour la mise en œuvre des fonds sur le versant sud et 128,7 M€ sur le versant nord, soit 159,6 M€ de crédits en Hauts de France pour 2017

### 1) 30,9 M€ sur le versant sud (PO Picardie)

INVESTISSEMENT VERSANT SUD (PO Picardie)			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUE	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
	22 328 000 €		22 328 000 €
FONCTIONNEMENT VERSANT SUD (PO Picardie)			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUE	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
624 000 €	8 519 348 €	74 000 €	8 593 348 €

Sur le versant sud, les crédits FEDER et FSE sont regroupés sur le budget du service 985 (Direction des Affaires Européennes) Ils sont ventilés sur la fonction 6 entre le FSE (sous-fonction 61) et le FEDER (sous-fonction 62) et se répartissent à hauteur de 0,1 M€ sur le FSE et 30,7 M€ sur le FEDER.

Pour 2017, l'ouverture de deux nouvelles AE « assistance technique » est proposée pour un montant cumulé de 624 000€. Ces crédits permettront le financement de l'ingénierie des territoires retenus dans le cadre des ITI ainsi que des porteurs de projets de l'ESS.

Au regard de la maquette financière du programme opérationnel, les crédits FEDER / FSE se répartissent pour 2017 sur 7 axes du PO Picardie, selon la ventilation indicative suivante.

Axes	intitulés	Inv / Fonc	Phasage 2017
1	Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes	Inv	6 000 000 €
		Fonc	5 150 000 €
2	Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion	Inv	8 203 000 €
		Fonc	364 348 €
3	Favoriser la mutation vers une économie décarbonnée	Inv	5 000 000 €
		Fonc	1 500 000 €
4	Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères de Picardie	Inv	1 500 000 €
		Fonc	1 505 000 €
7	Favoriser une croissance inclusive par l'amélioration des conditions de vie des populations picardes les plus vulnérables	Inv	1 625 000 €
8	Assistance technique FEDER	Fonc	50 000 €
9	Assistance technique FSE	Fonc	24 000 €
total			30 921 348 €

Conformément à l'instruction interministérielle du 11 février 2015 (NOR INTB1431225J), relative au traitement budgétaire et comptable des fonds européens pour la période 2014 à 2020, un montant similaire de 30 921 348 € est proposée en recette, selon une ventilation investissement / fonctionnement identique à celle des dépenses.

Enfin, le règlement UE 1303/2013 prévoit le versement de préfinancements annuels destinés à couvrir les besoins de trésorerie des autorités de gestion. Ces préfinancements annuels représenteront un peu plus de **7,4 M€** d'« avance de trésorerie » de la part de la Commission européenne pour la mise en œuvre des programmes opérationnels FEDER/FSE/IEJ sur le versant sud. Ces préfinancements annuels ne sont en revanche pas comptabilisés comme une recette budgétaire.

## **2) 128,7 M€ sur le versant nord (PO Nord Pas de Calais)**

<b>INVESTISSEMENT VERSANT NORD (PO Nord Pas de Calais)</b>			
<b>AP 2017</b>	<b>PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUE</b>	<b>PHASAGE 2017 SUR AP 2017</b>	<b>TOTAL PHASAGE 2017</b>
	67 843 714 €		67 843 714 €
<b>FONCTIONNEMENT VERSANT NORD (PO nord Pas de Calais)</b>			
<b>AE 2017</b>	<b>PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUE</b>	<b>PHASAGE 2017 SUR AE 2017</b>	<b>TOTAL PHASAGE 2017</b>
1 978 793 €	60 864 869 €		60 864 869 €

Sur le versant nord, les crédits FEDER et FSE sont répartis sur dix budgets thématiques différents. Ils sont également ventilés sur la fonction 6 entre le FSE (sous-fonction 61) et le FEDER (sous-fonction 62), ainsi que sur les fonctions de droit commun pour le financement des projets sous maîtrise d'ouvrage régionale. 35,7 M€ portent sur le FSE et 93 M€ sur le FEDER.

Pour 2017, l'ouverture d'une nouvelle AE « assistance technique FEDER » est proposée à hauteur de 1 978 793€. Ces crédits financeront l'ingénierie « fonds européens » de l'Etat (SGAR) et des deux Départements.

Au regard de la maquette financière du programme opérationnel, les crédits FEDER / FSE se répartissent pour 2017 sur 6 axes du PO Nord Pas de Calais, selon la ventilation indicative suivante.

<b>Axes</b>	<b>intitulés</b>	<b>Inv / Fonc</b>	<b>PHASAGE 2017</b>
1	Investir pour une région de la connaissance, entrepreneuriale, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la SRI - SI	Inv	20 181 893 €
		Fonc	13 653 682 €
2	Accélérer la transformation de la société régionale à travers l'accroissement des usages et services numériques d'intérêt public	Inv	850 000 €
		Fonc	2 650 000 €
3	Conduire la transition énergétique en Nord Pas de Calais	Inv	29 451 822 €
		Fonc	6 154 313 €
4	Accroître la capacité du Nord Pas de Calais à s'adapter aux changements, tout en améliorant son attractivité et sa visibilité	Inv	17 360 000 €
		Fonc	2 693 740 €
5	Agir pour l'insertion des jeunes NEET	Fonc	18 721 449 €
6	Investir dans l'éducation tout au long de la vie	Fonc	16 991 685 €
<b>total</b>			<b>128 708 584 €</b>

Conformément à l'instruction interministérielle du 11 février 2015 (NOR INTB1431225J), relative au traitement budgétaire et comptable des fonds européens pour la période 2014 à 2020, un montant similaire de 128 708 584 € est proposé en recette, selon une ventilation investissement / fonctionnement identique à celle des dépenses.

Enfin, le règlement UE 1303/2013 prévoit le versement de préfinancements annuels destinés à couvrir les besoins de trésorerie des autorités de gestion. Ces préfinancements annuels représenteront un peu plus de **20,9 M€** d'« avance de trésorerie » de la part de la Commission européenne pour la mise en œuvre des programmes opérationnels FEDER/FSE/IEJ sur le versant nord. Ces préfinancements annuels ne sont en revanche pas comptabilisés comme une recette budgétaire.

## B) FEADER – FEAMP

Conformément à l'instruction ministérielle du 11 février 2015, un arrêté des comptes retraçant l'intégralité des opérations déléguées au titre du FEADER et du FEAMP est produit par l'ASP à la Région pour que cette dernière puisse intégrer ces opérations dans ses comptes avant leur clôture.

Les inscriptions budgétaires proposées pour 2017 s'inscrivent dans le respect de cette obligation et représente 29,1 M€ de crédits en Hauts de France pour 2017.

### 1) 24,4 M€ de FEADER pour les Hauts de France sur 2017

INVESTISSEMENT VERSANT SUD (PDR Picardie)	
CP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
9 000 000 €	9 000 000 €

FONCTIONNEMENT VERSANT SUD (PDR Picardie)	
CP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
5 000 000 €	5 000 000 €

INVESTISSEMENT VERSANT NORD (PDR Nord Pas de Calais)	
CP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
6 309 882 €	6 309 882 €

FONCTIONNEMENT VERSANT NORD (PDR Nord Pas de Calais)	
CP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
4 095 315 €	4 095 315 €

Ces 24,4 M€, strictement équilibrés en dépenses/recettes par sections budgétaires, se répartissent entre les Programmes de développement rural (PDR) du versant Nord (10,4 M€) et du versant Sud (14 M€).

### 2) 4,7 M€ de FEAMP pour les Hauts de France sur 2017

Dès 2014, les deux anciennes régions s'étaient accordées sur une gestion commune de la dotation FEAMP de 15,9 M€. La région Hauts de France assume donc le rôle d'organisme intermédiaire de gestion des crédits FEAMP régionalisés. Cette gestion déléguée est assurée par la direction de la mer et des ports (service MER).

INVESTISSEMENT FEAMP Hauts de France			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUE	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
4 000 000 €	850 000 €	3 500 000 €	4 350 000 €

  

FONCTIONNEMENT FEAMP Hauts de France			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUE	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
400 000 €	156 500 €	250 000 €	406 500 €

Ces 4,7 M€ de crédits FEAMP sont strictement équilibrés en dépenses/recettes par sections budgétaires.

## C) Reliquats de dépenses et de recettes sur la subvention globale FEDER sur le versant Sud

Un reliquat de dépenses, équivalent à un montant de CP 2017 de 37 623,73€, est proposé sur le programme 043X03 « anticiper les mutations économiques » (chapitre 930-fonction 043)

Des recettes d'un montant global de 3 720 120,25 €, correspondant au solde de la subvention globale FEDER 2007-2013, sont également proposées, 171 276,39 € relevant de la section de fonctionnement (chapitre 930 – fonction 043) et 3 548 843,86€ de l'investissement (chapitre 900 – fonction 043)

## **PARTIE 4 : PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit que lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, il y a lieu de constituer une provision à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation.

Afin de couvrir les risques liés à cette perte probable, il convient de constituer une provision à hauteur de 2 500 000 € au titre des créances douteuses. Cette valeur correspond aux montants restant à rembourser de la part de structures ayant bénéficié de prêts ou avances remboursables et pour lesquelles, dans la plupart des cas, des procédures collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées au cours du remboursement. Ce niveau de provision sera ajusté à l'issue de la procédure par une recette qui couvrira, le cas échéant, la dépense induite par l'admission en non-valeur.

De même, il convient d'ajuster les provisions pour risques et charges constituées sur les exercices antérieurs.

Par délibération en date du 20 décembre 2013, la Région Picardie a constitué une provision pour risques et charges, d'un montant de 3 463 300 €, afin de couvrir les risques d'irrecouvrabilité des restes à recouvrer sur les comptes de tiers défaillants.

L'évaluation retenue correspondait aux montants restant à rembourser à la Région de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles, dans la plupart des cas, des procédures collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées au cours du remboursement.

Ces procédures sont aujourd'hui achevées et ont conduit pour partie à l'achèvement du risque par remboursement des sommes dues pour 100 000 €, et pour partie à la réalisation du risque pour 900 000 €. Cette dernière somme a été admise en créance éteinte par délibération. Il convient aujourd'hui de reprendre partiellement la provision pour risques et charges devenue sans objet pour un montant de 1 000 000 €.

## PARTIE 5 : EQUILIBRE ET EMPRUNT

La balance générale du budget primitif 2017 de la Région Hauts-de-France s'établit comme suit :

### Synthèse du Budget Primitif 2017 - Budget Principal

Dépenses		Recettes		
<b>Investissement</b>	Dépenses réelles	1 600 204 473,23	Recettes réelles	882 183 916,14
	<i>dont mouvements liés instruments de trésorerie</i>	547 909 122,92	<i>dont mouvements liés instruments de trésorerie</i>	547 909 122,92
	Dépenses d'ordre	585 520 000,00	Emprunt équilibre	468 516 969,76
			Recettes d'ordre (hors virement de la section de fonctionnement)	552 000 000,00
<b>Total investissement</b>		<b>2 185 724 473,23</b>	Virement de la section de fonctionnement	283 023 587,33
			<b>Total investissement</b>	<b>2 185 724 473,23</b>
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses réelles	2 365 753 840,92	Recettes réelles	2 615 257 428,25
	<i>dont transferts compétences</i>	298 652 252,00	<i>dont transferts compétences</i>	298 652 252,00
	Dépenses d'ordre (hors virement à la section d'investissement)	450 000 000,00	Recettes d'ordre	483 520 000,00
	Virement à la section d'investissement	283 023 587,33		
<b>Total fonctionnement</b>		<b>3 098 777 428,25</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>3 098 777 428,25</b>
<b>Total du budget</b>		<b>5 284 501 901,48</b>	<b>Total budget</b>	<b>5 284 501 901,48</b>